



# EDITORIAL

---

**Dr Elie ATTIAS**

Pneumo-Allergologue - Toulouse  
elicattias@free.fr

**V**ous recevez le dixième numéro de la revue *Médecine et Culture* et nous tenons à remercier ceux qui la soutiennent et tous les intervenants, du monde médical, artistique et littéraire, de plus en plus nombreux, qui participent à sa rédaction.

*Dans la partie médicale*, nous revenons sur les bronchopneumopathies chroniques obstructives, pathologie d'actualité, puisque l'on estime qu'elle occupera la troisième place en terme de mortalité et la cinquième en terme de handicap dans le monde en 2020. En France, on évalue à trois millions le nombre de patients concernés. Elle est la première source de dépenses pour les pathologies respiratoires. C'est une maladie chronique que l'on peut traiter et prévenir malgré les obstacles qui entravent la prise en charge de ces patients.

*La partie culturelle* s'intéresse à « la violence ». Elle touche toutes les couches de la population et fait irruption dans toutes les sociétés qui prennent de plus en plus conscience de son importance, de son augmentation constante et de la nécessité de la circonscrire, de la prévenir et de la traiter. S'il elle reste difficile à définir, les dictionnaires la traduisent comme « une force brutale, un abus ou un déchaînement de la force ; mais les médias, les statistiques de la justice, les spécialistes de la politique nationale ou internationale parlent d'agression et de criminalité, de guerre, de terrorisme, de torture ou de formes d'oppression plus discrètes mais tout aussi dommageables, comme l'exploitation économique<sup>1</sup>. » De nombreuses citations élargiront le champ de cette définition. Les médias jouent un rôle important dans le nouveau visage de la violence et contribuent ainsi à façonner notre image du monde. Des événements moins importants sont mis en évidence où « le spectaculaire et les symboles dépassent souvent la réalité des faits<sup>2</sup> ». Déjà Pierre Bourdieu, en 1996, avait constaté que « la télévision était devenue la source unique d'information pour la partie très importante des gens qui ne lisent aucun quotidien et, [inféodée à l'Audimat, elle privilégie le fait divers au questionnement de fond] ; cette censure

qui s'abat sur la réflexion est une sorte de violence symbolique<sup>3</sup> ». La violence est vécue par la société comme un échec. Il serait temps de se rendre compte qu'elle constitue un vrai problème et qu'elle perturbe et détruit en permanence les relations entre les hommes.

Dans ce dossier, Ruth Tolédano-Attias nous livrera ses réflexions sur la violence, comment elle naît et se développe, les formes qu'elle peut prendre, à quels niveaux et dans quels champs elle se déploie. L'article de David Le Breton sur les violences des jeunes des quartiers de grands ensembles ne peut pas nous laisser indifférents. Pour Gérard Pirlot, à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, la violence interroge autant la psychiatrie, la psychanalyse que la sociologie, l'anthropologie que la politique. S'agissant des comportements violents, Pierre-André Delpla évoque la notion de responsabilité individuelle en l'illustrant par sa relation très ancienne et toujours controversée avec l'état mental du sujet agissant. Serge Krichewsky se demande si « la musique est le moins violent des arts, puisqu'elle peut nous envahir d'émotions et qu'elle parlera toujours plus à nos sens qu'à notre raison ? »

*Dans la dernière partie*, la chronique de Paul Léophonte est consacrée à Katherine Mansfield, une des plus attachantes nouvelles du XX<sup>e</sup> siècle. Jacques Pouymayou, dans sa nouvelle, nous présentera « la Sultane créole ». Nous évoquerons avec Stéphane Dutournier sa passion du cirque, son parcours avant d'intégrer le centre des arts du cirque du Lido de Toulouse et ses projets. Sophie Mirouze nous fera découvrir le cinéma en DVD. Dans la rubrique Livres, nous présentons le « livre le plus difficile qu'un écrivain doive écrire », *L'Homme qui m'aimait tout bas* d'Eric Fottorino qui nous livre avec beaucoup d'émotion son témoignage de ce père adoptif, celui de sa mort et de son suicide, le stade ultime de sa liberté.

**Vous pouvez nous aider à pérenniser la publication de cette revue en nous renvoyant le bulletin de soutien. Merci et Bonnes vacances.**

---

1. Yves Michaud, Encyclopaedia universalis.

2. *Ibid.*

3. Rapporté par Martin Duru, Philosophie Magazine, mensuel n° 28, avril 2009.

**Dr Gilles JEBRAK**

Praticien Hospitalier

Service de Pneumologie B et de Transplantation Pulmonaire

Hôpital Bichat – Paris

Depuis la publication du premier titre de la première page de couverture du premier numéro de cette revue (« Bronchopneumopathies chroniques obstructives ») (1), il y a 5 ans, plus de 10 000 articles sur ce thème ont été référencés dans la base de données PubMed.

Cette pathologie est d'actualité : les projections chiffrées sont préoccupantes dans un proche avenir, puisque l'on estime que la BPCO aura la troisième place en termes de mortalité et la cinquième en termes de handicap dans le monde en 2020 (2). En France on évalue à trois millions le nombre de patients concernés, avec un accroissement constant du nombre de femmes touchées. Chaque année plus de 15000 certificats de décès portent la mention BPCO dans notre pays, dont la moitié comme cause principale (3). La BPCO est la première source de dépenses pour les pathologies respiratoires, avec un coût annuel de plus de 4000 euros par patient, soit un total d'environ 3,5 milliards d'euros par an.

L'un des changements les plus notables concerne la définition même de la BPCO. Celle qui a été retenue en 2007 par le *Global initiative for Obstructive Lung Disease* (GOLD) est la suivante : « La BPCO est une maladie respiratoire chronique que l'on peut traiter et prévenir, associée à des effets extra respiratoires qui contribuent à sa sévérité chez certains patients. Au plan pulmonaire, elle est caractérisée par une limitation incomplètement réversible des débits dans les voies aériennes. Cette diminution de débit est habituellement progressive, et associée à une réponse inflammatoire anormale des poumons exposés à des gaz et des particules toxiques » (4).

Dans cet article, nous aborderons les détails de cette définition.

## **Facteurs de risque de la BPCO : une réponse anormale à des gaz et des particules toxiques**

La responsabilité du tabac dans la survenue de plus de 80 % des BPCO ne fait aucun doute, à travers les données épidémiologiques et physiopathologiques. Chez les fumeurs sensibles, le déclin du VEMS est plus que doublé par rapport à la population témoin, atteignant 60 à 100 ml par an. L'impact du sevrage tabagique est tel qu'il devient difficile, quand il est effectivement obtenu, de mesurer l'apport supplémentaire apporté sur le déclin du VEMS par les médicaments de la BPCO.

La fumée de tabac peut être à l'origine de la formation d'auto-antigènes qui participent au recrutement des

cellules inflammatoires dans les bronches (macrophages, lymphocytes CD8, neutrophiles), et peut activer l'EGFR qui stimule la production de mucus et des facteurs qui interviennent dans le remodelage et la fibrose des voies respiratoires.

Mais il existe d'autres facteurs responsables de la BPCO :

- Le tabagisme passif accroît le risque de développer la BPCO de 60 à 70 % selon des études épidémiologiques.
- Les facteurs professionnels sont en cause dans environ 15 % des BPCO. Il existe une synergie néfaste entre certaines expositions et le tabagisme actif. La déclaration de BPCO en maladie professionnelle, pourtant reconnue pour certains polluants, est souvent négligée (fer, cadmium, charbon, coton, bois, isocyanates).
- D'autres éléments de l'environnement sont responsables de BPCO : pollution atmosphérique (diesel, SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, ozone), exposition domestique (combustion de la biomasse, par exemple). La fréquence de la BPCO chez les non fumeurs varie considérablement selon le lieu des enquêtes (5).
- Le fait qu'une minorité de fumeurs développe une BPCO prouve qu'il existe des facteurs associés propres aux patients. Le seul facteur génétique reconnu est le déficit en alpha 1 antitrypsine. Il est relativement rare, mais il existe plusieurs centaines de gènes potentiels qui pourraient interférer avec la survenue de la maladie.

## **Physiopathologie : la BPCO est associée à une réponse inflammatoire anormale**

Les études anatomiques ont montré que l'obstruction bronchique – source d'augmentation des résistances à l'écoulement gazeux – est liée à plusieurs phénomènes : infiltration des petites voies aériennes par des cellules inflammatoires avec fibrose et prolifération des cellules musculaires lisses, emphysème par destruction parenchymateuse responsable d'un élargissement des espaces aériens distaux, perte des attaches alvéolaires et diminution de l'élasticité pulmonaire, déformations des voies aériennes, rôle discuté du mucus dans l'obstruction des voies aériennes plus proximales...

Les constituants de la fumée de cigarette entraînent un déséquilibre de la balance protéases/antiprotéases (excès en métalloprotéase, élastase, cathepsine...), favorisant la survenue de l'emphysème et de la distension pulmonaire. De plus, le tabac inhibe l'efficacité des histones désacétylases, complexe enzymatique nécessaire à l'activité anti-inflammatoire des corticoïdes.

Au niveau des voies aériennes, l'inflammation se traduit par la présence dans la muqueuse bronchique de lymphocytes CD8+, de neutrophiles et de macrophages dont le recrutement est favorisé par des infections répétées,

notamment virales. Il existe une véritable interaction entre infections et BPCO, puisque certains patients surexpriment des molécules d'adhésion intracellulaire de type ICAM-1 qui sont les principaux récepteurs pour les rhinovirus, et qu'il existe chez certains bronchopathes un défaut de phagocytose macrophagique qui favorise la colonisation bronchique bactérienne.

Les conséquences de ces phénomènes biologiques sont triples :

- L'atteinte bronchique entraîne l'apparition de zones d'inégalité entre ventilation et perfusion, source de modification des échanges gazeux, avec effets shunt et espace mort qui modifient l'hématose.
- La destruction emphysémateuse favorise la distension thoracique en grande partie responsable de la dyspnée qui s'aggrave à l'effort.
- L'inflammation a des conséquences plus générales : augmentation du risque d'athérome, diminution de la masse musculaire, retentissement sur le système nerveux central et le squelette, dénutrition. Ces co-morbidités sont des facteurs de mauvais pronostic (6).

### **Signes cliniques : une maladie respiratoire associée à des effets extra respiratoires qui contribuent à la sévérité de la BPCO chez certains patients**

#### ***Maladie respiratoire***

##### **Les signes fonctionnels de la BPCO**

Les signes fonctionnels de la BPCO sont inconstants. Leur évolution n'est pas parallèle à la sévérité de l'obstruction bronchique.

La bronchite chronique simple, anciennement stade 0 de la BPCO caractérisée par une toux productive à prédominance matinale plus de trois mois consécutifs pendant deux ans d'affilée est inconstante. L'évolution de ces présentations cliniques vers une obstruction bronchique est aléatoire, de sorte que ce stade a été retiré de la classification. Cependant, la présence de ces signes est considérée comme un facteur de sensibilité particulière au tabac, et semble associée à un risque accru d'exacerbations de la maladie. Ces signes ne sont pas spécifiques, mais doivent faire évoquer la maladie et faire rechercher une obstruction bronchique.

La dyspnée apparaît classiquement à un stade évolué de la BPCO, habituellement pour un VEMS inférieur à 50 % (7). Des études récentes démontrent que la dyspnée d'effort est fréquente aux stades précoces de la maladie (8), mais il existe une adaptation avec une modification insidieuse du comportement des patients qui limitent leur activité et s'isolent. Cette dyspnée est corrélée avec le degré de distension pulmonaire et non pas avec le VEMS ou les anomalies de l'hématose, expliquant le handicap clinique plus important observé en cas d'emphysème sévère.

L'activité des patients ayant une BPCO évoluée est considérablement restreinte : comparativement à des personnes du même âge, leur activité physique est en moyenne réduite de moitié, et ceci participe à la spirale du désentraînement. L'interrogatoire doit analyser le retentissement de la BPCO et rechercher des troubles du sommeil évoquant une apnée du sommeil associée («*overlap syndrome* »).

#### **Les signes physiques sont peu spécifiques**

En cas d'emphysème diffus, l'inspection retrouve une distension thoracique responsable d'une horizontalisation des côtes et du diaphragme qui modifie la géométrie des insertions costales de ce muscle. Cette position mécaniquement défavorable entraîne une diminution paradoxale du diamètre de la cage thoracique, à l'inspiration, caractéristique du signe de Hoover. L'élévation du sternum entraîne un raccourcissement de la partie visible de la trachée (signe de Campbell). La respiration à lèvres pincées en ralentissant l'expiration limite le collapsus des voies aériennes mais aggrave le piégeage expiratoire, source de distension dynamique.

D'autres symptômes témoignent de la gravité de la BPCO et de son retentissement : utilisation des muscles respiratoires accessoires, cyanose, signe d'insuffisance cardiaque droite favorisée par une hypertension pulmonaire (HTAP) et parfois associée à une rétention hydrosodée par activation du système rénine-angiotensine. Cette HTAP est habituellement modérée, et d'aggravation très lente.

L'hippocratisme digital ne fait pas partie des signes de la BPCO. Sa présence évoque d'autres diagnostics : dilatation des bronches, fibrose, cirrhose, et surtout cancer bronchique fréquent chez ces patients à risque.

L'auscultation est souvent pauvre : pas de foyer sauf complication, mais un murmure vésiculaire difficilement audible, des râles bronchiques parfois sifflants. La durée de l'expiration est prolongée.

#### ***Effets extra respiratoires***

L'âge, la limitation à l'effort, l'incapacité d'augmenter sa fréquence cardiaque dans ces conditions, la perte de poids, sont associés à une mortalité accrue.

Au cours de la BPCO, l'amaigrissement se fait au dépend de la masse musculaire et de la masse grasse. L'impact pronostique d'un index de masse corporelle diminué, inférieur à 20 kg/m<sup>2</sup>, est majeur dans les formes sévères de BPCO, avec une mortalité presque sept fois supérieure aux formes sans amaigrissement (figure 1) (9).

D'autres atteintes systémiques contribuent au handicap et à la mortalité en cas de BPCO. Elles expliquent des hospitalisations plus nombreuses et plus longues chez ces patients. Les co-morbidités les plus fréquentes sont :

- a. Les atteintes ostéo-musculaires favorisées par l'hypoxie tissulaire, les phénomènes inflammatoires, le stress oxydatif, et l'inactivité. L'amyotrophie et l'ostéoporose

limitent les capacités d'exercice et retentissent sur la qualité de vie. En favorisant une vie sédentaire, elles participent au cercle vicieux du déconditionnement.

- b. Au plan cardio-vasculaire, la BPCO est associée dans plus de 20 % des cas à une coronaropathie, et dans près de 15 % à une insuffisance cardiaque. Ces atteintes sont attribuées à des facteurs de risque communs et aux phénomènes inflammatoires.
- c. D'autres pathologies sont statistiquement plus fréquentes : le syndrome dépressif n'est pas seulement réactionnel au handicap respiratoire ; les gastrites et les cancers sont près de deux fois plus fréquents, en cas de BPCO, que chez des patients comparables sans BPCO.

### **Examens complémentaires : la limitation incomplètement réversible des débits dans les voies aériennes**

Les examens complémentaires sont nécessaires au diagnostic de syndrome obstructif d'une part, et pour le rattacher à la BPCO d'autre part. Les encadrés 1 et 2 résument les explorations recommandées et la cadence de surveillance.

#### ***Épreuves fonctionnelles respiratoires (EFR)***

Dans la mesure où l'atteinte anatomique prédomine au niveau des voies aériennes distales, la limitation des débits dans les voies aériennes est maximale lors de l'expiration. Elle est en effet favorisée par le collapsus des voies aériennes, dont la fermeture prématurée favorise le piégeage gazeux, donc la distension dynamique.

La preuve de la BPCO passe par la mise en évidence d'un trouble ventilatoire obstructif défini par un rapport de Tiffeneau inférieur à 70 %. La réalisation des EFR est incontournable. Le rapport de Tiffeneau utilisé est le quotient entre le VEMS et la capacité vitale obtenue lors d'un effort expiratoire maximal et rapide (capacité vitale forcée ou CVF).

Contrairement à l'asthme où l'obstruction bronchique est significativement, voire complètement réversible avec le traitement, celle de la BPCO ne l'est pas. En pratique, cela signifie que le gain du VEMS après bronchodilatation est inférieur à 200 ml et à 12 % de la valeur théorique. Le bronchodilatateur utilisé habituellement pour le test de réversibilité est un  $\beta$  sympathomimétique de courte durée d'action qui permet de vérifier en quelques minutes s'il existe ou non une variation significative des débits respiratoires.

On distingue quatre classes de gravité croissante de BPCO selon le VEMS (tableau 1) : les stades I (VEMS normal, mais rapport VEMS/CV diminué) représentent 40 à 50 % des BPCO, les stades II (VEMS entre 50 et 80 % de la théorique) environ 40 %, et les stades plus sévères (VEMS inférieur à 50 %) 10 à 20 % de cette population (3).

La mesure des volumes pulmonaires statiques est nécessaire en cas de dyspnée, et dans les formes graves. Dans la BPCO, le piégeage gazeux entraîne une augmentation du volume résiduel, non mobilisable, surtout au dépens de la capacité vitale. Ainsi, la capacité pulmonaire totale (CPT) – somme de la capacité vitale et du volume résiduel (VR) – et le rapport VR/CPT sont anormalement élevés. La mesure de ces volumes peut être obtenue par la technique de dilution à l'hélium – avec un risque de sous estimation en cas de BPCO – ou avec plus de précision par la pléthysmographie.

Au cabinet médical, la simple mesure du débit de pointe est intéressante pour le suivi de certains patients. Mais elle n'est ni assez sensible ni assez spécifique pour déceler précocement la BPCO quand les débits sur les grosses voies aériennes sont encore conservés.

Des appareils électroniques simples et peu encombrants – Piko-6\*, Néo-6\* – peuvent mesurer lors d'une expiration forcée et prolongée le rapport entre le VEMS (expiré au cours de la première seconde) et le volume maximal expiré au bout de 6 secondes (VEM6). Une expiration aussi prolongée équivaut le plus souvent à la mobilisation de tout le volume expirable, et est proche de la CV. Il existe une excellente corrélation entre ce rapport VEMS/VEM6 et le rapport de Tiffeneau (VEMS/CV), mais ces appareils ne permettent pas de rechercher facilement une réversibilité de l'obstruction bronchique, et ne fournit ni courbe, ni pourcentage du VEMS vis-à-vis de la théorique. S'il décèle une obstruction, il faut compléter le bilan fonctionnel par de véritables EFR.

#### ***La mesure des gaz du sang artériels***

Est recommandée dans les formes évoluées de BPCO (stade II et au delà) ou en cas de dyspnée. La mesure de PaO<sub>2</sub> au repos chez des patients respirant de l'air est nécessaire pour décider d'une oxygénothérapie. La mesure sous oxygène est utile pour déterminer le débit d'oxygène nécessaire à corriger l'hypoxémie et pour s'assurer de l'absence d'hypercapnie menaçante. L'hypercapnie n'apparaît qu'aux stades évolués de la BPCO.

La simple mesure de la SpO<sub>2</sub> (saturation en oxygène percutanée) est intéressante pour le suivi, en particulier en cas de décompensation, et si elle est normale sous air. Elle ne renseigne ni sur la PaCO<sub>2</sub>, ni sur le pH, et n'est pas assez précise dans la zone comprise entre 88 et 92 %, cruciale pour le transport en oxygène. Elle est insuffisante pour indiquer un traitement par oxygène de longue durée.

#### ***Les épreuves d'effort***

Relèvent du spécialiste (test de marche, épreuves sur bicyclette ergométrique ou tapis roulant). Elles sont intéressantes en cas de discordance entre une obstruction bronchique modérée et un handicap clinique important :

elles peuvent mettre en évidence une cardiopathie associée ou une hypertension pulmonaire, une limitation musculaire. Cette discordance doit faire rechercher également une maladie thrombo-embolique.

### **Imagerie au cours de la BPCO**

Outre la possibilité d'orienter vers d'autres causes de dyspnée (bronchectasies, bronchiolite, fibrose, insuffisance cardiaque gauche...) ou de toux productive, les examens d'imagerie ont deux rôles principaux au cours de la BPCO :

1. Rechercher une complication en cas d'atypie évolutive (exacerbation de BPCO, altération de l'état général, fièvre, hémoptysie, hippocratisme digital) ou suspicion de pathologie associée.
  - a. La radiographie de thorax peut retrouver des troubles de ventilation, des anomalies pleurales, une cardiomégalie ou une hypertrophie hilare, voire une autre pathologie évolutive (tumeur, pneumopathie infectieuse...).
  - b. La tomodensitométrie précise les données de la radio de thorax. L'angioTDM est devenue l'examen le plus utilisé pour le diagnostic d'embolie pulmonaire.
  - c. L'échocardiographie est indiquée en cas de suspicion de pathologie cardiaque gauche associée, et pour estimer une hypertension pulmonaire. Elle peut être difficile techniquement chez les patients très distendus du fait de l'interposition gazeuse entre la paroi et les cavités cardiaques.
  - d. La fibroscopie bronchique n'est pas systématique mais est indiquée dans certaines situations : rechercher une tumeur bronchique devant un tableau clinique atypique, identifier un germe avec une spécificité supérieure à l'étude de la simple expectoration en cas de pneumopathie infectieuse traînante ou récidivante, traiter un éventuel encombrement bronchique résistant au traitement médical et à la kinésithérapie.
2. Cartographier le poumon en particulier si l'on évoque la possibilité d'un traitement chirurgical de la BPCO : radiographie et tomodensitométrie du thorax pour évaluer l'importance de l'emphysème, scintigraphie pour quantifier la répartition de vascularisation et la concordance entre ventilation et perfusion...

### **Pronostic : une diminution habituellement progressive des débits dans les voies aériennes**

Les facteurs pronostiques décrits au cours de la BPCO sont nombreux. Certains sont directement en rapport avec l'atteinte respiratoire (importance de l'obstruction bronchique, hypoxémie, HTAP, poursuite du tabagisme, fréquence des exacerbations), d'autres facteurs sont extra respiratoires.

### **Le niveau d'obstruction bronchique**

L'impact de l'obstruction bronchique sur l'espérance de vie est connu de longue date, et justifie que le VEMS garde un rôle primordial dans les classifications en stades de sévérité (tableau 1). Une étude ancienne (10) retrouve une mortalité à 3 ans de 40 % pour les patients au stade IV, versus 6 % au stade I.

Le VEMS à lui seul est cependant incapable de rendre compte de l'ensemble de l'impact de la BPCO. Des scores composites, plus difficiles à mémoriser, ont démontré leur supériorité prédictive : l'indice BODE qui prend en compte l'index de masse corporel (*Body mass index*), l'Obstruction (par mesure du VEMS), la Dyspnée (mesurée sur l'échelle du *Medical Research Council*), et la limitation à l'Effort (appréciée par le test de marche de 6 minutes), a une meilleure valeur prédictive sur la survie que le VEMS pris isolément (tableau 2, figure 2) (11).

### **L'hypoxémie**

C'est un facteur supplémentaire de mortalité : une diminution de PaO<sub>2</sub> de 10 mm d'Hg est associée à un risque de mortalité accru d'environ 15 %.

### **L'hypertension pulmonaire (HTAP)**

Elle est rarement sévère au cours de la BPCO, les chiffres de pression artérielle pulmonaire ne s'aggravant le plus souvent que très progressivement. Il existe cependant un nombre limité de patients ayant une HTAP sévère, disproportionnée comparativement aux paramètres respiratoires mesurés. Leur pronostic est alors médiocre. Plusieurs études ont montré que l'existence d'une HTAP (PAP moyenne supérieure à 25 mm d'Hg) était un facteur de mauvais pronostic, avec une survie statistiquement réduite (figure 3) (12).

### **La poursuite du tabagisme**

Elle s'accompagne d'un déclin accéléré du VEMS source d'un handicap et d'une mortalité précoce, que le sevrage retarde (figure 4) (13). On estime que la mortalité augmente en moyenne d'environ 20 % pour un tabagisme de 10 paquets année.

### **Les exacerbations de BPCO**

Une exacerbation est un événement caractérisé par une modification de la dyspnée de base, de la toux et/ou de l'expectoration du patient, plus importante que les variations quotidiennes habituelles, de survenue aiguë, et qui peut justifier un changement dans le traitement médicamenteux régulier d'un patient atteint de BPCO. Elles sont observées en moyenne de 2 à 4 fois par an, et sont d'autant plus fréquentes que la BPCO est sévère. Elles sont souvent négligées, puisque seule la moitié d'entre elles amène à une consultation médicale.

## **Étiologies des aggravations de dyspnée au cours de la BPCO**

Dans certains cas, on ne retrouve qu'une aggravation des phénomènes inflammatoires de base, notamment en cas d'infection bronchique aiguë.

- Les infections virales sont mises en cause dans 30 à 50 % des cas d'exacerbation et sont souvent associées à des signes ORL (rhinite, mal de gorge), et à une augmentation du taux d'éosinophiles dans l'expectoration.
- Les infections bactériennes s'accompagnent d'une augmentation du nombre des polynucléaires neutrophiles altérés dans l'expectoration, qui devient colorée et purulente. Les bactéries le plus souvent responsables sont *Haemophilus influenzae*, *Streptococcus pneumoniae*, et *Moraxella catarrhalis*, mais c'est plus l'acquisition d'un germe de sérotype différent que l'accroissement quantitatif d'un colonisant qui est associé aux exacerbations.
- Les co-infections bactériennes et virales sont retrouvées dans près d'un quart des cas.
- La pollution par l'ozone et certaines particules (diesel, SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>), et l'exposition au froid sont également associées à une augmentation de la fréquence des exacerbations.

## **Autres causes d'aggravation de la dyspnée en cas de BPCO**

Certains considèrent que ces autres causes sont des diagnostics différentiels et non étiologiques des exacerbations. En pratique, l'aggravation de la dyspnée chez un bronchopathe chronique doit aussi faire rechercher :

- Une insuffisance cardiaque gauche, d'autant qu'il existe des facteurs de risques communs aux deux pathologies.
- Une embolie pulmonaire. Leur fréquence est discutée et le diagnostic est souvent difficile sur les simples données cliniques chez ces patients. Une étude récente retrouve une embolie pulmonaire au cours des exacerbations de BPCO dans 25 % des cas sans cause évidente. L'existence d'une baisse de la capnie (si elle est connue sur des gaz du sang de base), d'antécédents de cancer ou de pathologie thrombo-embolique est associée à une fréquence accrue d'embolie pulmonaire (14).
- Les véritables pneumopathies infectieuses avec atteinte parenchymateuse sont responsables d'exacerbations plus sévères, souvent fébriles et hypoxémiantes, nécessitant plus fréquemment une hospitalisation. Elles sont le plus souvent dues à des virus et au *Streptococcus pneumoniae*.
- Parmi les facteurs iatrogènes, tous les médicaments sédatifs ou dépresseurs des centres respiratoires (barbituriques, benzodiazépines, opiacés...) doivent être utilisés avec prudence. L'alcoolisme aigu expose aux mêmes risques. Certains médicaments peuvent entraîner des troubles métaboliques (diurétiques) ou de l'équilibre acido-basique. Les modificateurs de la toux et de l'expectoration peuvent aggraver l'encombrement bronchique. L'utilisation des β-bloquants doit être prudente

en cas de BPCO, mais leur arrêt en cas d'indication cardio-vasculaire peut aussi être délétère. La prudence, est de ne recourir qu'aux produits cardio-sélectifs. L'effet de l'oxygène est complexe : sa prescription à fort débit chez des patients hypercapniques de base justifie une surveillance renforcée de l'hématose, et si des aérosols pneumatiques sont prescrits chez ces patients, il faut préférer l'air comme gaz vecteur.

- Les pneumothorax sont plus fréquents en cas d'emphysème, et doivent être évoqués devant une détresse respiratoire brutale associée à certains signes tels que douleur thoracique brutale, asymétrie auscultatoire, tympanisme unilatéral... Il sont souvent mal tolérés, voire suffocants. L'examen physique peut être trompeur du fait de la diminution du murmure vésiculaire et de la distension thoracique. Au moindre doute, la radiographie de thorax permet le diagnostic. La tomographie thoracique peut être nécessaire dans certaines situations difficiles (pneumothorax partiel).

## **Conséquences**

Elles sont multiples et suffisamment reconnues pour que la prévention des exacerbations soit un objectif thérapeutique en tant que tel.

- Les exacerbations représentent un facteur de risque indépendant de la mortalité : elle est 4,3 fois plus élevée à cinq ans chez les patients hospitalisés plus de deux fois par an pour exacerbation par rapport à ceux ne devant pas être hospitalisés pour ce motif (figure 5) (15).
- La qualité de vie des patients est altérée pendant plusieurs semaines au décours d'un épisode, voire définitivement quand ils se répètent fréquemment. De ce point de vue, le retentissement pour les patients est souvent sous estimé par les médecins.
- Les mesures répétées de la fonction respiratoire ont montré que le retentissement des exacerbations sur ce paramètre est plus prolongé que le retentissement clinique. Il existe une accélération du déclin du VEMS en cas d'épisodes fréquents.
- Près des deux tiers des patients hospitalisés pour exacerbations sont réadmis pour un nouvel épisode dans l'année suivante.
- Le coût financier des exacerbations est majeur : il représente environ la moitié des dépenses liées à la BPCO, de l'ordre de 2000 à 5000 euros par épisode avec hospitalisation.

## **Rôles des co-morbidités**

Les co-morbidités dégradent la qualité de vie et la survie des patients. Le risque de décès par défaillance respiratoire est d'autant plus important que la BPCO est plus sévère, mais même chez des patients les plus graves ayant une hypoxémie chronique, elle n'est responsable que d'un tiers des décès (16).

Dans l'étude d'Anthonisen et al (17) intégrant des patients porteurs de BPCO modérées, la défaillance respiratoire ne représentait que 8 % de la mortalité traduisant l'impact des pathologies associées. Dans cette étude, les cancers représentaient la majorité des causes de décès (54 %), essentiellement du fait des cancers bronchiques (33 % de la population étudiée).

Les pathologies cardiovasculaires sont une cause majeure de mortalité, responsables de 22 % de l'ensemble des décès dans l'étude d'Anthonisen (17), et de 27 % des décès dans l'étude TORCH (18).

## **Traitement : une maladie respiratoire chronique que l'on peut traiter et prévenir**

### *Une maladie que l'on peut traiter*

Les schémas thérapeutiques proposés par les différentes sociétés savantes sont proches. Ils adaptent le traitement à la gravité de la BPCO évaluée par la mesure de l'obstruction bronchique, essentiellement le VEMS (tableau 3) (3). L'étude de la fonction respiratoire est donc incontournable pour la prise en charge de ces patients.

Les médicaments de fond comprennent essentiellement les bronchodilatateurs et les corticoïdes inhalés : leur place a été précisée par de nouvelles études.

### **Les bronchodilatateurs**

Bien que par définition le trouble ventilatoire observé au cours de la BPCO ne soit pas significativement réversible, les bronchodilatateurs sont efficaces sur certains paramètres : nombre d'exacerbations, indice de qualité de vie, capacité d'effort, fonction respiratoire, voire mortalité. De plus, en période d'exacerbation, ils sont efficaces à fortes doses.

Les formes inhalées ont le meilleur rapport bénéfice/risque malgré les difficultés que peuvent avoir certains patients à réaliser correctement l'inhalation des médicaments.

Les bases xanthiques (théophyllines et dérivés) n'existent pas sous formes inhalées mais restent prescrites malgré leur faible marge thérapeutique. Parmi leurs nombreux effets biologiques, l'un des plus récemment mis en évidence est leur capacité théorique à redonner une cortico sensibilité aux phénomènes inflammatoires observés au cours de la BPCO, par une action au niveau du système des histones désacétylases. Cependant, dans les pays occidentaux, ces bronchodilatateurs sont considérés comme les moins efficaces de cette classe.

Les deux grandes classes de bronchodilatateurs inhalés sont les  $\beta_2$  agonistes (ou  $\beta_2$  sympathomimétiques qui existent aussi sous formes orales et injectables) et les anticholinergiques. Historiquement, les premiers représentants de ces bronchodilatateurs avaient une action courte, limitée à quelques heures. Des médicaments d'action prolon-

gée sont apparus, efficaces sur tout le nyctémère avec une ou deux prises quotidiennes, et leurs cibles biologiques sont plus précises.

L'efficacité de ces médicaments a été étayée par deux études randomisées, prospectives multicentriques, qui ont inclus chacune environ 6000 patients.

L'étude TORCH (18) sur trois ans s'est intéressée à l'impact de la corticothérapie inhalée (CSI), des  $\beta$  sympathomimétiques en spray et à l'association de ces médicaments sur la survie en tant que critère principal. L'étude UPLIFT (19) avait pour objectif principal de mesurer l'impact de la prescription de tiotropium pendant 4 ans sur le déclin du VEMS et de la capacité vitale. Ces études ont analysé prospectivement d'autres paramètres (qualité de vie, nombre d'exacerbations, etc.), et ont été revues rétrospectivement sur d'autres critères, en analyse de sous groupes. Aucune de ces deux études n'a atteint son objectif principal : l'association de CSI et de  $\beta$  sympathomimétiques ne permet pas de gain significatif de survie par rapport au placebo malgré une tendance statistique non significative ( $p = 0,052$ ) (18), et les pentes de décroissance du VEMS ou de la CV sont parallèles entre les patients contrôles et traités par tiotropium bien qu'il existe une augmentation franche des valeurs de ces paramètres (19). Pourtant dans l'étude TORCH, la décroissance du VEMS est significativement plus lente dans le groupe recevant un traitement efficace par rapport au placebo (décroissance annuelle de  $39 \pm 3$  ml avec l'association salmétérol + fluticasone, versus  $42,3 \pm 3,1$  ml avec un seul des médicaments, versus  $55,3 \pm 3,2$  ml avec le placebo (figure 6) (20). Le tiotropium est également efficace sur la décroissance de la fonction respiratoire si l'on ne considère que les patients recevant ce traitement comparé à ceux ne recevant qu'un placebo, mais près des trois quarts des patients de l'étude UPLIFT recevaient des CSI ou un  $\beta$  sympathomimétique dans les deux bras, de sorte que le déclin du VEMS ou de la CV a été plus faible qu'attendu. Dans le groupe sous tiotropium, on note une diminution significative de la mortalité à quatre ans. Le déclin de qualité de vie et le nombre d'exacerbations sont significativement moindres avec les traitements inhalés.

Les bronchodilatateurs inhalés de longue durée d'action confirment ainsi leur place de premiers médicaments dans la BPCO, dès qu'un traitement de fond est nécessaire, c'est-à-dire au stade II de la maladie. L'association d'un anticholinergique et d'un  $\beta$  agoniste est synergique (21). Elle est recommandée dans les formes plus sévères de BPCO.

### **Les médicaments anti inflammatoires**

La prescription d'anti inflammatoire est logique du fait de la physiopathologie de la BPCO. Contrairement à la place majeure qu'ils ont dans le traitement des asthmes persistants, les corticoïdes ont des indications plus limitées dans

la BPCO. Par voie générale, l'utilisation prolongée de ces médicaments est délétère aussi bien en terme de morbidité que de mortalité (22). Leur prescription plus d'un mois par an par voie orale, est à proscrire au cours de la BPCO.

La place des corticoïdes inhalés est également plus limitée que dans l'asthme : ils sont capables de diminuer le nombre d'exacerbations en cas d'obstruction bronchique importante (VEMS inférieur à 50 ou 60 %), de ralentir le déclin de qualité de vie, et celui du VEMS avec la même efficacité que les  $\beta$  sympathomimétiques (figure 6) (20), mais ils ne modifient pas de façon significative la survie (18). Malgré leur effet bénéfique, ils sont associés à un risque accru de pneumopathie infectieuse qui obère ce bénéfice (18). Leur indication retenue est la BPCO sévère (habituellement stade III, mais la fluticasone associée au salmétérol a une AMM dès que le VEMS est inférieur à 60 %) associée à une fréquence importante d'exacerbations. En France, seules les associations fixes avec un bronchodilatateur – en pratique un  $\beta$  agoniste – ont l'AMM dans cette indication.

Récemment, une étude anglaise a démontré l'intérêt des macrolides à petites doses pour diminuer le taux d'exacerbation des patients ayant une BPCO évoluée (23). Il s'agit de bénéficier des propriétés anti-inflammatoires de ces molécules déjà utilisées dans certaines pathologies respiratoires plus rares (mucoviscidose, pan bronchiolite). Dans cette étude prospective, randomisée en double aveugle, l'administration d'érythromycine à faibles doses (250 mg deux fois par jour) a permis de diminuer significativement le nombre d'exacerbations dans l'année qui a suivi la mise sous traitement. Ce résultat a été observé que les patients reçoivent ou non une corticothérapie inhalée, suggérant une action anti-inflammatoire complémentaire.

### **L'oxygène est considéré comme un médicament**

L'oxygénothérapie a démontré son efficacité sur la survie des patients, à condition qu'ils aient une hypoxémie. Elle est indiquée chez les patients ayant des critères gazométriques précis :  $\text{PaO}_2$  en air < 55 mm d'Hg, ou < 60 mm d'Hg avec HTAP ou polyglobulie. La mesure de l'hématose sous air au repos, à distance de toute exacerbation, est donc un préalable systématique à la mise sous oxygène.

Les contraintes sont importantes. L'efficacité en termes de survie n'apparaît que pour des durées quotidiennes d'oxygénothérapie supérieures à 16 heures, comprenant la nuit, et les périodes d'exercice physique. Des durées plus courtes sont inefficaces.

Les débits d'oxygène nécessaires sont de l'ordre de 0,5 à 3 L.min. Le but est d'obtenir une  $\text{PaO}_2 > 60$  mm d'Hg, soit une  $\text{SaO}_2 > 90$  %, sans entraîner d'hypercapnie source d'acidose respiratoire. Un contrôle des gaz du sang sous oxygène est donc nécessaire.

Le dispositif le plus utilisé en France est l'extracteur d'oxygène qui tamise l'air pour en retenir l'azote et déli-

vrer un gaz dont la  $\text{FiO}_2$  est supérieure à 95 %. Les principaux inconvénients de ce système sont le bruit inhérent à l'aspiration de l'air et la nécessité d'un branchement électrique qui limite la déambulation. Il délivre de l'oxygène à bon marché, sans nécessité de réalimentation périodique en gaz ou en liquide. L'oxygène gazeux ou liquide permet la déambulation.

### **Autres médicaments**

Ils sont réservés à des cas précis, et leur place reste à définir précisément.

*Le traitement substitutif en  $\alpha$ -1-antitrypsine* est indiqué pour les rares patients ayant un déficit en cette protéine et une obstruction bronchique. Il s'agit d'un traitement contraignant, puisque disponible uniquement par perfusion dont la fréquence (hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle) dépend de dosages sanguins. Leur coût est important.

*Les inhibiteurs de phosphodiesterase-4* sont des anti-inflammatoires indiqués spécifiquement dans la BPCO, mais non commercialisés en France. Comme les dérivés de la théophylline, ils inhibent certaines phosphodiesterases. Les médicaments en développement (roflumilast, cilomilast) ont démontré leur efficacité au cours de BPCO versus placebo sur certains paramètres de la fonction respiratoire (dont le VEMS), la réduction des exacerbations, la qualité de vie, et la dyspnée d'effort. Les principaux effets secondaires sont digestifs (douleurs abdominales, nausées, diarrhées...).

*Les mucolytiques* n'ont pas de place reconnue dans les recommandations actuelles. Ils ont cependant un impact démontré, en particulier sur le risque d'exacerbation de BPCO chez les patients ne recevant pas de CSI de base (24). À fortes doses, leur action pourrait être liée à leur activité anti-oxydante et anti-inflammatoire.

### **D'autres traitements non médicamenteux ont une efficacité démontrée**

#### *La réhabilitation respiratoire*

La réhabilitation respiratoire (25) est une prise en charge globale et intensive de la BPCO qui fait intervenir médecins généralistes, pneumologues, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, assistantes sociales, infirmières, psychologues, nutritionnistes, tabacologues... Elle a démontré son efficacité sur les capacités d'effort et les scores de qualité de vie. Elle est aussi efficace sur un certain nombre de co-morbidités associées à la BPCO.

Elle peut être réalisée en centres spécialisés ou en externe. La création de réseaux regroupant des professionnels spécialisés et motivés offre des possibilités de réhabilitation moins contraignantes, car elle permet aux patients de rester dans leurs cadres de vie.

L'association de la réhabilitation respiratoire avec d'autres traitements est particulièrement performante. Elle est

néanmoins contraignante et doit durer plusieurs semaines pour être efficace sur le long terme.

### *La chirurgie*

Il s'agit d'une chirurgie spécialisée qui est réservée à des patients particulièrement sévères (stade IV de la classification de GOLD), dont la gêne n'est pas contrôlée par le traitement médical. Les patients, soigneusement sélectionnés, doivent être informés des risques particuliers pris pour l'anesthésie et l'abord chirurgical.

a. *La réduction chirurgicale de volume pulmonaire* améliore l'espérance de vie des patients ayant des lésions d'emphysème prédominant aux sommets et des tests montrant une limitation objective des capacités d'effort (26). L'emphysème doit être hétérogène, c'est à dire que le poumon doit comprendre des zones non pathologiques qui seront respectées par l'intervention. Par contre cette intervention est délétère chez les patients ayant un emphysème homogène et qui sont peu handicapés à l'effort.

b. *La transplantation pulmonaire* s'adresse à des patients ayant une BPCO sévère, souffrant d'un handicap respiratoire majeur malgré tous les autres traitements, et suffisamment jeunes (moins de 65 ans) pour supporter une chirurgie contraignante dont la mortalité post opératoire immédiate est importante. Le choix entre greffe mono ou bi pulmonaire se fait au cas par cas, tenant compte de l'âge, du risque opératoire, et du risque de complications liées à la présence du poumon natif laissé en place en cas de greffe unilatérale.

### *Réduction de volume pulmonaire par voie endobronchique*

La morbi-mortalité observée lors de la réduction chirurgicale de volume pulmonaire a favorisé le développement de techniques endoscopiques, par des valves unidirectionnelles placées en fibroscopie aux niveaux des bronches lobaires ou segmentaires.

Elles permettent une vidange expiratoire des zones obstruées et diminuent la distension emphysemateuse. Cette technique est disponible dans certains centres spécialisés, mais les résultats à long terme sont mal connus. Elle semble avoir une place dans les emphysèmes hétérogènes, surtout du poumon gauche, et quand les scissures anatomiques sont complètes, permettant aux valves d'entraîner une atelectasie dans le territoire traité. La réalisation technique reste difficile, et il existe de nombreuses complications (pneumothorax, infections, déplacement de valve...).

### *Une maladie que l'on peut prévenir*

#### **L'arrêt de l'exposition aux toxiques inhalés**

C'est une mesure de bon sens, souvent difficile à obtenir compte tenu de l'addiction forte qu'entraîne le tabac. Le

sevrage tabagique a un impact mesurable sur la survie (Figure 7) (17). En moyenne, l'amélioration du VEMS après sevrage est lente : les ex fumeurs retrouvent une décroissance du VEMS comparable à celle des non fumeurs, mais les dégâts sont rarement réversibles en totalité (27). La BPCO et les autres pathologies liées au tabac (cardio-vasculaires et néoplasiques...) bénéficient du sevrage.

#### **L'intérêt des vaccinations**

Les vaccinations anti-grippales annuelles saisonnières, et anti-pneumococciques, à renouveler tous les cinq ans sont recommandées.

L'efficacité du vaccin contre la grippe est démontrée en terme de prévention des exacerbations. Les exacerbations tardives, survenant plus de trois semaines après la vaccination, sont diminuées de près de 40 %. Dans les études comparant vaccin et placebo, on note une augmentation significative des réactions inflammatoires au point de ponction avec le vaccin suffisamment limitées pour ne pas remettre en cause les recommandations actuelles.

La vaccination anti pneumococcique est également recommandée, bien que son efficacité soit moins documentée. Elle est surtout efficace chez les bronchopathes de moins de 65 ans, ou ayant une obstruction bronchique sévère (VEMS < 40 %).

#### **Conclusions**

Nier les difficultés que représente le traitement de la BPCO relève de l'angélisme. Il serait aussi absurde de nier les progrès qui sont faits dans cette maladie, mais beaucoup d'obstacles entravent la prise en charge des patients atteints de BPCO :

– La maladie est de survenue insidieuse, amenant à des consultations tardives. La première étape, diagnostique, impose la mesure des EFR qui permettent de différencier la BPCO d'autres troubles ventilatoires obstructifs, d'adapter le traitement et de surveiller l'évolution de la maladie. Cette étape est souvent négligée.

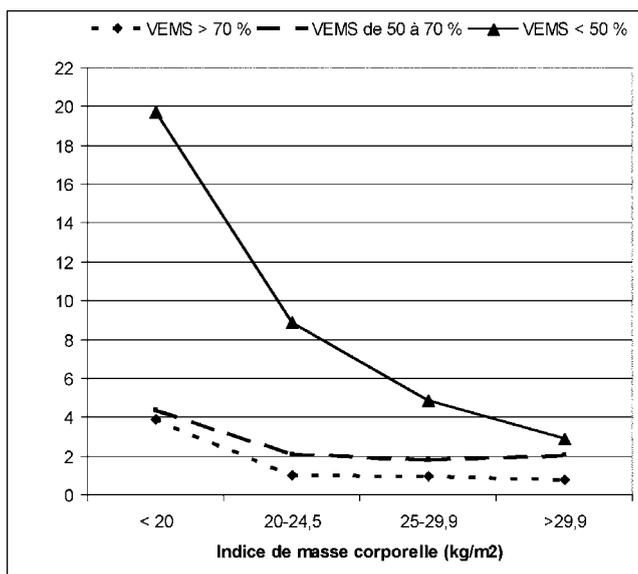
– Les traitements les plus efficaces sont les plus contraignants (sevrage tabagique, réhabilitation, oxygénothérapie...) expliquant en partie les réticences des médecins à les appliquer, et les difficultés pour les patients de les suivre.

– Les médicaments inhalés simples à utiliser semblent anodins et purement symptomatiques. Ils sont largement prescrits avant même qu'on en connaisse l'intérêt réel : les nouvelles études ont précisé leur place et leurs risques.

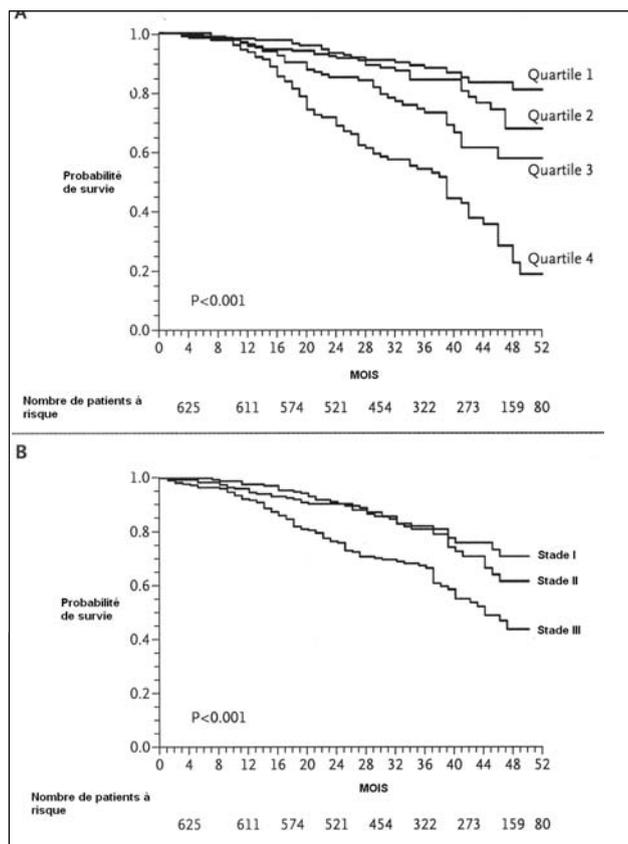
Nous allons sans doute disposer de nouveaux médicaments qui interféreront plus spécifiquement avec les mécanismes de la BPCO, mais la lutte contre les toxiques inhalés reste et restera une priorité dans le traitement de cette maladie.

## Références

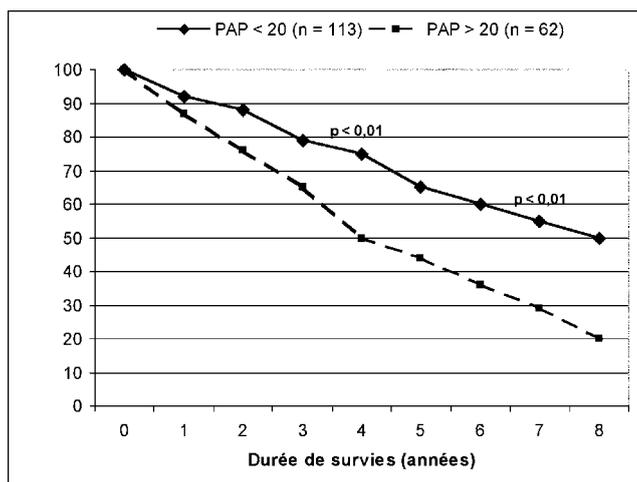
1. Escamilla R, Didier A, Murriss M. Bronchopneumopathies chroniques obstructives. *Médecine & culture*. 2004 ; 1 : 2-8.
2. Murray CJ, Lopez AD. Alternative projections of mortality and disability by cause 1990-2020 : Global Burden of Disease Study. *Lancet* 1997 ; 349 : 1498-1504.
3. Numéro thématique – La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO). *BEH thématique* 2007 ; 27-28 : 241-252.
4. Global Initiative for Chronic Obstructive Pulmonary Disease. Global strategy for the diagnosis, management and prevention of chronic obstructive pulmonary diseases. Executive summary. 2006. Disponible sur [www.goldcopd.com](http://www.goldcopd.com).
5. Buist S, McBurnie MA, Vollmer WM, Gillespie S, Burney P, Mannino DM, Menezes AMB, Sullivan SE, Lee TA, Weiss KB, Jensen RL, Gulsvik A, Nizankowska-Mogilnicka E, on behalf of the BOLD Collaborative Research Group. International variation in the prevalence of COPD (the BOLD study): a population-based prevalence study. *Lancet* 2007 ; 370 : 741-750.
6. Agusti AG, Noguera A, Saudela J, Sala E, Pons J, Busquets X. Systemic effects of chronic obstructive pulmonary disease. *Eur Respir J* 2003 ; 21 : 347-360.
7. Sutherland ER, Cherniack RM. Management of chronic obstructive pulmonary disease. *N Engl J Med* 2004 ; 350 : 2689-2697.
8. Ofir D, Laveneziana P, Webb KA, Lam Y-M, O'Donnell DE. Mechanisms of dyspnea during cycle exercise in symptomatic patients with GOLD stage I chronic obstructive pulmonary disease. *Am J Respir Crit Care Med* 2008 ; 177 : 622-629. Landbo C, Prescott E, Lange P, Vestbo J, Almdal TP. Prognostic value of nutritional status in chronic obstructive pulmonary disease. *Am J Respir Crit Care Med* 1999 ; 160 : 1856-1861.
10. Anthonisen NR, Wright EC, Hodgkin JE, IPPB Trial Group. Prognosis in chronic obstructive pulmonary disease. *Am Rev Respir Dis* 1986 ; 133 : 14-20.
11. Celli BR, Cote CG, Marin JM, et al. The body-mass index, airflow obstruction, dyspnea, and exercise capacity index in chronic obstructive pulmonary disease. *N Engl J Med* 2004 ; 350 : 1005-1012.
12. Chaouat A, Kraemer JP, Canuet M, Kadaoui N, Ducoloné A, Kessler R, et al. Hypertension pulmonaire des affections respiratoires chroniques. *Presse Med* 2005 ; 34 : 1465-1474.
13. Anthonisen NR, Connett JE, Kiley JP, et al. Effects of smoking intervention and the use of an inhaled anticholinergic bronchodilator on the rate of decline of FEV1 : The Lung Health Study. *JAMA* 1994 ; 27 : 1497-1505.
14. Tillie-Leblond I, Marquette C-H, Perez T, Sherpereel A, Zanetti C, Tonnel AB, et al. Pulmonary embolism in patients with unexplained exacerbation of chronic obstructive pulmonary disease : prevalence and risk factor. *Ann Intern Med* 2006 ; 144 : 390-396.
15. Soler-Cataluna JJ, Martinez-Garcia MA, Roman Sanchez P, Salcedo E, Navarro M, Ochando R. Severe acute exacerbation and mortality in patients with chronic obstructive pulmonary disease. *Thorax* 2005 ; 60 : 925-931.
16. Zielinski J, MacNee W, Wedzicha J, Ambrosino N, Braghiroli A, Dolensky J, Howard P, Gorzelak K, Lahdensuo A, Strom K, Tobiasz M, Weitzenblum E. Causes of death in patients with COPD and chronic respiratory failure. *Monaldi Arch Chest Dis*. 1997 ; 52 : 43-47.
17. Anthonisen NR, Skeans MA, Wise RA, Manfreda J, Kanner RE, Connett JE for the Lung Health Study Research Group. The effects of a smoking cessation intervention on 14,5-year mortality. *Ann Intern Med* 2005 ; 142 : 233-239.
18. Calverley PM, Anderson JA, Celli B, Ferguson JT, Jenkins C, Jones PW, et al. Salmeterol and fluticasone propionate and survival in chronic obstructive pulmonary disease. *N Engl J Med* 2007 ; 356 : 775-789.
19. Tashkin DP, Celli B, Senn S, Burkhart D, Kesten S, Mejore S, Decramer M, for the UPLIFT study investigators. A 4-year trial of Tiotropium in chronic obstructive pulmonary disease. *N Engl J Med* 2008 ; 359 : 543-554.
20. Celli Br, Thomas NE, Anderson JA, Ferguson GT, Jenkins CR, Jones PW, Vestbo J, Knobil K, Yates JC, Calverley PMA. Effect of pharmacotherapy on rate of decline of lung function in chronic obstructive pulmonary disease. Results from the TORCH Study. *Am J Respir Crit Care Med* 2008 ; 178 : 332-338.
21. van Noord JA, Aumann JL, Janssens E, Smeets JJ, Verhaert J, Disse B, Mueller A, Cornelissen PJ. Comparison of tiotropium once daily, formoterol twice daily and both combined once daily in patients with COPD. *Eur Respir J* 2005 ; 26 : 214-222.
22. Cano NJ, Pichard C, Roth H, Court-Fortune I, Cynober L, Gérard-Boncompain M, et al. C-reactive protein and body mass index predict outcome in end-stage respiratory failure. *Chest* 2004 ; 126 : 540-546.
23. Seemungal TA, Wilkinson TM, Hurst JR, Perera WR, Sapsford RJ, Wedzicha JA. Long-term erythromycin therapy is associated with decreased chronic obstructive pulmonary disease exacerbations. *Am J Respir Crit Care Med*. 2008 ; 178 : 1139-1147.
24. Decramer M, Rutten van Mólken M, Dekhuijzen PNR, Troosters T, van Herwaarden C, Pellegrino R, et al. Effects of N-acetylcysteine on outcomes in chronic obstructive pulmonary disease (Bronchitis randomized on NAC cost-utility study, BRONCUS): a randomised placebo-controlled trial. *Lancet* 2005 ; 365 : 1552-1560.
25. Troosters T, Casabury R, Gosselink R, Decramer M. Pulmonary rehabilitation in chronic obstructive pulmonary disease. *Am J Respir Crit Care Med* 2005 ; 172 : 19-38.
26. Fishman A, Martinez F, Naunheim K, et al. National Emphysema Treatment Trial Research Group. A randomized trial comparing lung-volume-reduction surgery with medical therapy for severe emphysema. *N Engl J Med*. 2003 ; 348 : 2059-2073.
27. Scanlon PD, Connett JE, Waller LA, Altose MD, Bailey WC, Buist AS, Tashkin DP for the Lung Health Study Research Group. Smoking cessation and lung function in mild-to-moderate chronic obstructive pulmonary disease. The Lung Health Study. *Am J Respir Crit Care Med* 2000 ; 161 : 381-390.



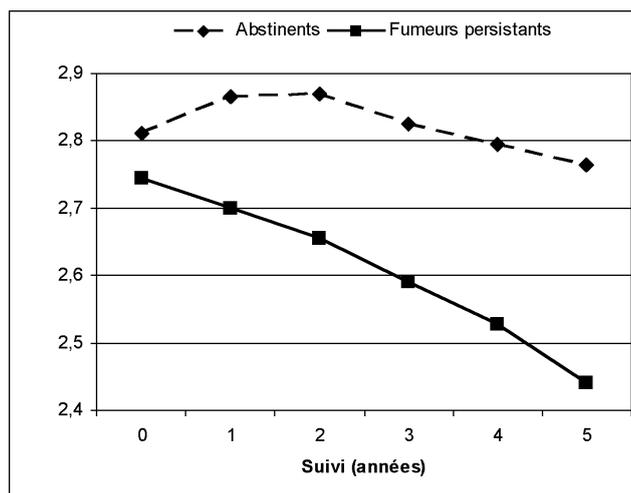
**Figure 1 :** impact de l'index de masse corporelle sur la mortalité au cours des BPCO (9)



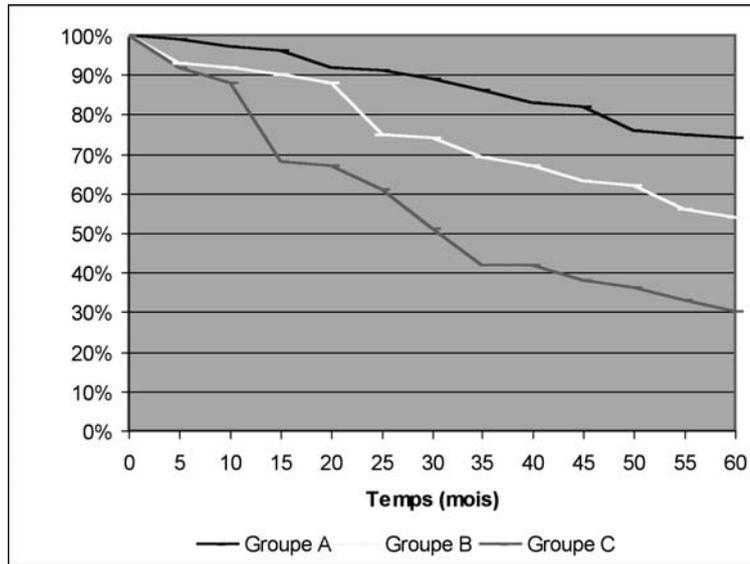
**Figure 2 :** pronostic de la BPCO en fonction de l'indice BODE (schéma A : 1<sup>er</sup> quartile = 0 à 2, 2<sup>e</sup> quartile = 3 ou 4, 3<sup>e</sup> quartile = 5 ou 6, 4<sup>e</sup> quartile = 7 à 10) ou du VEMS (schéma B définissant la gravité selon des stades différents de GOLD : stade I VEMS > 50 %; stade II VEMS de 36 à 50 %; stade III VEMS < 36 %) (11).



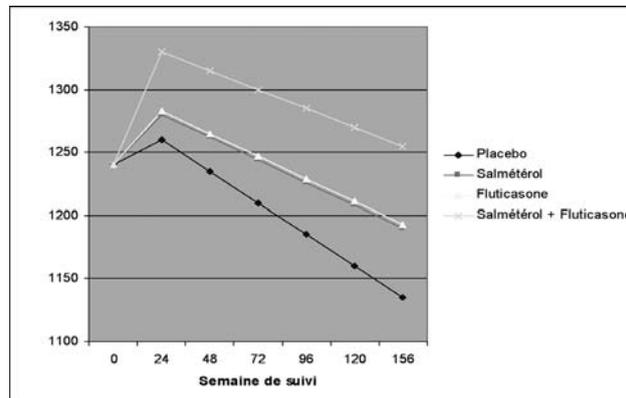
**Figure 3 :** survie actuarielle des BPCO en fonction de l'existence d'une HTAP (12)



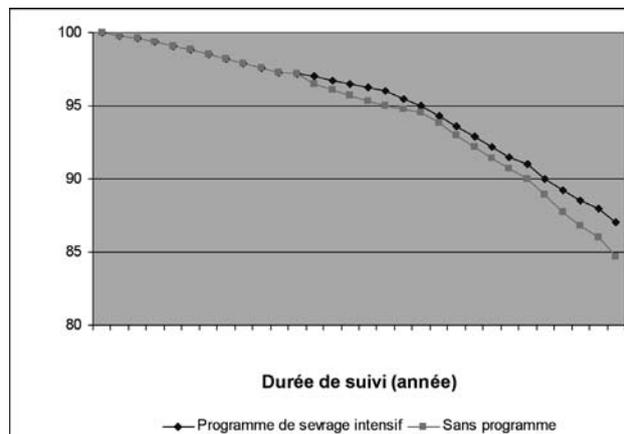
**Figure 4 :** impact de l'arrêt du tabac sur l'évolution du VEMS (13).



**Figure 5 :** survie actuarielle en fonction de la fréquence annuelle d'exacerbations de BPCO (15).  
 – Groupe A : pas d'hospitalisation pour exacerbation  
 – Groupe B : 1 ou 2 hospitalisations par an pour exacerbation ( $p < 0,0002$  versus groupe A)  
 – Groupe C : plus de 2 hospitalisations par an pour exacerbation ( $p = 0,069$  versus groupe B,  $p < 0,0001$  versus groupe A).



**Figure 6 :** impact du traitement par fluticasone, salmétérol, et leur association sur le déclin du VEMS (20)



**Figure 7 :** Impact d'un programme de sevrage tabagique intensif sur la survie des patients au long cours (17).

**Tableau 1 :** Classification de la BPCO en stades sévérité (3)

Stades de BPCO	Signes cliniques	Rapport VEMS/CV	VEMS (% de la norme)	Remarques
<b>I : peu sévère</b>	Toux et expectoration plus de 3 mois consécutifs pendant 2 ans consécutifs. <u>Signes inconstants</u>	< 70 %	≥ 80 %	
<b>II : modéré</b>			50 à 80 %	
<b>III : sévère</b>			30 à 50 %	Stade III si PaO <sub>2</sub> < 60 mm Hg, ou signe clinique d'hypertension artérielle pulmonaire
<b>IV : très sévère</b>			< 30 %	

**Tableau 2 :** calcul de l'indice BODE au cours de la BPCO (11)

Paramètres	Points attribués ►	0	1	2	3
Index de masse corporelle (poids/taille <sup>2</sup> )		> 21	≤ 21		
VEMS (% de la théorique)		≥ 65	50 à 64	36 à 49	< 35
Test de marche de 6 minutes (mètres)		> 250	250 à 349	150 à 249	< 150
Dyspnée (échelle MMRC)		0 ou 1	2	3	4

**Tableau 3 :** recommandations thérapeutiques selon le stade de BPCO (3).

Stade I	Stade II	Stade III	Stade IV
Lutte contre les facteurs de risques. Vaccination anti-grippale et anti-pneumococcique			
Bronchodilatateur d'action courte à la demande.			
Bronchodilatateur d'action prolongée en traitement de fond. Réhabilitation respiratoire.			
CSI si exacerbations fréquentes.			
Oxygénothérapie prolongée selon PaO <sub>2</sub> . Discuter les options chirurgicales.			

**Encadré 1 :** examens complémentaires en cas de BPCO symptomatiques

<p><b>Systematiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure des débits respiratoires par courbe débit volume</li> <li>- Test de réversibilité si trouble ventilatoire obstructif</li> <li>- Mesure des volumes respiratoires</li> <li>- Radiographie de thorax F + P</li> </ul> <p><b>A faire si VEMS &lt; 50 %, ou en cas de discordance entre dyspnée et EFR ou hématoxose</b>, surtout si co morbidité cardio-vasculaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NFS : suspicion d'anémie ou de polyglobulie</li> <li>- DLCO : suspicion d'emphysème</li> <li>- SpO<sub>2</sub> nocturne : interrogatoire évocateur de syndrome d'apnée du sommeil</li> <li>- ECG</li> </ul>
--

**Encadré 2 :** surveillance des BPCO selon leur sévérité

Sévérité	Stade I	Autres stades sans OLD	Avec OLD
EFR	Tous les 1 à 2 ans	Annuelles	
Radiographie de thorax	Tous les 1 à 2 ans	Annuelle	
Gaz du sang		Annuels	Tous les 3 à 6 mois

# LA VIOLENCE

---

## ■ Réflexions sur la violence

**Ruth TOLEDANO-ATTIAS**

Dr en Chirurgie dentaire

Dr en Lettres et Sciences Humaines

Violence. À l'évocation de ce mot, noms et adjectifs se bousculent pour tenter d'appréhender le phénomène dans sa diversité : force, brutalité, cruauté, déshumanisation, destruction, arbitraire, insécurité, peur, guerre, massacres, exactions, diffamation, fausses accusations, manipulations, etc.

De manière commune, on estime que la violence consiste en « un usage légitime ou illégitime de la force, un abus de puissance. La violence n'est pas seulement physique, elle peut être morale, politique (exploitation, oppression), insidieuse (embrigadement), sournoise, etc.<sup>4</sup> ». Le *Petit Larousse* la définit comme le « caractère de ce qui se manifeste, se produit ou produit des effets avec une force intense, extrême, brutale<sup>5</sup> » tandis que le *Petit Robert* la désigne comme « tout acte par lequel quelqu'un agit sur un autre ou le force à agir contre sa volonté ».

Étymologiquement, *violence* provient du latin *vis*, qui signifie *force*. Ce phénomène n'a cessé d'être étudié depuis l'antiquité. Pour Christian Authier, « *Bia* (en grec) signifie tout à la fois la force vitale et la violence ; or en grec, la vie se dit *Bios* tandis que *Zoè*, signifie la vie animale et végétale. Cette notion "élargie" de la violence », laisse entendre que la « question de la violence (*bia*) ne se pose pas pour les animaux (*zooi*) mais seulement dans le domaine de la vie humaine (*bios*) [et] qu'elle a affaire avec la parole qui est le propre de l'humain [...] ». Violence langagière : injure, menace, inculpation, condamnation<sup>6</sup>... ».

Pour la philosophie grecque antique (Platon, Aristote), l'harmonie structure l'ordonnement « cosmétique » de la nature (cosmos) et du logos. Dans cet univers ordonné régi par la « juste mesure », la violence est un mouvement contre nature qui provoque désordre et chaos du fait de la « démesure » (*hubris*) et du cycle infernal de la vendetta. Les philosophes modernes considèrent que la violence ne concerne que le monde humain et retiennent la notion de souffrance animale. Retenons que dans une de ses *Fables*, la Fontaine<sup>7</sup> déplore que la « raison du plus fort est toujours la meilleure » et dénonce la violence masquée et la mauvaise foi du meurtrier.

La destruction de l'humain en l'homme a caractérisé les formes de violence qui se sont déployées à partir du XX<sup>e</sup> siècle. Les violences ne prennent pas toutes la forme de l'affrontement ou de l'agression : par exemple, l'arbitraire, la diffamation, les fausses accusations, les insultes

racistes, les propos humiliants, la profanation d'un cimetière ou un licenciement abusif. Refuser à un homme ou à une culture, le droit à l'expression légitime est violent et destructeur de l'humain. Pour la philosophe Blandine Kriegel, « C'est la force déréglée qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychique pour mettre en cause, dans un but de domination ou de destruction, l'humanité de l'individu<sup>8</sup>. »

Outre les définitions, il convient de chercher comment et quand naît et se développe la violence, autrement dit, l'anthropologie de la violence ; ensuite il s'agira de décrire les formes qu'elle peut prendre, à quels niveaux et dans quels champs elle se déploie.

## Anthropologie de la violence

### À l'origine des conflits, la double imitation et la rivalité mimétique

« Pourquoi la violence ? » René Girard<sup>9</sup> considère que cette question est une donnée permanente de la conscience humaine. Selon lui, les « violences ne tombent pas du ciel. Elles sont le produit d'une histoire généralement accessible ». Le processus se développe parmi des individus qui se connaissent bien, proches parents, amis, associés, ou entre des collectivités ennemies, forcément voisines, des « ennemis héréditaires ». Ainsi, « les violences racistes opposent des groupes ethniques que le plus souvent, rien ne distingue ». Pour repérer le facteur déclenchant la violence, il convient d'en faire la « genèse ». René Girard

---

4. Le [webpedagogique.com/histoire](http://webpedagogique.com/histoire). Voir aussi Yves Michaud, *La violence, Que sais-je ?* n° 2251, PUF, 2007.

5. *Le Petit Larousse*, grand format, 1997.

6. Christian Authier, « Insécurité à tous les étages », *L'Opinion indépendante*, semaine du 9 février 2009 : in *Encyclopédie de l'Agora* : <http://agora.qc.ca> : 4 pages. On peut également lire l'entrée « violence », par Sergio Cotta, dans *Dictionnaire de philosophie politique*, Sous la direction de Philippe Raynaud et Stéphane Rials, p. 728-732, PUF, 1996.

7. Jean de la Fontaine (1621-1695), *Fables*, livre premier, 10, « Le loup et l'agneau ».

8. Cf. *Encyclopédie de l'Agora*, qui cite « La violence à la télévision. Rapport de la mission d'évaluation, d'analyse et de propositions relatives aux représentations violentes à la télévision, Ministère de la culture, France ».

9. René Girard, philosophe et anthropologue, Stanford University, auteur d'une œuvre importante et, notamment de *La violence et le sacré* (1972). L'article de référence « Pourquoi la violence ? » constitue sa participation à un ouvrage collectif publié sous la direction de Paul Dumouchel, *Violence, victime et vengeances*, p. 13-30, L'Harmattan-Presses universitaires de Laval, Québec, 2000.

attribue depuis longtemps la genèse de la violence à ce qu'il appelle les *rivalités mimétiques* : « Dès que nous désirons ce que désire un être proche de nous, dans le temps et dans l'espace, c'est le même objet qui nous attire tous les deux et la rivalité est inévitable. [...] Les combats rivalitaires chez les hommes n'ont pas de frein instinctuel. Ils ont donc une puissance illimitée, infinie, qu'ils n'ont pas dans le règne animal. [...] La rivalité mimétique est responsable de la fréquence et de l'intensité des conflits humains. [...] Même si on admet que la rivalité mimétique cause beaucoup de conflits, il y en a d'autres où elle paraît absente. [Or], les rapports humains les moins passionnés, les plus insignifiants, sont susceptibles, eux aussi de se pénétrer de violence. [...] La *double imitation* est le fonds indestructible des rapports humains... elle est le moteur du conflit<sup>10</sup>. » Le point de départ de la discorde est un événement insignifiant, mal interprété ou mal compris, qui va entraîner des réactions en chaîne et réciproques qui vont en s'aggravant, entre des individus ou des collectivités. C'est, explique R. Girard, « la tendance à surcompenser l'hostilité apparente de l'autre, toujours présente des deux côtés, qui produit ce résultat... la réciprocité violente<sup>11</sup> ». Si rien ne vient empêcher la violence de se déchaîner, « en séparant et en *différenciant* tous les aspects de la vie publique et privée », alors « la violence, la vengeance réciproque fait toujours retomber les cultures dans le chaos d'où elles sont sorties<sup>12</sup> ».

### **Les matrices de l'intolérance et de la violence**

De son côté, Françoise HÉRITIER<sup>13</sup> focalise sa recherche sur les « ressorts profonds de l'intolérance » qui conduit inéluctablement à la violence. Elle pose la question : « est-ce que l'homme est *naturellement*, c'est à dire biologiquement, violent, intolérant, qu'il s'agisse de l'espèce en général, ou du comportement enfantin observable dans le développement de l'individu en société<sup>14</sup> ? ». Puisque l'homme est nécessairement un être social qui se donne des règles pour vivre en société, il y a forcément « une interaction avec ses semblables ». Françoise HÉRITIER considère que la première chose qui s'impose est l'observation de la « différence des sexes », de sorte que la relation homme-femme est « hiérarchisée dans le sens d'une domination du masculin sur le féminin, donc inégalitaire, elle est le cadre, la *matrice primordiale*, universelle des rapports sociaux<sup>15</sup> ». Elle se réfère aux travaux de Lévi-Strauss concernant la construction du lien social et « la prohibition de l'inceste... qui vise, par l'échange matrimonial entre groupes étrangers, à instaurer, grâce à la reconnaissance de l'altérité, non seulement la paix mais les échanges de toutes sortes<sup>16</sup>... ».

Or, pour vivre ensemble, il est également nécessaire de satisfaire des besoins vitaux : la confiance, la sécurité et le besoin de conformité. Si ces besoins ne sont pas satisfaits, alors, « inversement, la méfiance entraîne avec elle ces

autres sentiments dérivés que sont le rejet et l'intolérance, la répulsion, le mépris, la haine<sup>17</sup> » qui constituent d'autres matrices de la violence « ambivalentes », qui se greffent sur la matrice primordiale. Puis elle se réfère à la théorie de René Girard sur le désir mimétique à l'origine de la rivalité mimétique pour mettre l'accent sur une autre matrice puissante, « l'envie » qui provoque la « compétition et la dépossession de l'autre » et les exactions qu'elles génèrent. Aussi, ajoute-t-elle qu'il « faut faire apparaître ici un autre besoin, affect ou émotion élémentaire, qui entraîne avec lui son contraire et son cortège de situations ambivalentes, c'est le *besoin de protection* : être protégé ou protéger ses proches, et au contraire, agresser ou détruire, ou au mieux, tenir à distance, ceux qui n'entrent pas dans cette catégorie<sup>18</sup> ». Or le besoin de protéger « s'exprime en premier dans le modèle hiérarchique du rapport parent/enfant... et se transforme en nécessité de contrôle et de domination<sup>19</sup> ». C'est cette relation hiérarchisée qui se manifeste par la puissance du fort sur le faible, qui est à l'origine des rapports de pouvoir et de domination, des dominants sur les dominés, du maître et de l'esclave, etc. De sorte que les rapports sociaux ne sont pas simples et sont rendus encore plus complexes par l'expression d'affects très forts que sont « *l'orgueil* et le *sentiment de puissance* d'un côté, la honte, *l'humiliation* et le *ressentiment* de l'autre, à l'origine de toutes les insoumissions, résistances et révoltes. Le dernier affect... c'est le sentiment du *juste* et de *l'injuste*, qui va de pair avec la *conscience de soi* et de sa *dignité* [...] Un de ses corollaires est le besoin *d'inviolabilité* du corps, de l'esprit, et des lieux où s'inscrit l'individu ou le groupe des semblables, à savoir le territoire. La violence intervient dans les interstices non réglés du jeu entrecroisé de ces divers et (nécessaires) besoins<sup>20</sup> ».

La logique de l'intolérance conduit inexorablement vers l'exclusion, la négation de l'humain en l'homme et à l'annihilation de groupes entiers. On l'a vue se déployer en Europe à partir du XIII<sup>e</sup> siècle sur des notions de pur et impur et donc, sur l'impureté du sang du groupe que la société dominante voulait exclure du corps social. Le propre et le sale constituent un des fondements de l'idéo-

10. R. Girard, in *Violence, victime et vengeances*, *ibid.*, p. 15-18.

11. R. Girard, *ibid.*, p. 19.

12. R. Girard, *ibid.*, p. 22-23.

13. Françoise HÉRITIER, professeur au Collège de France, Séminaire *De la violence II*, tome 2, p. 321-343, Éd. Odile Jacob, Opus, 1999.

14. F. HÉRITIER, *De la violence.II*, *ibid.*, p. 322.

15. F. HÉRITIER, *ibid.*, p. 324.

16. F. HÉRITIER, *ibid.*, p. 325.

17. F. HÉRITIER, *ibid.*, p. 327.

18. F. HÉRITIER, *ibid.*, p. 327.

19. F. HÉRITIER, *ibid.*, p. 328.

20. F. HÉRITIER, *ibid.*, p. 328.

logie d'exclusion et du massacre. Ce qui se manifeste ici, « c'est la nécessité de nier l'Autre comme véritablement humain, pour pouvoir l'exclure, lui faire du mal, le détruire, voire tenter de lui interdire une "survie" *post mortem*. Dans l'idéologie nazie,... l'intention d'humilier n'est pas première ; il s'agit de la pure et simple négation du statut d'humain<sup>21</sup> ».

### ***Arbitraire, douleur et violence : la torture***

La torture est un ensemble de sévices cruels infligés arbitrairement à un homme ou à une collectivité par un tortionnaire ou par un pouvoir politique oppresseur. Lorsqu'elle subit la torture, la victime est totalement impuissante et désorientée, transfigurée par la douleur qui l'envahit totalement ne laissant aucune place à l'exercice normal de la raison et des affects. La personne n'est plus que douleur. L'anthropologue David **Le Breton**<sup>22</sup> met l'accent sur la « douleur infligée » à une victime. Elle est, explique-t-il, « l'exercice d'une violence absolue sur un autre, impuissant à se défendre, et livré tout entier à l'initiative du bourreau. Temps plein de la pratique de la cruauté, technique d'anéantissement de la personne par la dislocation minutieuse du sentiment d'identité à travers un mélange de violences physiques et morales, elle vise à gorger la victime de douleur avec un acharnement méthodique dont la seule limite est, en principe, celle de la mort. [...] L'imposition de la douleur et de l'humiliation poursuit une logique d'effacement de la victime. [...] Et elle ignore si la torture cessera demain ou dans six mois, ou avec la mort dans les heures suivantes. Face à l'arbitraire absolu à visage humain, qui s'exprime dans le secret, elle est épinglée à son corps [...]. La torture confronte au pire que la mort<sup>23</sup> ».

### **Les formes et niveaux de violence**

#### ***La violence libératrice***

C'est la violence destinée à se libérer en vue de supprimer la domination de l'homme sur l'homme<sup>24</sup> ; celle qu'opposent les groupes humains et les peuples qui se révoltent légitimement contre un système tyrannique, injuste et despotique, contre l'esclavage et les systèmes totalitaires marqués par la démesure, l'oppression et les meurtres en masse. Dans ces cas, les combattants sont des résistants que les oppresseurs appellent « terroristes ». Au contraire, le terrorisme n'a pas d'autre finalité que de semer la panique et la terreur, non de les faire cesser. Par ailleurs, à un moindre niveau, la violence se manifeste également dans les grèves destinées à faire cesser les abus patronaux et à obtenir une amélioration des conditions de travail et des emplois. Si aucun moyen ne doit être négligé pour combattre la tyrannie, le totalitarisme et le fanatisme, des limites devraient être assignées aux acteurs sociaux pendant les grèves du travail.

#### ***La violence politique légale : un moindre mal et une nécessité pour assurer la sécurité publique et permettre la vie sociale***

Généralement, on considère que les sociétés organisées ne peuvent survivre sans un recours minimal à la violence afin d'assurer la sécurité des habitants d'un État et sans lequel elles sombreraient dans le désordre et le chaos. C'est ce qu'on appelle la violence légitime ou violence symbolique. Elle constituerait un moindre mal. L'usage que l'état fait de la violence permet de contenir les sujets dans des limites acceptables par la collectivité et décourage, par la crainte qu'elle suscite, « les désordres qui entraînent avec eux le meurtre et le brigandage<sup>25</sup> ». Tel est le point de vue de **Machiavel**, un des premiers théoriciens de la « raison d'État » qui affirme la primauté du pouvoir ou de l'État sur les intérêts privés. Il considère qu'il vaudrait mieux pour le chef de l'État, qu'il nomme *Prince*, d'être aimé et craint, mais qu'il « est plus sûr d'être craint que d'être aimé [...] Les hommes, en général, sont plus portés à ménager celui qui se fait craindre que celui qui se fait aimer. La raison en est que cette amitié... ne peut tenir contre les calculs de l'intérêt ; au lieu que la crainte a pour objet une peine dont l'idée lâche malaisément prise ». Cependant, le prince doit veiller à ne pas se faire haïr même s'il administre les peines les plus sévères ; il lui suffit « de respecter les propriétés de ses sujets et l'honneur de leurs femmes. S'il se trouve dans la nécessité de faire punir de mort, il doit en exposer les motifs, et surtout ne pas toucher aux biens des condamnés. Car les hommes, il faut l'avouer, oublient plutôt la mort de leurs parents que la perte de leur patrimoine<sup>26</sup> ».

Après les guerres de religion<sup>27</sup> qui ont dévasté l'Europe occidentale de 1562 à 1598, au cours desquelles des conflits armés opposèrent catholiques et protestants, une réflexion théorique fut conduite sur le pouvoir de l'État, entre autres, par Thomas **Hobbes**<sup>28</sup>. L'auteur considère que sans un état fort, un état de droit, la collectivité

21. F. Héritier, *ibid.*, p. 330.

22. David Le Breton, anthropologue, « Expériences de la douleur, expériences de la violence », Séminaire *De la violence* II, tome 2, p. 113-132, Éd. Odile Jacob, Opus, 1999.

23. D. Le Breton, *ibid.*, p. 121 à 124.

24. Voir Georges Sorel, *Réflexions sur la violence*, 1908, en version numérique sur le site web suivant : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

25. Machiavel (1469-1527), *Le prince*, chap XVII, p. 138, GF Flammarion, n° 317, 1992.

26. Machiavel, *ibid.*

27. En France, la nuit de la Saint-Barthélemy, nuit du 23-24 août 1572, eut lieu le massacre des protestants à Paris et en province ; elle fut considérée comme le symbole de l'intolérance religieuse et fut suivie de l'assassinat du duc de Guise et de Henri III. C'est Henri IV qui mit fin aux guerres de religion par la paix de Vervins et l'édit de Nantes (1598).

28. Thomas Hobbes (1588-1679), philosophe anglais, auteur du *Léviathan* (1651), Sirey p. 129-132 ; Jacqueline Russ, *Les chemins de la philosophie*, p. 124-133, Armand Colin.

retombe dans « l'état de nature », caractérisé par la guerre de tous contre tous, où « l'homme est un loup pour l'homme » et « où il n'existe pas de pouvoir capable de tenir [les hommes] tous en respect<sup>29</sup> ». En d'autres termes, les relations humaines sont dominées par la violence et la ruse du fait de la défiance des uns envers les autres. Dans l'état de nature, trois causes sont génératrices de violence : « la rivalité, la méfiance, la fierté. La première de ces choses ferait prendre l'offensive aux hommes en vue de leur profit. La seconde, en vue de leur sécurité. La troisième en vue de leur réputation. [Dans les trois cas], ils usent de la violence<sup>30</sup>... ». Dans ces conditions, c'est-à-dire, « sans un pouvoir commun qui les tienne tous en respect », ils se livrent une guerre permanente où « chacun est l'ennemi de chacun [et] en un temps où les hommes vivent sans autre sécurité que celle dont les munissent leur propre force ou leur propre ingéniosité. Dans un tel état... il n'y a pas de société ; et ce qui est le pire de tout, la crainte et le risque continuel d'une mort violente ; la vie de l'homme est alors solitaire, besogneuse, pénible, quasi animale, et brève<sup>31</sup> ». L'insécurité permanente qui caractérise cet état de guerre devrait inciter les hommes à recourir à des règles raisonnables pour que cesse la guerre et afin d'établir la paix, en se dessaisissant *mutuellement* « de son droit sur toute chose » et en le confiant, par « *contrat* » à l'État (*civitas*), nommé *Leviathan*, qui se fonde sur la Loi et la Raison ; cet état est donc un produit de l'*art humain*. Autrement dit, par délégation, l'État reçoit, le pouvoir d'user de la violence pour assurer la sécurité de ses citoyens afin qu'ils puissent vaquer à leurs occupations. Dans un autre de ses ouvrages, on retrouve un condensé de sa théorie du *contrat* entre les citoyens et l'État souverain, sans lequel il ne règne qu'insécurité et violence sociales : « Hors de la société, chacun a tellement droit sur toutes choses qu'il ne peut s'en prévaloir et n'a la possession d'aucune ; mais dans la république, chacun jouit paisiblement de son droit particulier. Hors de la société civile, ce n'est qu'un continuel brigandage, et l'on est exposé à la violence de tous ceux qui voudront nous ôter les biens et la vie ; mais dans l'État, cette puissance n'appartient qu'à un seul. Hors du commerce des hommes, nous n'avons que nos propres forces qui nous servent de protection (sécurité) mais dans une ville, nous recevons le secours de tous nos concitoyens. [...] Enfin, hors de la société civile, les passions règnent, la guerre est éternelle, la pauvreté est insurmontable, la crainte ne nous abandonne jamais, les horreurs de la solitude nous persécutent, la misère nous accable, la barbarie, l'ignorance et la brutalité nous ôtent toutes les douceurs de la vie ; mais dans l'ordre du gouvernement, la raison exerce son empire, la paix revient au monde, la sûreté publique est rétablie<sup>32</sup>... »

La réflexion de Max **Weber**<sup>33</sup> sur l'État moderne met également l'accent sur le fait que tous les groupes politiques considèrent la « violence physique » comme le

« moyen normal du pouvoir ». Cependant, bien que la violence politique ne soit pas le seul moyen à sa disposition, elle est son « moyen spécifique<sup>34</sup> ». Quant à l'État contemporain, il « revendique avec succès pour son propre compte *le monopole* de la violence physique légitime. [...] l'État passe donc pour l'unique source du *droit* à la violence<sup>35</sup> ». De fait, l'État a le droit et le pouvoir légitime de la violence codifiée (répression, punition) et des moyens coercitifs qui le placent dans un rapport « mesuré » de domination de l'homme sur l'homme. Se poseront alors le problème des relations véritables entre éthique et politique et la question problématique et difficile de la peine de mort. Dans le cas où le dirigeant politique ne se réfère pas à l'éthique de *responsabilité*, il établit avec les citoyens des rapports de domination et de force, caractérisés par l'arbitraire et l'injustice car « le succès du chef dépend entièrement du fonctionnement de son appareil » et des exigences de ses partisans auxquels il faut distribuer « butin, pouvoir et prébendes... et la plupart du temps... à *justifier* moralement les désirs de vengeance... Je le répète, il se compromet avec des puissances diaboliques qui sont aux aguets dans toute violence<sup>36</sup> ».

### ***La terreur post-révolutionnaire, totalitaire***

Sous le régime de la terreur, les factions politiques qui dirigent un pays jouissent de l'impunité la plus complète. L'arbitraire et le soupçon gouvernent le pays. Chacun soupçonne l'autre de trahir l'esprit de la révolution et la délation n'épargne personne, pas même le chef absolu. Chacun est le prédateur de l'autre. La violence et la cruauté s'abattent sur n'importe qui, innocent ou « coupable » désigné par les détenteurs d'une quelconque autorité. Politiquement, c'est le chaos ; et le pire, c'est que les bourreaux invoquent la justice pour justifier les verdicts de mort inéluctables afin de se débarrasser de prétendus ennemis de la révolution et de possibles *adversaires* indésirables.

### ***La violence et la cruauté***

La violence franchit alors un cap supplémentaire, dépasse les limites du tolérable et devient extrême. Elle n'a d'autre but que de nuire en toute impunité. C'est celle que **Montaigne**<sup>37</sup> déclare haïr et qu'il désigne par le terme de

29. Hobbes, *ibid.*, p. 129.

30. Hobbes, *Leviathan*, *ibid.*, p. 129-130.

31. Hobbes, *ibid.*, p. 130.

32. Thomas Hobbes, le *Citoyen*, Garnier Flammarion, p. 195.

33. Max Weber, *Le savant et le politique*, 1<sup>re</sup> éd. 1919, Plon, 10-18, sept. 1997, p. 124-137 (1<sup>re</sup> éd. 1959).

34. M. Weber, *Le savant et le politique*, *ibid.*, p. 124 et 125.

35. M. Weber, *ibid.*, p. 126.

36. M. Weber, *Le savant et le politique*, *ibid.*, p. 214 à 216.

37. Montaigne, *Les Essais*, livre II, « De la cruauté », chap. XI, p. 49-63. Classique Gallimard – le livre de poche n° 1395-1396.

« cruauté », « l'extrême de tous vices<sup>38</sup> ». Il l'a vue se manifester pendant les guerres civiles ou guerres de religion et il en restait stupéfait : « À peine me pouvais-je persuader, avant que je l'eusse vu, qu'il se fût trouvé des âmes si monstrueuses qui, pour le seul plaisir du meurtre, le voulaient commettre : hacher et détrancher les membres d'autrui ; aiguïser leur esprit à inventer des tourments inusités et des morts nouvelles, sans inimitié, sans profit, et pour cette seule fin de jouir du plaisant spectacle des gestes et mouvements pitoyables, des gémissements et voix lamentables d'un homme mourant en angoisse. Car voilà l'extrême point où la cruauté puisse atteindre : « Qu'un homme tue un autre homme, non par colère ou par peur, mais seulement pour le regarder mourir<sup>39</sup> [Sénèque, Lettre 90] ».

Que ce soit au XVI<sup>e</sup> ou au XX<sup>e</sup> siècle, la violence n'a pas changé de nature mais elle a changé d'échelle, c'est une évidence. Toujours excessive, démesurée, cruelle, elle est devenue plus massive à cause des techniques de mort plus « efficaces ». Et cependant, il convient de ne pas oublier que le massacre des Indiens pendant la conquête de l'Amérique par les conquistadors espagnols ou portugais, s'est déroulé dans une parfaite impunité. Ce ne sont pas seulement les maladies importées par eux qui ont décimé les populations autochtones ; il y eut aussi les pendaisons massives et systématiques d'Indiens, pendus en rangs serrés et alignés les uns à côté des autres. Cela n'a rien de pendaisons occasionnelles. Une peinture de l'époque représente ces massacres<sup>40</sup>. Il ne saurait s'agir d'autre chose que de cruauté.

Cette forme extrême de violence vise, écrit le philosophe Etienne **Balibar**, « cette part en quelque sorte *inconvertible* de la violence qui est la plus "excessive", la plus destructrice et autodestructrice, celle qui met en jeu, non seulement... le risque de la mort propre, qui est le prix du pouvoir et de la puissance, mais celui de l'apocalypse barbare et de la destruction mutuelle. Ou pire<sup>41</sup> ». Il précise qu'il faut inclure à cette « économie de la violence » ou « violence-du-pouvoir », une manifestation de la *cruauté*. Et là, il voit se profiler « à nouveau des perspectives d'élimination et d'extermination qui ne sont pas seulement violentes, mais spécifiquement cruelles : à l'horizon des famines et des guerres 'civiles' ou des ethnocides alimentés par de constantes ventes d'armes, [...] la purification ethnique. [...] En sorte que le "passage à l'acte", la violence exterminatrice et sadique (tortures, mutilations, viols collectifs – dont la Yougoslavie n'a pas le monopole – se présente comme une mise en œuvre du scénario où se combinent étroitement le fantasme et l'argumentation. [...] Une telle violence et sa mise en scène [...] signent plutôt l'irruption de la cruauté [...]. C'est ce que j'appellerai une forme ultra-objective de la violence ou encore une *cruauté sans visage*<sup>42</sup> ». Le philosophe n'omet pas d'évoquer le lien entre ces « dimensions "excessives" de

la violence sociale et leur intense *sexualisation*, les hommes faisant de leur sexe l'instrument de la violence communautaire<sup>43</sup> » au cours des viols collectifs, notamment en Bosnie.

### *Le viol et l'épuration ethnique*

La violence faite aux femmes que l'on prend de force devient ici une arme de destruction massive. Le viol se caractérise, explique l'anthropologue F. **Héritier**, par « l'idée d'*effraction* », « effraction du corps conçu comme un territoire clos, du territoire conçu comme un corps dépeçable [...]. Mais ce qui importe ici, c'est de montrer que la volonté de puissance, d'imposer sa loi, est aussi une pulsion primaire, comme cela ressort de l'enchaînement de définitions proprement dites de la trilogie viol-violation-violence<sup>44</sup> ».

Véronique **Nahoum-Grappe** met le point focal sur l'épuration ethnique en Yougoslavie où les populations civiles ont été prises en otage et réprimées avec la plus grande cruauté. Dans ce cas, « l'usage politique de la cruauté<sup>45</sup> » vise à « assassiner la personne sociale et morale<sup>46</sup> » en *nationalisant* le ventre des femmes par le viol systématique des femmes de l'ennemi haï, afin de le faire disparaître. Les viols en temps de guerre ou dans le terrorisme ont toujours existé, mais la nouveauté, c'est qu'ici, on touche à la question de la *filiation* et on provoque des douleurs extrêmes en donnant aux « [pratiques de cruauté sexuelle et symbolique], la *plus grande visibilité politique*<sup>47</sup> ». L'auteur attire l'attention sur le sens du terme latin *Cruor* qui signifie *sang* afin de montrer « la proximité sémantique entre le sang et le viol<sup>48</sup> ». Le viol est une question de sang : impliqué dans la « transmission de l'identité collective, il constitue une intervention sur cette transmission, il tranche le lien de filiation aussi cruellement que le sont les gorges du mari, du père et du fils<sup>49</sup>... ». Ceux qui se livrent au

38. Montaigne, *ibid.*, p. 57.

39. Montaigne, *ibid.*, p. 61.

40. Voir, à ce sujet, un croquis reproduisant une peinture de l'époque, dans l'ouvrage de Tzvetan Todorov, *La conquête de l'Amérique. La question de l'autre*, Seuil 1982.

41. Étienne Balibar, « Violence, idéalité et cruauté », in Françoise Héritier, *Séminaire De la violence*, tome 1, p. 67. Éd. Odile Jacob, Opus, 1996, (p. 57-87).

42. E. Balibar, *ibid.*, p. 81-82.

43. E. Balibar, *ibid.*, p. 84.

44. Françoise Héritier, *Séminaire De la violence*, tome 2, « Les matrices de l'intolérance et de la violence », p. 338-340, Éd. Odile Jacob, Opus, 1996.

45. Véronique Nahoum-Grappe, anthropologue, « L'usage politique de la cruauté : l'épuration ethnique (ex Yougoslavie, 1991-1995) », *Séminaire Françoise Héritier De la violence*, tome 1, p. 275-323. Éd. Odile Jacob, Opus, 1996.

46. V. Nahoum-Grappe, *ibid.*, p. 282.

47. V. Nahoum-Grappe, *ibid.*, p. 280.

48. V. Nahoum-Grappe, *ibid.*, p. 286.

49. V. Nahoum-Grappe, *ibid.*

nettoyage ethnique se croient investis d'une mission sacrée et se donnent bonne conscience pour l'accomplir. Leur but, « ce n'est pas la mort de la victime, mais sa naissance qu'il faut défaire. Et le lieu d'élection de la cruauté, c'est le ventre de la mère<sup>50</sup> ». La jouissance du bourreau est d'autant plus obscène qu'il se sait impuni et laisse la victime en état de choc car elle se sent avilie, impuissante, défaite, *profanée*, bien qu'elle sache qu'elle est la victime d'une cruelle injustice. La problématique de l'impunité est centrale dans la question de la cruauté, écrit V. Nahoum-Grappe, « elle est liée à la position de domination nécessaire à son accomplissement... Le cruel est nécessairement du côté du plus fort, quelle que soit la définition de sa force<sup>51</sup> ».

Ces atrocités ne surgissent pas de nulle part. Elles sont le résultat de la haine politique, de la proximité et de l'impunité dans un contexte de dérégulations extrêmes causées par des guerres ou des événements graves. Le voisin ne s'improvise pas bourreau sans que des conditions soient réunies pour violer et tuer en toute impunité ; il faut qu'il sente que la force est de son côté.

### **Le génocide**

Là se conjuguent plusieurs facteurs car un génocide ne s'improvise pas. La « solution finale » est conçue et programmée ainsi que la logistique pour l'accomplir. La raison et la planification nécessitent un ensemble considérable de personnes capables de mettre en place la machine de destruction massive : construire les camps et les machines de mort. Il faut mettre l'accent sur la propagande des intellectuels engagés avec l'État assassin car elle contribue largement à créer le climat de terreur, de peur et d'arrogance en vue de tuer en masse, violer, faire souffrir, piller etc. Toutes ces organisations de la mort programmée ont été conçues « raisonnablement », froidement car « l'ennemi » à tuer est haï politiquement, méprisé, nié dans son être. L'entreprise de dépersonnalisation de ces êtres dont les nazis ou les régimes totalitaires nient l'humanité vient compléter le processus de leur mise à mort. Un grand nombre d'anthropologues mettent l'accent sur la déshumanisation des victimes dans les camps de concentration et de l'évitement de leur visage par les bourreaux. Ces derniers font tout pour éviter de croiser le regard de leurs innocentes victimes. Ainsi, précise V. **Nahoum-Grappe**, « lorsque la cruauté est légitimée par le pouvoir et triomphe sur le terrain, le crime devient invisible. [...] Des enfants jouent près des ghettos, des caméras filment des villes assiégées et les corps sanglants par routine... Lorsque le génocide triomphe, l'habitude, le conformisme et l'impunité assurée, produisent cette invisibilité de la victime enlaidie, devenue un être inférieur frappé d'inégalité, qui ne compte plus, et dont la disparition n'est pas un événement. [...] L'infériorité politique de la victime est une condition du geste cruel<sup>52</sup> ».

Ce discours sur la violence ne saurait être exhaustif tant le monde contemporain, avec la surinformation instantanée qui le caractérise, déverse toutes sortes d'informations concernant les guerres, les exactions, les innombrables événements cruels et violents qui se déroulent aux quatre coins du monde. Mais ce discours ne saurait occulter les violences urbaines et autres fusillades au cours desquelles des jeunes gens ou des adolescents, quand ce ne sont pas des terroristes, ouvrent le feu avec des armes de guerre et abattent à bout portant des enfants d'écoles maternelles – Columbine/USA ou l'école maternelle de Beslan en Russie –, des étudiants dans des écoles et des universités, aux États-Unis, en Allemagne<sup>53</sup> provoquant de véritables massacres.

Ce déferlement de guerres, de violences et de cruautés devrait nous inciter à chercher les moyens de les limiter dans l'espace et dans le temps. Les rappels concernant l'éthique et le politique sont nombreux mais une des pistes de réflexion intéressantes est conduite par René Girard ; il suggère de penser aux « rapports humains » : comment les faciliter, les améliorer, en désamorcer le potentiel de violence, comment apprendre à éviter, amoindrir ou à contourner la rivalité mimétique.

## ■ La violence au fil des citations

**Dr Elie ATTIAS**

Pneumo-Allergologue, Toulouse

La violence est habituellement définie comme « le fait d'agir sur quelqu'un ou de le faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation<sup>54</sup> ». Cet exercice est pratiqué contre le droit<sup>55</sup>. « Du latin *violentia*, "caractère emporté, farouche, force dangereuse". C'est une atteinte imposée, intentionnellement ou non, à l'intégrité physique ou psychique d'un individu ou d'un groupe, atteinte le plus souvent perpétrée par un autre individu ou par un autre groupe. Mais elle peut être aussi imposée à soi-même. Ce phénomène concerne donc indifféremment la personne ou la collectivité. Il est lié à la condition de l'homme, et bien qu'il ne soit pas nécessairement mauvais

50. V. Nahoum-Grappe, *ibid.*, p. 289.

51. V. Nahoum-Grappe, *ibid.*, p. 297.

52. V. Nahoum-Grappe, *ibid.*, p. 322-323.

53. Voir l'article de Alice Scharzer dans le *Courrier international* du 19/3/2009, « l'assassin était misogyne ». L'auteur de l'article met l'accent sur le « premier massacre en Allemagne à avoir la misogynie pour mobile » et sur le « flot de violence et de pornographie » qui se déverse sur certains jeunes dont le « machisme exacerbé... joue un rôle central dans pratiquement tous les cas de violences commises par des hommes en temps de paix ».

54. Dictionnaire Le Robert.

55. Jacqueline Russ, *Dictionnaire de la Philosophie*, Bordas.

– car il peut témoigner d’une agressivité créatrice – il est le plus souvent l’objet d’une condamnation morale ou d’une sanction juridique<sup>56</sup>. »

« Il y a violence, lorsqu’elle est de nature à faire impression sur une personne raisonnable, et qu’elle peut lui inspirer la crainte d’exposer sa personne ou sa fortune à un mal considérable et présent<sup>57</sup>. »

« La violence est imprévisible, irrationnelle, illégitime et ne débouche pas sur la liberté. Elle ne prend pas le temps de la discussion ou du dialogue seules propédeutiques à un accord et à la reconnaissance de l’autre. Elle détruit le pouvoir et la vie de l’esprit<sup>58</sup>. »

« Entre rois, entre peuples, entre particuliers, le plus fort se donne des droits sur le plus faible, et la même règle est suivie par les animaux et les êtres inanimés, de sorte que tout s’exécute dans l’univers par la violence<sup>59</sup>. »

« Je reconnais, écrit Jean Paul Sartre, que la violence, sous quelque forme qu’elle se manifeste, est un échec. Mais c’est un échec inévitable parce que nous sommes dans un univers de violence ; et s’il est vrai que le recours à la violence contre la violence risque de la perpétuer, il est vrai que c’est l’unique moyen de la faire cesser<sup>60</sup>. »

### **Alain**

« La violence est une force déchaînée contre la personne<sup>61</sup>. “C’est un genre de force, mais passionnée, mais qui vise à briser la résistance par la terreur. La violence définit le crime lorsqu’elle s’exerce contre la personne humaine<sup>62</sup>”. Et la loi des punitions est au contraire qu’elles soient entièrement purifiées de violence<sup>63</sup>. Dès lors, aux antipodes des pouvoirs et de la violence nue, les vertus s’avèrent pétrées de raison, de juste mesure et d’intelligence. »

### **Walter Benjamin**

« Une fondation de droit est une fondation de puissance et, dans cette mesure, un acte de manifestation immédiate de la violence<sup>64</sup>. »

### **Bergson**

« L’origine de la guerre est la propriété, individuelle ou collective, et comme l’humanité est prédestinée à la propriété par sa structure, la guerre est naturelle. L’instinct guerrier est si fort qu’il est le premier à apparaître quand on gratte la civilisation pour retrouver la nature<sup>65</sup>. »

### **Bertolt Brecht**

« Là où règne la violence, il n’est de recours qu’en la violence ; là où se trouvent les hommes, seuls les hommes peuvent porter secours<sup>66</sup>. »

### **Michel del Castillo**

« Les thèses caractéristiques d’une philosophie de la guerre peuvent être regroupées en plusieurs types d’argumentations. Le premier est d’ordre anthropologique, et il

considère que la guerre fait partie de la nature humaine. Le deuxième est d’ordre politique, et il considère que toute politique se fonde sur la guerre et se justifie par la guerre. Le troisième allègue les lois de la vie ou les lois de l’histoire, et il considère que la guerre est créatrice de valeur d’ordre ou de justice<sup>67</sup>. » « La guerre ne saurait être représentée comme un droit ; elle est le phénomène qui fait absolument obstacle au droit...<sup>68</sup> »

### **Engels**

« La violence est l’accoucheuse de toute vieille société qui en porte une nouvelle dans ses flancs<sup>69</sup>. »

### **Freud**

« L’homme n’est point cet être débonnaire, au cœur assoiffé d’amour, dont on dit qu’il se défend quand on l’attaque, mais un être, au contraire, qui doit porter au compte de ses données instinctives une bonne dose d’agressivité... L’homme est, en effet, tenté de satisfaire son besoin d’agression aux dépens de son prochain, d’exploiter son travail sans dédommagements, de l’utiliser sexuellement sans son consentement, de s’approprier ses biens, de l’humilier, de lui infliger des souffrances, de le martyriser et de le tuer. *Homo homini lupus* (l’homme est un loup pour l’homme): qui aurait le courage, en face de tous les enseignements de la vie et de l’histoire, de s’inscrire en faux contre cet adage?... Cette tendance à l’agression, que nous pouvons déceler en nous-mêmes et dont nous supposons à bon droit l’existence chez autrui, constitue le principal facteur de perturbation dans nos rapports avec notre prochain. C’est elle qui impose à la civilisation tant d’efforts. Par suite de cette hostilité primaire qui dresse les hommes les uns contre les autres, la société civilisée est constamment menacée de ruine<sup>70</sup>. » « Par suite de cette

56. Sous la direction de Michel Blay, *Grand dictionnaire de la Philosophie*, Larousse, CNRS Éditions.

57. Article 1112 du Code civil.

58. J. Llapasset, Wikipédia.

59. Vauvenargues., *Réflexions et maximes*, 187.

60. Sartre, *Situations II*, p. 309.

61. *Jacqueline Ruus*, *Les chemins de la pensée philosophique*, Édition Armand Colin.

62. *Définitions*, in *Alain, les Arts et les Dieux*. P. 1098, La Pléiade, Gallimard.

63. Alain, *Définitions*, in *Les arts et les dieux*, p. 1095, La Pléiade, Gallimard.

64. W. Benjamin, *Pour une critique de la violence dans l’homme, le langage et la culture*, Denoël, page 48.

65. Bergson *Les deux sources de la morale et de la religion, chapitre IV*, PUF, Œuvre, page 1217.

66. Bertolt Brecht, *Extrait de Sainte Jeanne des abattoirs*.

67. M. Castillo, *La paix*, Optiques, Hatier, page 4.

68. *Ibidem*, page 22.

69. *Anti-Dühring*, p. 211. Éditions sociales.

70. Freud, *Malaise dans la civilisation*, in *Revue française de psychanalyse*, janvier 1970, p. 50, PUF.

hostilité primaire des hommes envers les autres, la société de la culture est constamment menacée de désagrégation<sup>71</sup>. »

### **Ghandi**

« La non-violence est la loi de notre espèce tout comme la violence est la loi de l'animal<sup>72</sup>. » « C'est à celui qui domine sur les esprits par la force de la vérité, non à ceux qui font les esclaves par la violence, que nous devons nos respects<sup>73</sup>. » « Je m'oppose à la violence parce que lorsqu'elle semble produire le bien, le bien qui en résulte n'est que transitoire, tandis que le mal produit est permanent. »

### **René Girard**

« Les animaux d'une même espèce ne luttent jamais à mort ; le vainqueur épargne le vaincu. L'espèce humaine est privée de cette protection<sup>74</sup>. »

### **Jean Guéhenno**

« Aucune violence n'a jamais ajouté à la grandeur des hommes. L'orgueil et la violence des forts ne cessent de recréer l'injustice<sup>75</sup>. »

### **Françoise Héritier**

« La violence n'est pas innée chez l'homme. Elle s'acquiert par l'éducation et la pratique sociale<sup>76</sup>. »

### **Hobbes**

« L'État de nature, état de guerre et de violence, condamne l'homme à une existence quasi animale, sans culture, sans civilisation. Un *Contrat* est donc nécessaire pour échapper à cet enfer et à ce risque permanent, où la violence menace chacun, en raison de la situation concrète de l'homme et de la défiance réciproque qui le caractérise... L'État, cette création humaine, est destiné à mettre fin à cette barbarie naturelle. »

« Du fait de cette défiance de l'un à l'égard de l'autre, il n'existe pour nul homme aucun moyen de se garantir qui soit aussi raisonnable que le fait de prendre les devants, autrement dit de se rendre maître, par la violence ou par la ruse, de la personne de tous les hommes pour lesquels cela est possible, jusqu'à ce qu'il n'aperçoive plus d'autre puissance assez forte pour le mettre en danger... Aussi longtemps que les hommes vivent sans un pouvoir commun qui les tienne tous en respect, ils sont dans cette condition qui se nomme guerre, et cette guerre est guerre de chacun contre chacun<sup>77</sup>. » « L'homme est un loup pour l'homme<sup>78</sup>. »

« De la sorte, nous pouvons trouver dans la nature humaine trois causes principales de querelles : premièrement, la rivalité ; deuxièmement, la méfiance ; troisièmement, la fierté... Dans le premier cas ils usent de violence pour se rendre maîtres de la personne d'autres hommes, de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs biens<sup>79</sup>. »

### **Jankélévitch**

« Il ne serait pas exagéré de définir la violence : une force faible<sup>80</sup>. » « La violence s'oppose si peu à la faiblesse que la faiblesse n'a souvent pas d'autre symptôme que la violence ; faible et brutale, et brutale parce que faible précisément<sup>81</sup>. »

### **Kant**

« L'impératif pratique serait donc celui-ci : agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen<sup>82</sup>. »

### **Henri Lacordaire**

« L'injustice appelle l'injustice ; la violence engendre la violence<sup>83</sup>. »

### **David Le Breton**

« La torture est l'exercice d'une violence absolue sur un autre, impuissant à se défendre et livré tout entier à l'initiative du bourreau<sup>84</sup>. »

### **Emmanuel Lévinas**

« La douleur en elle-même comporte comme un paroxysme, comme si quelque chose de plus déchirant encore que la souffrance allait se produire, comme si malgré toute absence de dimension de repli qui constitue la souffrance, il y avait encore un terrain libre pour un évènement, comme s'il fallait encore s'inquiéter de quelque chose, comme si nous étions à la veille d'un évènement au-delà de celui qui est jusqu'au bout dévoilé dans la souffrance<sup>85</sup>. »

« Devant la faim des hommes la responsabilité ne se mesure qu'objectivement. Elle est irrécusable. »

« L'humain c'est [...] sa possibilité de redouter l'injustice plus que la mort... Chaque fois que quelqu'un meurt, c'est l'ensemble de l'humanité qui en est responsable. »

71. Freud, *Le malaise dans la culture*, PUF, Quadrige, page 54.

72. Ghandi, Extrait de *Ganes*.

73. Ghandi, Extrait de *Tous les hommes sont frères*.

74. René Girard, Extrait de *La violence et le sacré*.

75. Jean Guéhenno, Extrait de *Ce que je crois*.

76. Françoise Héritier, Extrait de la revue *Le Monde de l'éducation* – Juillet-Août 2001.

77. Hobbes, *Léviathan*, p.122 sp, Sirey.

78. Hobbes, *Léviathan*, 1651, traduction de Tricaud, Sirey.

79. Hobbes, *Léviathan*, Sirey, page 122.

80. *Le Pur et l'Impur*, p.169, Flammarion.

81. Jankélévitch, *Le pur et l'impur*, page 169.

82. Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Ladrance, p. 76 (également, *Fondements*, p.149, Delagrave).

83. Henri Lacordaire, Extrait des *Pensées*.

84. David Le Breton, *Violence II*, p.121, Éd. Odile Jacob, 1996.

85. Emmanuel Lévinas, *Le temps et l'autre*, cité par David Le Breton in *violence II*, p.113, Éd. Odile Jacob, 1996.

« La morale commence lorsque la liberté, au lieu de se justifier par elle-même, se sent arbitraire et violente... La liberté consiste à savoir que la liberté est en péril. »

### **Machiavel**

« Il s'agit maintenant de voir comment un prince doit se conduire envers ses sujets et envers ses amis... Aussi ne craindrai-je pas de dire que celui qui veut être tout à fait bon avec ceux qui ne le sont point ne peut manquer de périr tôt ou tard. Un prince qui veut se maintenir doit donc apprendre à n'être point toujours bon, pour être tel que les circonstances et l'intérêt de sa conservation pourront l'exiger<sup>86</sup>. »

« Quand il s'agit de contenir ses sujets dans le devoir, on ne doit pas se mettre en peine du reproche de cruauté, d'autant qu'à la fin, le prince se trouvera avoir été plus humain en faisant un petit nombre d'exemples nécessaires, que ceux qui, par trop d'indulgence, encouragent des désordres qui entraînent avec eux le meurtre et le brigandage... Je crois qu'il est plus sûr d'être craint que d'être aimé<sup>87</sup>. » « Les hommes en général sont plus portés à ménager celui qui se fait craindre que celui se fait aimer<sup>88</sup>. »

« Un acte de justice et de douceur a souvent plus de pouvoir sur le cœur des hommes que la violence et la barbarie<sup>89</sup>. »

### **Max Weber**

« L'État moderne est un groupement de domination de caractère institutionnel qui a cherché (avec succès) à monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains de dirigeants les moyens matériels de gestion. »

### **Blaise Pascal**

« La violence et la vérité ne peuvent rien l'une sur l'autre. »

### **Pierre Paul Prud'hon**

« L'humanité seule est grande, elle est infaillible. Or je crois pouvoir le dire en son nom : l'humanité ne veut plus la guerre<sup>90</sup>. »

### **Romain Rolland**

« La religion de la Non-violence n'est pas seulement pour les saints, elle est pour le commun des hommes. C'est la loi de notre espèce, comme la violence est la loi de la brute<sup>91</sup>. »

### **Rousseau**

« Ainsi l'homme peut-il évoluer dans le sens du bien, certes, mais aussi dans celui du mal, car tel est le revers de la médaille, puisque la créativité humaine se double de la formation du mal social. La propriété, appropriation par l'homme de certains objets, représente le terme extrême de l'état de nature. Le premier qui s'avisait de dire "ceci est à moi" fut le vrai fondateur de la *société civile*, c'est-à-dire organisée et dotée d'une culture... La société civile, régie

par la violence, la force déchaînée, sans nul recours au droit, tend ainsi au *despotisme*, sa forme extrême, qui lui est quasi inhérent. Appelons despotisme une autorité politique ne se soumettant pas à la loi... Comment remédier au mal ? Le problème se pose en termes clairs : il s'agit de trouver une forme de société où l'homme puisse se reconnaître lui-même, obéir à la loi et, en même temps, être libre... La loi, expression impérative et universelle de la volonté générale, permet l'autonomie : les hommes se soumettent, en effet, à ce qui émane d'eux sous forme de loi. Ils sont redevables à celle-ci de la liberté et de la justice. Par la loi, ils échappent à l'arbitraire des penchants. »

### **Sartre**

« La violence n'est pas un moyen parmi d'autres d'atteindre la fin, mais le choix délibéré d'atteindre la fin par n'importe quel moyen. C'est pourquoi la maxime de la violence est "la fin justifie les moyens"<sup>92</sup>. » « La violence [...] ne peut se définir sans relation à des lois qu'elle viole (lois humaines ou naturelles). Elle représente la mise en suspens de ces lois, "la vacance de la légalité". Au contraire, l'oppression peut être institutionnelle<sup>93</sup>. » « La violence, sous quelque forme qu'elle se manifeste, est un échec<sup>94</sup>. » « La violence est injuste d'où qu'elle vienne<sup>95</sup>. »

### **Spinoza**

« En tant que les hommes sont en proie à la colère, à l'envie, ou à quelques sentiments de haine, ils sont entraînés à l'opposé les uns des autres et contraires les uns aux autres, et d'autant plus redoutables qu'ils ont plus de pouvoir et sont plus habiles et rusés que les autres animaux. Comme maintenant les hommes [...] sont très sujets par nature à ces sentiments, ils sont aussi par nature ennemis les uns des autres : celui-là en effet est mon plus grand ennemi, qui est le plus redoutable pour moi, et de qui je dois le plus me garder<sup>96</sup>. »

### **Léon Tolstoï**

« La vérité doit s'imposer sans violence<sup>97</sup>. »

86. Machiavel, *Le Prince*, chap. XV, p. 626 in *Œuvres complètes*, Garnier. (également, *Le Prince*, p. 63, Bordas).

87. *Ibid.* p. 627 (également, *Le Prince*, p. 66, Bordas).

88. Machiavel, *Le Prince*.

89. Nicolas Machiavel, Extrait de *Le Prince*.

90. Prud'hon, *La Guerre et la Paix*.

91. Romain Rolland, Extrait de *Mahatma Gandhi Romain*.

92. *Cahiers pour une morale*, p. 180, Gallimard.

93. *Cahiers pour une morale*, p. 579, Gallimard.

94. Jean-Paul Sartre, Extrait de *Situations II*.

95. Jean-Paul Sartre, Extrait de *Le diable et le bon dieu*.

96. Spinoza, *Traité politique*, chap. II, § 14, in *Spinoza, Œuvres*, tome 4, p. 20, Garnier-Flammarion.

97. Léon Tolstoï, Extrait de *Guerre et paix*.

## ■ Violences et jeunes des quartiers de Grands Ensembles

David LE BRETON<sup>98</sup>

Professeur de sociologie à l'université Marc Bloch de Strasbourg. Membre de l'Institut Universitaire de France. Membre du laboratoire UMR-CNRS : Cultures et sociétés en Europe.

### Quartiers de relégation

Les « quartiers d'exil » n'ont pas le monopole du mal de vivre de la jeunesse contemporaine, mais ils cristallisent plus qu'ailleurs l'exclusion, le chômage, la délinquance, le désespoir, et connaissent en ce sens un effet de grossissement et de radicalité des problèmes et notamment de la violence et des incivilités. Les familles migrantes y côtoient les laissés pour compte, les chômeurs, les rmistes... Les autres, plus chanceux et engagés dans un travail, se sont empressés de quitter les lieux. Insensiblement, ces quartiers sont devenus des espaces de relégation rassemblant les exclus de manière fragmentée. Lieux de transition, répondant à l'aspiration populaire d'une vie meilleure, construites à la hâte sans politique d'intégration ou de vitalisation de leur tissu culturel, ces cités attisent chez leurs habitants des haines multiples, des ressentiments, des positionnements individuels en termes « raciaux » ou « communautaires », même si une majorité aime son quartier et s'en sort, parfois s'y épanouit.

Le recul du mouvement ouvrier dans les quartiers populaires associé à leurs particularités de concentration de pauvreté et de multiples origines sociales en un même lieu, laisse derrière lui un sentiment de déréliction qui provoque la radicalité des comportements de certains jeunes, l'indifférence à une loi perçue comme arbitraire, qui, loin de protéger semble à l'inverse vouée à la protection des nantis. L'enracinement politique et l'imaginaire social de lendemains meilleurs ayant disparu il reste la misère nue des conditions d'existence avec un horizon barré à la fois dans le temps, et dans l'espace par l'architecture. Les anciennes valeurs de la culture ouvrière ont déserté ces quartiers. Ce qui ne signifie nullement qu'ils sont sans solidarité, sans vitalité, sans ressources malgré leur pauvreté, bien au contraire (Kokoreff, 2003 ; Mozère, Peraldi, 1999). Cependant, l'individualisme démocratique échoue logiquement à concilier l'affirmation abstraite des droits avec les individus concrets. La revendication de principe de l'égalité se heurte en permanence aux différences sociales et individuelles sans pouvoir les éliminer. Elle suscite le sentiment de « se faire avoir » qui transforme certains jeunes des grands ensembles en écorchés vifs.

La coupure entre le monde des enfants et celui de leur père, même quand il travaille, est telle que nombre d'enfants découvrent avec répulsion le monde du travail lors des stages. Ces jeunes entendent rarement succéder à leur

père dans ces emplois peu valorisés et mal rémunérés. Portés par l'ambiance des médias et du marketing, certains veulent d'emblée la richesse et la réputation. « Alors, rapidement, des adolescents s'imaginent riches ou voleurs comme si la richesse était un métier et le vol une activité légale et normale. D'autres ne savent pas, ne savent plus ou se voient dans la peau d'un grand sportif ou d'un rappeur de renom sans pouvoir ou sans vouloir faire les efforts nécessaires » (Rahmani, 2005, 182).

### Difficultés de l'école

L'école n'est plus le lieu premier de l'intégration et de la promotion sociale, elle est souvent discréditée aux yeux des jeunes sachant qu'ils risquent fort d'être chômeurs en en sortant. Ceux qui trouvent un chemin propice malgré les handicaps initiaux ont témoigné d'un intérêt sans faille pour l'école et ont toujours été soutenus par leurs parents qui investissent avec force l'école comme le seul lieu possible d'émancipation de leurs enfants (Begag, 2002). Ils se sont construits dans la mise en distance de la culture de rue, et en s'appuyant sur leur famille et l'institution scolaire, misant sur une vision ouverte de leur avenir et la conviction de posséder les moyens de s'en sortir. Leur scolarité a souvent eu lieu dans des établissements au recrutement socialement mixte. Mais ces jeunes fonctionnent rarement comme modèles car ils quittent presque toujours leur quartier d'origine où, de toutes façons, la réussite scolaire paraît une « trahison ». Les adolescents qui ne sentent pas l'investissement de leurs parents pour l'école tendent à s'en distancier, voire même à présenter des signes d'incivilité, de violence, de conduites d'échec dans leur scolarité. Ils ne jouent pas le jeu, les connaissances scolaires leur paraissent superflues, sans lien avec leur existence concrète, et ils ne les voient pas comme attachées à un avenir propice. L'école leur paraît privée de signification dans le contexte où ils vivent, ils ne s'y sentent pas reconnus, elle véhicule une culture et des codes d'interaction éloignés des leurs. Les enseignants sont désarmés devant le fait de devoir composer avec des codes de comportements relevant de la culture de rue et face à la nécessité d'enseigner à certains l'élémentaire de la civilité. Cet apprentissage relevait traditionnellement de la famille, il est désormais souvent pris en charge par des enseignants qui s'y épuisent. Pourtant, dans les quartiers d'exil, outre les associations ou les initiatives individuelles de soutien scolaire, l'école est le dernier lieu susceptible de donner

---

98. Auteur notamment de *En souffrance. Adolescence et entrée dans la vie* (Métaillé), *Conduites à risque. Des jeux de mort au jeu de vivre* (PUF, Quadrige), *Signes d'identité. Tatouages, piercings et autres marques corporelles* (Métaillé), *La peau et la trace. Sur les blessures de soi* (Métaillé), *La saveur du monde. Une anthropologie des sens* (Métaillé) et d'un roman policier : *Mort sur la route* (Métaillé), prix Michel Lebrun 2008.

aux enfants et aux adolescents des repères de sens pour vivre ensemble de manière heureuse. Mais la pression du groupe amène des élèves à désinvestir la réussite scolaire pour ne pas perdre l'estime des pairs. Le risque pour l'identité serait de poursuivre une scolarité normale dans le mépris des pairs, se faire alors traiter de « bouffon ». Mieux vaut dénigrer l'école et sauver ainsi la face.

Comme le soulignent déjà dans les années quatre-vingt-dix F. Dubet et F. Lapeyronnie (1992), la lutte de classes s'efface devant celle plus radicale et plus désespérée touchant la question de l'intégration et de l'exclusion. Les structures économiques et sociales fonctionnent aujourd'hui comme une machine à produire du mal de vivre et de la violence. Les inégalités sociales, l'insécurité économique, le chômage, la désorientation sociale, la stigmatisation des lieux (à laquelle les conduites des jeunes contribuent largement) sont les causes premières de la délinquance et de la violence. Celles-ci se répandent à la manière d'une tâche d'huile. Les incivilités se banalisent. Même s'il convient malgré tout de rappeler l'écart entre les représentations terrifiées de l'extérieur et celles de leurs habitants qui s'accommodent plus ou moins de devoir vivre dans ces lieux avec le sentiment douloureux d'être atteints injustement par leur fâcheuse réputation.

P. Duret analyse bien le basculement des codes de l'honneur dans ces grands ensembles au regard de ceux encore en vigueur dans les années soixante-dix. La ruse était alors condamnée au nom de la duplicité et de l'hypocrisie qu'elle supposait. La virilité impliquait de savoir perdre avec élégance plutôt que d'employer des procédés déloyaux. Aujourd'hui la ruse est un principe banal de sociabilité des quartiers populaires mais aussi au delà. L'art de l'embrouille est une composante majeure de la réputation. « Le mensonge, ingrédient premier de toute arnaque, témoigne d'une habileté conférant du prestige à qui sait "rouler les autres dans la farine". La ruse permet de "posséder" l'autre, de le "baiser", de le "niquer", termes dont la connotation sexuelle suggère tout autant la jubilation procurée par la tromperie que le caractère actif et masculin du trompeur. [...] La ruse est une nouvelle source d'autorité : on ne se défie plus de ceux réputés "malins", au contraire, on vient leur demander conseil » (Duret, 1999, 62-63). Entre temps le libéralisme économique a envahi la planète avec ses valeurs d'argent, de mépris, de concurrence, de vitesse, de rendement, etc. « La société est perçue comme une "jungle" dans laquelle les "gros" exploitent les "petits" ; et les "malins", les "pauvres types". Il ne s'agit pas d'une forme de domination, mais d'une chaîne continue où chacun utilise autrui. Aussi la domination devient-elle impersonnelle, dépourvue de centre, et, dès lors, disent les jeunes, les pires de tous, les plus pourris sont ceux qui prétendent parler au nom des dominés, car ils ne peuvent que les manipuler plus encore », notent F. Dubet et F. Lapeyronnie (1992, 121).

## La galère

L'ensemble des jeunes de milieux populaires vit la même galère, l'intégration sociale est remise en cause par la difficulté d'une intégration économique, et donc l'impossibilité de s'enraciner comme citoyen en participant pleinement au processus de consommation. Le sentiment d'appartenance ne se rattache à rien, sinon pour certains au « territoire » et au sentiment d'être plus ou moins indésirables ailleurs. Parler d'intégration à ces jeunes est grinçant et désigne du doigt une société où il ne suffit plus de naître, de grandir et de disposer d'un état civil en règle pour être considéré comme un citoyen à part entière. « Les formations, les remises à niveau, les stages d'orientation, ça n'a servi à rien. On a connu toutes les galères. On ne voit jamais rien venir et on a tout fait. Maintenant je dis que c'est plus vivable » (Étienne, 20 ans). Un malentendu radical attise la haine, le sentiment d'être rejeté à priori, sans autre examen que l'apparence (le délit de « sale gueule » en étant l'expression la plus radicale). Pour être reconnu, le chemin est plus long et laborieux, plus semé d'embûches que pour n'importe quel autre jeune. « C'est pourquoi nombre d'entre eux ne se préoccupent plus de donner une image positive d'eux-mêmes par leur conduite au quotidien, découvrant même un malin plaisir à se noircir encore davantage face à une société qui les a déjà condamnés sans appel et vis-à-vis de laquelle il ne sert à rien de faire preuve de retenue » (Khosrokhavar, 1998, 49). Le constat s'applique à bien des jeunes de milieux populaires quelles que soient leur origine et leur lieu de vie.

F. Rahmani montre que malgré leurs efforts nombre de jeunes des quartiers populaires de type grands ensembles échouent à trouver du travail et se morfondent dans une situation qui leur paraît être une impasse. Une majorité de jeunes vit l'exclusion dans la souffrance et un sentiment d'irréparable malgré les efforts dispensés pour s'en sortir. En fait le monde des cités est formidablement contrasté. Certains profitent en effet du système d'inégalités et visent à l'entretenir car ils y trouvent un avantage personnel à travers les trafics qu'ils organisent. D'autres ont intériorisé le sentiment que la société n'est pas pour eux, qu'ils n'y trouveront jamais leur place.

La socialisation s'effectue surtout dans la rue au contact des pairs, dans un climat d'affrontements réels ou symboliques permanents. Les phénomènes de groupe y jouent un rôle essentiel, d'encouragement à l'action. C'est un *leit motiv* des travailleurs sociaux, des enseignants, des médecins de banlieue ou des équipes hospitalières : pris isolément ces jeunes sont souvent sympathiques mais en groupe leur comportement devient incontrôlable pouvant aller du simple chahut ou de conduites provocatrices à la violence de manière imprévisible. Ils savent jouer de la crainte qu'ils suscitent pour manipuler les adultes avec qui

ils interagissent. Tout en sachant s'en plaindre à d'autres moments quand ils dénoncent « *les mémés qui serrent leur sac quand elles nous voient* ». « *On est tous pareils dans la bande*, dit Brahim. *C'est quand on est en bande qu'on se la joue. Mais quand on est seul on commence à se calmer. En fait on a envie de frimer, de se montrer* ». Une jeune femme de Carrières-Sous-Poissy dénonce dans son quartier « *ces crétins qui pourrissent la vie à tout le monde avec leur racket. Leur loi, c'est la force et leur force c'est la bande. Seuls, ils te font la bise. En groupe ils sont pires que des chiens. Et il n'y a rien à leur dire, ils n'écourent pas* » (Libération, 2 novembre 1998).

Les groupes sont de redoutables incitations à passer à l'acte. Leur existence est éphémère. Souvent davantage le fait des circonstances, ils procurent à leurs membres un sentiment de force, de connivence, et un antidote à l'ennui, un réconfort affectif. « *Personne ne traîne seul dans la ZUP, on fait tout en groupe. Si t'es seul, t'as aucune chance de survivre, j'te jure, c'est la jungle* » (Mohamed, 17 ans). Ils sont aussi une défense du territoire à l'encontre de toute personne inconnue. Toute intrusion est une violation. L'indécision du statut au regard du monde extérieur entraîne le resserrement sur les limites du territoire et procure une assurance et une sécurité. En une fraction de seconde, toute alerte se solde par la mobilisation immédiate de tous les garçons des environs. Dans ce contexte d'opposition au reste de la société, de relégation sociale, de concentration spatiale de familles pauvres et migrantes, ces jeunes vivent leur quartier comme un refuge, un lieu protégé où nul ne les stigmatise et où ils prennent aussi leur revanche sur les plus vulnérables en déployant un virilisme, une homophobie, un antisémitisme sous des formes redoutables pour les autres. Le territoire est une ressource essentielle de l'identité du jeune. Il s'organise autour de règles tacites que tous sont censés connaître. Les garçons y font la loi, ayant investi l'espace public. Alors ils s'enferment dans l'entre-soi et s'instaurent les maîtres d'une territorialité à laquelle ils sont confinés par nécessité, par manque de moyens. Les privilégiés vivent dans le temps, là où les exclus sont condamnés à l'espace et à un temps vide marqué par la répétition du même.

Dans ces quartiers une sorte d'identité par défaut se construit par opposition à l'autre, aux jeunes des autres quartiers, aux « étrangers » à la cité. L'adversité rencontrée restaure provisoirement une solidarité et un sentiment d'appartenance. Même si elles n'y épuisent pas leurs significations, les émeutes urbaines sont parfois associées à une protestation contre le sort fait à un habitant des lieux : arrestation, condamnation, mort accidentelle, bavure policière, etc. Ces solidarités s'expriment par le saccage des magasins, les voitures brûlées, parfois les écoles ou les gymnases, les Maisons de quartiers, les bibliothèques, etc. Paradoxalement, les émeutiers détruisent les biens collectifs et contribuent à rendre les lieux où

ils vivent plus inhospitaliers encore. Ils traduisent par ces comportements le fait qu'il ne s'agit pas là d'un lieu où vivre. La consommation prend le dessus sous une forme festive et autodestructrice. Des compétitions se nouent entre villes ou quartiers autour de voitures brûlées ou de l'écho des médias. Mais au-delà des affrontements se poursuit une douloureuse quête de reconnaissance.

Cependant un plaisir intense accompagne ces violences urbaines. Une revanche éclatante se prend contre l'adversité et attise le sentiment d'exister enfin. Une solidarité est mise en œuvre, une émulation qui alimente la saga locale et promeut les héros du jour. Le sentiment d'insignifiance personnelle se sublime. Le jeune devient « quelqu'un ». Il dépasse son individualité pour s'intégrer enfin dans un « nous » provisoire que les circonstances rendent grandioses. Le cri de haine devient un cri de rassemblement, il constitue enfin une unité de ce qui est vécu habituellement dans le morcellement et l'affrontement interindividuel.

Une quête symbolique de reconnaissance et l'affirmation de soi, de revendication de l'honneur sont des mobiles majeurs de ces violences. Paradoxe d'une violence érigée en mode de communication mais qui reste un atout pour qui ne dispose d'aucun autre relais pour faire entendre sa voix. D'autres décrochent à l'inverse dans des comportements de dissolution de soi dans la drogue ou l'alcool, dans des formes radicales de délinquance, des « pétages de câble », le suicide, les accidents de la route, etc.

### **Trouver une limite de sens**

Différentes formes de délinquance ou de violence sont aussi paradoxalement une tentative de provoquer une réaction des adultes pour obtenir une réponse, une orientation. De même que dans la souffrance ou le vide certains usent de la douleur physique pour reprendre corps dans leur existence, les formes de violence ou de provocation ont parfois la signification d'une recherche de butée symbolique. La violence est pour d'autres jeunes le seul moyen de reconnaissance qui demeure à leur disposition, le seul statut accessible pour échapper à l'indifférencié. Le jeune est alors prisonnier d'un agir à défaut de résoudre autrement ses difficultés ou de rencontrer quelqu'un qui le surprendrait. L'absence de rappel de la règle, c'est-à-dire le manquement des limites de sens signe alors la fuite en avant. Ce sont des comportements qui appellent la nécessité d'avoir un autre devant soi, c'est-à-dire de retrouver le lien, et donc une reconnaissance, une inscription dans le symbolique. Sinon le risque est celui de l'insignifiance, de la négation de soi. La violence est un vertige qui cherche une butée pour l'interrompre. Dans la violence l'individu se dépossède de lui-même, il cède à ce qu'il perçoit comme une force puissante qui s'impose à lui. Une surcharge affective lui fait « péter les plombs ». Mais lui-même se fait violence dans l'impossibilité de s'arrêter.

Vue sous cet angle, délinquance ou violence témoignent moins de l'échec de la socialisation que d'une démarche symbolique propre à rassurer le jeune en lui permettant de tester ses limites, même (et surtout) en courant le risque de la mort (pas seulement métaphorique, mais aussi réelle comme l'illustrent la violence interne entre certains jeunes, les faits d'autodéfense ou les « bavures » policières pouvant survenir avec des jeunes de quartiers populaires de type grands ensembles. Les aspects autodestructeurs en évidence dans ces conduites en appellent à une recherche d'identité sollicitant à la fois l'ultime limite, c'est-à-dire la mort, et les limites sociales, c'est-à-dire l'affrontement aux autres et à la loi, afin de prendre ses marques. Parfois le passage à l'acte violent correspond à une période de crise dans l'histoire du jeune. En s'exposant à une situation dangereuse, il essaie de reprendre le contrôle de la situation, tout en s'abandonnant paradoxalement à elle au risque d'être arrêté par la police ou de mettre son existence en danger. Certains types de délinquance ou de violence adolescentes sont surtout une ordalie où se mesure la possibilité de vivre quand tout le reste se dérobe (Le Breton, 2007). La délinquance est une manière de savoir jusqu'où on peut aller trop loin. Et souvent, après un premier contact avec la police ou le juge, le jeune n'a plus jamais affaire à la justice.

Souvent la jubilation accompagne une action qui devient sa propre fin. Certes, la délinquance est souvent une recherche de profit, mais elle ne s'y résout pas toute entière. Nombre de délits accomplis par de jeunes délinquants relèvent d'un enjeu d'identité pour les garçons qui trouvent là des rites de virilité propres à les mettre en valeur. Les incivilités visent à une provocation pure et anonyme, les vols touchent des biens souvent de piètre valeur. Dans les attitudes de défis ostentatoires il est difficile de distinguer le ludique de la provocation, l'un et l'autre se mêlant étroitement. Ces comportements contribuent à une fabrique identitaire, à une élaboration progressive de soi dans un contact rugueux avec les autres. Ils produisent l'exaltation de la vie dangereuse. Ils semblent souvent se satisfaire des risques inhérents à la transgression plus qu'à la possibilité d'acquiescer vite et à bon compte un profit matériel. Certes, le vol ou l'agression sont d'abord « des moyens faciles de récupérer du fric » mais ils sont davantage. La « fauche » dans les magasins ou les grandes surfaces (CD, DVD, radios, vêtements, nourritures, cosmétiques, etc.) ou dans les voitures (objets laissés sur les banquettes, etc.). Elle répond à une logique du défi et de la provocation à l'égard de la société adulte et du monde des nantis. La voiture volée ne l'est pas nécessairement pour être revendue, mais pour « faire une virée » ou « s'amuser » lors de courses ou de rodéos sous les fenêtres des habitations du quartier des protagonistes. Elle est finalement détruite. Conduites d'essai parfois, expression d'un fort ressentiment, volonté d'imposer son existence par

effraction dans le sentiment qu'il est difficile de faire autrement pour être reconnu.

La nécessité de comprendre la turbulence et la souffrance des banlieues est corollaire à celle d'agir dans le sens de l'intégration, du désenclavement, de la vitalisation des lieux, d'une inventivité dans le domaine de la scolarisation afin de se battre avec acharnement contre un échec scolaire qui est aujourd'hui le seuil du pire (Victor Hugo disait en substance : « ouvrez une école et vous fermez une prison »). La lutte contre l'exclusion est un impératif catégorique. Elle ne signifie d'ailleurs pas la démission ou la complaisance face à des agressions individuelles dont les conséquences physiques ou morales sont parfois tragiques ou face à l'antisémitisme ou à l'homophobie ou à une violence symbolique dont souffrent terriblement les filles. Le rétablissement de l'égalité des hommes implique la même exigence morale à l'encontre de chaque membre de la relation. Sans la reconnaissance des jeunes, sans la reconquête d'une dignité qu'on leur refuse, sans une mobilisation intérieure de chaque citoyen contre le racisme et la récupération politique par l'extrême droite de ces problèmes, la crise s'accroîtra et empoisonnera toujours davantage l'existence collective. Plus le désespoir s'accroît et moins il y a à perdre dans la radicalité de la révolte (Le Breton, 2007).

#### **Bibliographie des ouvrages cités :**

- Dubet F., Lapeyronnie D., Les quartiers d'exil, Paris, Le Seuil, 1992.
- Duret P., Les jeunes et l'identité masculine, Paris, PUF, 1999.
- Kokoreff M., La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique, Paris, Payot, 2003.
- Le Breton D., En souffrance. Adolescence et entrée dans la vie, Paris, Métailié, 2007.
- Le Breton D., Conduites à risque. Des jeux de mort au jeu de vivre, Paris, PUF, 2002.
- Mozère L., Péraldi M., Rey H. (dir.), Intelligence des banlieues, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1999.
- Rahmani F., À travers l'argent de jeunes hommes se rencontrent. Ethnographie d'un quartier populaire de grand ensemble situé à la périphérie du centre urbain strasbourgeois, Thèse de sociologie, Université de Strasbourg, 2005.

## **■ Violence et « biolence » à l'adolescence**

### **Gérard Pirlot**

Psychiatre & pédo-psychiatre

Professeur de Psychologie clinique Université Toulouse II

Psychanalyste Membre de la Société Psychanalytique de Paris

### **De certaines « bonnes » violences ?**

Comme nous l'écrivions dans notre ouvrage *Violences & souffrances à l'adolescence* (Paris, L'Harmattan, 2001 et à

la bibliographie duquel je renvoie), à l'orée de ce XXI<sup>e</sup> siècle, la violence paraît jouer dans le monde de la psychiatrie le même rôle que la folie au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'hystérie au XIX<sup>e</sup> et la psychose au XX<sup>e</sup> : elle interroge autant la psychiatrie, la psychanalyse que la sociologie, l'anthropologie et la politique.

Pourtant la violence fait partie de la vie : elle est affirmation d'une existence en même temps qu'une défense de sa cohésion interne. Elle appartient de fait à la vie de l'esprit. Aucun d'entre nous ne peut se développer sans un minimum de violence ne serait-ce que celle de dire « non » à l'autre... dès l'âge de deux ans. Là réside la volonté, le désir de la violence de ne souffrir aucune contrainte. Comme a pu le dire P. Valéry ((1918), p. 1460) « *la violence a pour ambition de trancher en un certain temps, et par dissipation brusque des énergies, des difficultés qui demanderaient au contraire l'analyse la plus fine et des essais très prudents [...]. Car il faut arriver à un état d'équilibre sans contrainte* » que Freud a appelé en 1897 « principe d'inertie » ou, plus tard, principe de Nirvana.

Le dictionnaire Littré donne cette définition de la violence : « qualité de ce qui agit avec force ». Dans cette définition on remarque que la qualité se trouve réunie (hubris) à la quantité, à la force. Pourtant toute force n'est pas violente. Ce qui produit celle-ci provient d'autres facteurs : *la contrainte, la brièveté du temps d'action, la coupure d'avec le langage, la brutalité, le « non-sens » de l'acte ainsi que le sentiment d'intrusion, de confusion entre l'intérieur et l'extérieur.* La violence du désir, la violence d'une émotion ne sont pas nécessairement agressives mais montrent la dépossession du sujet par rapport à la force qui le possède.

### **Début de l'humanité, début psychique**

Souvenons-nous des mythes d'origine qui sont tous des cycles de violence. Dans la Grèce antique, la Théogonie d'Hésiode parle des mythes violents de la Création et les mythes olympiens également : castration d'Ouranos ayant jeté ses enfants – dont les gouttes de sang donnèrent les Erynies et leurs fureurs – ou cannibalisme et infanticide de Cronos lui-même tué par Zeus, ou encore violence du héros moderne et civilisateur que fut Prométhée.

Au début des temps historiques, comme du temps psychique, régnèrent donc le chaos et la violence, l'œuvre de M. Klein ne dit pas autre chose. Les héros grecs, ou certains dieux, se confrontèrent à la violence pour mieux la domestiquer, la civiliser afin d'utiliser sa force, son énergie potentiellement transgressive, comme par exemple dans l'art. À cet égard, le dieu Apollon représente également une figure exemplaire des liens entre violence et

création de l'ordre civil. Dans sa très belle étude sur ce dieu, M. Detienne a souligné qu'incarnant l'harmonie, la beauté, la lumière, voire la sagesse, Apollon reste pourtant l'incarnation de la violence (Detienne M. (1998)). Carnassier, cruel, égorgeur, orgueilleux, grand mangeur de viande, aimant à tailler celle-ci comme les routes et les chemins. Apollon découpe la chair comme les territoires, se plaisant à ordonner ainsi l'espace public. Avec lui, comme avec Remus et Romulus, la violence est ainsi inséparablement liée à la fondation de cités, de la « polis », de l'ordre politique et citoyen.

*La violence est ainsi fondatrice de la Loi, revendiquant son antériorité par rapport à celle-ci en voulant précisément l'abattre.* Tout sujet fondant un « ordre » (religieux, scientifique) est donc d'abord un sujet assumant sa violence transgressive. Le passage de la violence meurtrière à celle fondatrice de la Loi va dépendre des rites de passage, des codes, de la morale et du lien sacrificiel entre père et fils. Ces rites lient le père et le fils par un sacrifice où la limite s'apprendra par la douleur, par la nécessité d'une mort qui n'est ni le meurtre en soi, ni le meurtre d'un autre. Le fils doit apprendre à se séparer de la mère : c'est la loi de l'espèce humaine, comme le formule la Bible, dans l'Ancien testament (Genèse XXII, 9), à travers le récit de la *Aqedah* – ligature, où Abraham ligota son fils Isaac.

### **Violence : étymologie**

Tous les Grecs sont des hommes, mais tous les hommes ne sont pas grecs ; aussi, si toute violence est agression, toute agression n'est pas violence.

On confond très facilement l'agression et la violence parce que la violence se veut l'unique forme efficace d'agression (Haecker F., 1971). Mais il faut les distinguer par l'étymologie d'abord. Le terme de violence signifie « un abus de force » : « se faire violence » est ainsi le fait de s'imposer une attitude contraire à celle qu'on aurait eue spontanément, sans qu'il y ait aucunement violence physique ; en ce sens la violence est synonyme de contrainte et de contention, ce qui renvoie en psychanalyse à la fonction du Surmoi, l'instance morale de l'homme qui précisément s'affirme parfois violemment contre les désirs et les pulsions.

Dans son étymologie même le mot violence recouvre celui de « vie » comme J. Bergeret (1991 : *La violence et la vie*) et d'autres l'ont remarqué. Violence vient du latin « violentia » qui signifie violence, caractère violent ou farouche, *force*. Le verbe « violare » signifie traiter avec violence, profaner, transgresser, avec une insistance sur l'infraction et l'outrage. Ces termes renvoient au « vis »

qui veut dire *force, vigueur, puissance*, violence, emploi de la force physique, mais aussi *quantité, abondance, essence* ou caractère essentiel d'une chose. On voit qu'en ce sens, la poussée pubertaire, endocrinienne, par sa force qui fait irruption, fait violence à l'adolescent lui-même.

Mais poursuivons sur l'étymologie. Au « *vis* » latin correspond l'« *is* » homérique (*is*) qui signifie force, vigueur et se rattache à « *Bia* » (βία) qui veut dire la *force vitale, la force du corps, la vigueur* et, en conséquence, l'emploi de la force, la violence. Les linguistes rattachent ces termes au sanskrit « *j(i)ya* » qui signifie prédominance, puissance, domination qui prévaut. Il n'aura pas échappé au lecteur que *Bia* a la même racine que « *Bios* », la vie (substantif qui signifie aussi « la tension de l'arc ») mot qui a donné les qualificatifs de nombre de sciences de la vie : biologie, bio-physique, etc.

Les termes de « *bia-via-vita* » expriment ainsi un désir, une volonté (les deux confondus) de vie, ce qui amène Bergeret à considérer la violence comme une force de vie, un instinct de survie et d'auto-conservation. En ce sens, la violence peut être pensée comme racine et destin possible (mais non nécessaire) des pulsions puisque, par définition, et nous y reviendrons, la pulsion est une force pouvant ou pas se déchaîner avec violence (cette pulsion est une force qui tend cependant à la constance et se trouve porteuse de sens).

Ce que l'usage psychiatrique ou social a retenu c'est que la notion de violence associe une idée de force mais connotée à un *abus* de force, un abus de pouvoir, une force brutale *qui force les limites* physiques ou psychiques d'un être vivant. La violence est ainsi un *viol des limites du Self*, de son intégrité narcissique, de son identité. Du côté de la victime une « contre-force » aussi violente peut parfois s'exprimer que l'on pourrait qualifier de violence du désespoir, d'*énergie du désespoir*, pour ne pas mourir par exemple. Celle-ci peut être rapprochée de ce que Freud appelait le « roc du biologique », une limite absolue à la passivité.

### **Violences : l'absence de liens père-fils**

Les rites de sacrifice, de Ligature (*Aqedah*), permettent en effet d'entretenir ce que G. Balandier appelait une « *violence de maintien* » ou de *fonctionnement* régénératrice de toute vie sociale (cf. le rôle de la victime émissaire) en même temps que solution à la menace de perte de cohérence interne d'un groupe comme d'un organisme. C'est ce qui précisément a fait souvent défaut dans l'histoire des jeunes et moins jeunes privilégiant le recours à la violence. Manquant de liens, de « Ligature », ces adolescents télescopent les fantasmes archaïques de destruction, comme ceux rencontrés dans les mythes précités, ne pouvant intégrer une violence de maintien encodée, encadrée et sublimée socialement. Énigme admirable que cette

« Ligature », célébration de l'abolition du meurtre, qui montre le père dans sa fonction d'humanisation liant et déliant le fils au prix d'avoir renoncé à lui-même. Or, la déstructuration des cadres familiaux et sociaux, l'absence de limite, ne semblent pas avoir permis l'intégration de normes/ligatures : celles-ci ne peuvent être acceptées qu'avec un minimum d'amour parental et environnemental, ceci afin de permettre une renonciation acceptable à la satisfaction immédiate. Ils ne peuvent se séparer de celle-ci comme de leur mère.

Les jeunes « violents » ont fréquemment été confrontés dès le plus jeune âge à la séparation, à l'absence d'un être cher, à la peur et donc à des stratégies de survie psychique. Violents envers eux-mêmes ou les autres, ces adolescents ne sont pas sans faire penser à Icare. Pendant son enfance celui-ci fut enfermé par Minos avec son père Dédale dans le labyrinthe pour punir ce dernier d'avoir donné le fil d'Ariane à Thésée.

Le père construisit alors des ailes à son fils afin de pouvoir s'échapper et, malgré les recommandations, Icare, rempli d'orgueil, brûla d'avoir voulu voler jusqu'au soleil. Comme Icare, nombre d'adolescents difficiles ont ainsi connu dans l'enfance l'exclusion, la « délocation », et plus tard l'attrait pour la brûlure des toxiques (Chartier J.P. (1999).) ne visant qu'à remplacer le père-soleil (Karl Abraham). En deçà de ces pathologies qui nous occupent, force est donc de souligner que la violence fait partie de la « force » de la vie et qu'il y a un certain travail psychique individuel et civilisationnel à accepter sa violence et de ne pas la confondre avec la faute, la culpabilité (ou, si la confusion a lieu, de ne pas la projeter sur un autre : le bouc-émissaire, l'étranger). Prendre sa part et la jouer pour oser s'affirmer tel que l'on est, voilà ce que la psychanalyse peut révéler.

### **Violence, affirmation de soi et perversion**

Il y a ainsi une nécessaire violence comme celle de l'affirmation de soi et de son territoire (cf. Apollon), ou de la *résistance à l'abus de pouvoir* de l'autre. La violence fait donc partie de la vie, de l'Éros dans ce qu'il a de plus puissant. G. Bataille ne dit pas autre chose dans *L'érotisme* ((1957), Ed. de Minuit) : « *Que signifie l'érotisme des corps sinon la violation de l'être des partenaires ? Une violence qui confine à la mort ? Qui confine au meurtre ?* » (p. 24). La violence de l'érotisme, la « violence érotisée » qu'est la perversion réside dans cette dissolution des formes constituées poussant à la transgression des émotions et à la fétichisation de l'objet de désir dans un mouvement où il se trouve inanimé (Tomassini (1992)), « désanimé » (Kestenberg E. (1978) ou chosifié (Racamier P. C. (1992))).

Relisant l'œuvre de Sade, G. Bataille a d'ailleurs montré que l'érotisme subsume le crime en un excès voluptueux,

une jouissance qui révèle les zones « d'excès d'être » qui nous habitent tous (*hubris* exacerbé par la prison dans le cas de Sade). Mais *volonté réfléchie dans le fantasme et rationalisée dans le jeu érotique*, la violence érotique chez Sade trouve un « au-delà » à la violence physique et haineuse. *La violence de Sade est ainsi anti-violence*. C'est le détour par la perversité qui a permis à Sade de faire rentrer la violence dans la conscience (Bataille, p. 216) de même que pour R. Stoller (1975) la perversion permet de faire rentrer la haine dans l'Éros (Pirlot G. & Pédiñielli J.L., *Les perversions*, A. Colin, 2005).

## Nouvelles maladies : violences et dépressions

L'approche psychopathologique de la violence se fera en référence au fait que nous serions dans *une culture d'écrasement symbolique*, dans une société dont les changements sont organisés de plus en plus par les seules forces économiques et leurs cycles à amplitude explosive, sans repères et filiations et dans laquelle les adolescents se trouvent « désaffiliés », « désidentifiés » c'est-à-dire assez proches, structurellement, des psychopathies et personnalités psychosomatiques de par leur goût avéré pour l'action ou la prise de risque.

Comme l'a dit Raoul Vaneigem (1967) notre « intermonde » est celui du « règne du quantitatif » dominé depuis quelques siècles par une classe, la bourgeoisie, qui a élevé l'échange au rang de valeur à elle toute seule, au point que l'échange, ayant remplacé le don, a sali tous les échanges humains. En ce sens les poussées de violence d'une certaine jeunesse sont, dans ce contexte social, un refus du sacrifice de soi que demande une société dominée par l'échange généralisé sans institution paternelle pour l'ordonner : « *l'individu ne s'échange pas* » et la rage de vivre pourrait bien prendre parfois le chemin de la rage de détruire. La violence des adolescents prend ainsi cette allure d'un *symptôme de plus en plus clastique* d'une société dominée par l'économique et le (télé-) visuel (Évidemment chaque culture a sa perception propre de la violence : *Gewalt* en allemand, violence en français et en anglais ne recouvrent pas les mêmes réalités : par exemple, pour parler des violences à l'école, l'anglais emploie le mot *bullying* (ou *mobbing* en Suède et Norvège) qui recouvre des brutalités, brimades, violence d'attitudes (incivilités) cf. Pain J. (1992), *Écoles : Violence et pédagogies*, Vigneux, Matrice).

## Les différences entre : Violence/agressivité ; Répression et/refoulement ; Angoisse/peur

Une façon de saisir la différence entre violence et agressivité serait déjà de comprendre celle entre répression et refoulement, ou celle entre désir et besoin, couples qui forment un chiasme particulier.

Le refoulement (*Verdrängung*) est une opération par laquelle le sujet cherche à repousser ou à maintenir dans l'inconscient des représentations (pensées, images, souvenirs) liées à la pulsion. Le refoulement se produit dans les cas où la satisfaction d'une pulsion – susceptible de procurer du plaisir – risquerait de provoquer du déplaisir à l'égard d'autres exigences. Il faut rappeler également que le refoulement est une opération inconsciente, qui se passe à l'insu du Moi et touchant essentiellement des pulsions qui mettent en œuvre des fantasmes sexuels : *porteur des interdits de la société*, le refoulement agit donc sur des représentations inconscientes ce qui n'est pas le cas de la répression.

La répression (*Unterdrückung*) est, toujours dans la terminologie freudienne, une opération psychique qui tend à faire disparaître de la conscience un contenu déplaisant ou inopportun : idée, affect, etc. ; mais, à la différence du refoulement, elle garde un caractère conscient et se fait à l'instigation du Moi : je réprime ce que j'ai perçu en moi, ma haine, ma violence. *Ce qui est réprimé ne vient pas forcément augmenter mon capital refoulé* (mes fantasmes inconscients) et peut resurgir à un moment où ma conscience sera « débordée » par un affect, ou sera « hypnotisée » par celui-ci ou par telle ou telle situation. Les somatisations, les passages à l'acte proviennent de cette répression de la vie pulsionnelle qui, tellement enfouie, va perturber les besoins.

On peut ainsi avancer que la violence apparaît lorsque les besoins (ou ce qui est considéré comme tel, comme la drogue pour le toxicomane) sont menacés : besoin d'identité, besoins physiques, besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi, besoin de limites interpersonnelles et intrapsychiques, besoin de causalité, d'une disponibilité émotionnelle et d'objets aimés (Akhtar S. 1997).

Dans ce contexte théorique, l'agressivité peut être placée sous le signe du refoulement alors que la violence le sera sous celui de la répression : une répression qu'un excès d'affect pourra facilement lever. *La violence serait ainsi à la répression ce que l'agressivité est au refoulement*.

Rappelons encore que le terme d'agressivité vient du latin « *ad greder* » signifiant « marche vers ou contre et entreprendre ». Ce terme reflète « une tendance à agresser quelqu'un » avec ou pas l'intention de nuire. À la différence de la violence, l'agressivité polarise une certaine psychologisation : elle pourrait être définie comme une disposition bio-affective, réactionnelle à l'environnement, une tension en réaction contre l'ambiance qui mobilise par frustration diverses forces.

Dans l'optique freudienne, l'agressivité s'accroît par *refoulement* de la libido : plus la vie sexuelle et le désir sont *refoulés*, plus l'agressivité et l'angoisse augmentent. L'angoisse se situe en effet dans un lien d'inclusion aux pulsions érotiques alors que la violence est dans un lien d'exclusion à celles-ci. La violence est de l'ordre de la

survie psychique ou corporelle, de l'auto-conservation, des besoins (d'identité, de reconnaissance, de limites interpersonnelles, etc.) alors que l'agressivité est de l'ordre de l'Éros, du désir et de la rivalité bien qu'évidemment, dans la vie courante, les deux soient intimement liées et *intriquées*.

Au couple « agressivité-violence » s'ajoute celui de « peur-angoisse ». La peur (de mourir, d'être annihilé) est en effet au cœur du problème de la violence, agie ou pas. L'angoisse, profondément flottante, n'a pas d'objet : c'est un affect sans objet. La peur par contre en a un : on a peur de quelque chose. Aussi, si l'agressivité ne reconnaît pas son objet, la violence « aveugle » trouve le sien dans celui de la peur. Derrière cette violence qui cherche à faire peur – et qui fait peur – se cache en effet une défense (en acte) contre sa peur (de l'autre, de soi-même, de ses pulsions, etc.).

La violence paraît ainsi émerger d'une angoisse et d'une agressivité refoulée qui, cherchant un objet, trouverait celui de la peur, l'effroi. L'objet phobogène (l'autre-étranger plus ou moins proche, l'autre désiré), objet à détruire ou à séduire, produira une « peur du Moi » particulièrement dans les cas où l'identité et l'individualité se sentent menacées. Il y a là un étrange chiasme comme celui avancé il y a quelques années par J. Laplanche<sup>99</sup>, de la répression d'une force violente d'un affect (rage, angoisse) suscité par un objet qui fait peur au regard de ses blessures narcissiques.

## ■ Violence, responsabilité pénale et troubles mentaux : une très longue histoire

**Pierre. André DELPLA\***

\*Maître de Conférences des Universités, Praticien Hospitalier de Médecine Légale – CHU Rangueil, Neurologue, Psychiatre, Expert près la Cour d'Appel de Toulouse, Doctorant en Droit sous la direction du Pr G. Roujou de Boubée (Université des Sciences Sociales Toulouse I)

S'agissant des comportements violents ou plus généralement « anti-sociaux », on ne peut pas évoquer la notion de responsabilité individuelle sans l'illustrer par sa relation très ancienne et toujours controversée avec l'état mental du sujet agissant.

**Un concept qui remonte à l'Antiquité gréco-romaine et qui subit l'influence de la pensée chrétienne**

Si la responsabilité pénale est définie comme la capacité de répondre de ses actes lorsqu'ils sont constitutifs d'une

infraction à la loi édictée dans une société donnée, il a été admis dès la plus haute antiquité que certains sujets ne pouvaient pas répondre de leurs infractions car ils n'en avaient pas compris la signification ou la portée. (1)

Devenu dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle religion officielle de l'Empire, le Christianisme investit les instances du droit et remodèle les conceptions stoïques passées. Là où Cicéron évoque la sociabilité naturelle et la justice innée fondée sur la droite raison, l'Église impose la loi éternelle et la supériorité du jugement de Dieu. La raison n'existe que si l'inférieur (le terrestre) se subordonne au divin supérieur : le corps est gouverné par l'âme, les passions par la raison et la raison par Dieu. Chez l'aliéné, arriéré mental ou victime d'affaiblissement intellectuel sénile, en proie à un état d'excitation (« *furioso* ») ou à un comportement insensé (« *insania* »), l'idée était que le « châtiment divin » que représentait la maladie dispensait d'ajouter une sanction humaine. La justice devient avant tout une affaire avec l'au-delà : le crime étant une offense à la miséricorde divine, le criminel devra en répondre lors du jugement dernier (3). Le droit pénal s'en remet désormais au divin pour résoudre les affaires criminelles les plus délicates.

Au Moyen Âge cependant, le caractère mystérieux des manifestations de la folie fut interprété comme le signe d'une possession démoniaque imputable aux péchés dont les déments avaient chargé leur âme, faisant naître les superstitions au nom desquelles notre ancien droit a pu décider que le fou n'était pas irresponsable. C'est l'époque de l'Inquisition, des procès en sorcellerie, voire des procès intentés aux animaux !

Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, se développent des écoles de Droit Romain qui contribuent à substituer peu à peu aux jugements de Dieu des procédures juridiques réintroduisant dans le droit canonique médiéval le principe de l'irresponsabilité morale du fou. Ainsi, si la folie n'était pas considérée comme une cause légale d'irresponsabilité (5), elle pouvait constituer – depuis la grande ordonnance de 1670 assimilable à un code de procédure pénale – un « fait justificatif » (6), prérogative des parlements qui s'opposaient à ce que les juges inférieurs en tiennent compte. L'irresponsabilité ou plutôt l'impunité était, en principe, retenue car on estimait que les fous étaient « assez punis par le malheur de leur état » et qu'ils avaient « plus besoin d'un médecin que d'un juge ».

### La percée laïque du siècle des lumières

Déjà au XVII<sup>e</sup> siècle, le mouvement libertin avait manifesté son indépendance d'esprit par rapport aux enseignements du christianisme et amorcé un courant contestataire. Dans son sillage, les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle

99. Laplanche J. (1970), *Vie et mort de la psychanalyse*, Flammarion, p. 188.

construisent un projet original d'émancipation, un projet de rachat de l'homme par l'homme. En le délivrant de la faute originelle, les Lumières réhabilitent l'homme comme un être agissant selon sa propre nature. Sa finalité n'est plus dans un ailleurs transcendant, au-delà de la mort. L'homme est moral s'il fait usage de sa seule raison, et ce indépendamment des références normatives posées par la religion. L'accent principal est mis sur la capacité de l'agent et non plus sur la justice souveraine de Dieu.

Pour Aristote, ce n'est pas de la nature extérieure que procède le Droit mais plutôt de la nature de l'homme, à savoir de sa disposition naturelle. Il en résulte que le Droit tient dans l'ensemble des lois posées par l'Esprit humain. Plus tard, la morale stoïcienne à travers Cicéron s'emploie à scruter la nature de l'homme, à reconnaître en lui ses forces, parcelles de Logos que la nature a posées en lui (7). Elle fonde la doctrine du Droit naturel, source totalement indépendante et antagoniste de la source théologique. C'est dans ce cadre que s'exprime la réflexion d'E. Kant, et que s'élabore la première théorie impliquant les notions d'imputation et de responsabilité.

Ce pouvoir de discerner et d'agir en conséquence impose naturellement la jouissance du libre-arbitre. La Loi naturelle et le principe de raison qui en découle obligent l'homme à répondre non plus devant Dieu mais devant lui et autrui de ses actes et intentions. L'action est agie en pleine connaissance de cause. Elle est imputable entièrement à son auteur. Il en porte la responsabilité, laquelle peut se définir comme l'expression de la solidarité de la personne humaine avec ses actes, la condition préalable de toute obligation réelle ou juridique (8). Ce qui importe est désormais la rationalité immanente à la conduite criminelle, son intelligibilité naturelle. Ainsi, le Droit tend progressivement à déborder de sa fonction habituelle, autosuffisante, et à se lier à d'autres disciplines scientifiques comme l'économie, l'histoire et surtout la médecine de l'âme qui apparaît en cette fin de siècle (1).

### **L'immixtion de la médecine ou la médicalisation de la responsabilité**

Cette tentative de médicalisation des désordres de l'esprit s'affirme en Italie au XVII<sup>e</sup> siècle avec Paul Zacchias, médecin légiste du Vatican, qui réclame pour chaque fou à juger, un examen médical et une exonération pénale permettant des soins adaptés – jetant ainsi les fondements d'une « psychiatrie légale ». Cependant et jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la procédure n'autorisera qu'exceptionnellement le recours à un auxiliaire spécialiste, les juges s'estimant tout à fait capables de décider, en leur seule qualité d'hommes éclairés par la raison et l'expérience. « L'acquittement du criminel pour cause d'aliénation mentale est, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un évènement exceptionnel qui n'intervient que dans les rares cas où la

folie saute aux yeux des juges » (9). Avec le XIX<sup>e</sup> siècle, se dégage dans l'espace pénal un objectif nouveau : expliquer les faits à juger et déterminer à quel point est impliquée dans le crime la volonté du sujet. Puis, peu à peu, outre les éléments circonstanciels de l'acte, interviennent dans le verdict d'autres éléments appréciatifs, diagnostiques ou pronostiques qui ne sont pas juridiquement codifiables et font de l'évaluation de la responsabilité un complexe juridico-scientifique.

### **Le code pénal de 1810 et son article 64 ou les prémices d'une guerre de frontières**

La folie est devenue une maladie, objet d'étude, et les contours d'une médecine de l'âme se dessinent progressivement à l'initiative des premiers aliénistes. L'article 64 du Code Pénal Napoléonien (1810) – « Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action où lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister » – sonne dès lors comme une invitation faite aux médecins de l'âme à venir éclairer les magistrats sur la personnalité des accusés, à détecter les dysfonctionnements de la raison que le profane ne peut saisir, à prouver scientifiquement l'aliénation mentale qui fera du délinquant un irresponsable. Mais les tribunaux de cette époque restent frileux et accueillent avec réserve ce nouveau savoir avide de légitimité.

C'est précisément en 1810 qu'Esquirol expose sa thèse de la monomanie qui connaît rapidement un franc succès auprès des praticiens (45 % des internés à Charenton entre 1826 et 1833). Plus qu'une entité morbide, la monomanie constitue la première classification nosographique des déviations de l'esprit et rend compte des ambitions d'Esquirol, désirant imposer le médecin aliéniste comme un « expert en comportement ».

Les juristes, s'ils reconnaissent globalement les éclairages apportés par la médecine, désapprouvent vivement cette nouvelle théorie de la folie partielle à laquelle ils contestent toute validité clinique. La monomanie, largement critiquée, disparaît aussi rapidement qu'elle est née à partir de 1830. Elle aura cependant probablement contribué à l'élaboration de la loi de 1832 sur les circonstances atténuantes, loi qui consacre l'expertise psychiatrique et son pouvoir de modulation sur la responsabilité pénale.

Cette question de la gradation de la responsabilité où s'affirme la place de la psychologie, croise l'émergence de l'individualisation des peines, que défend l'école néoclassique à partir des années 1830. De morale – reposant sur la volonté libre et la loi du tout ou rien de l'article 64 – la responsabilité est devenue psychique et variable, en quelque sorte indexée sur la santé mentale. La notion d'inconscient n'est pas établie mais, avec ces folies partielles, elle travaille souterrainement la médecine mentale du XIX<sup>e</sup> siècle.

## **La loi de 1838 sur l'internement des malades mentaux**

À la même époque, la psychiatrie institutionnelle émerge avec la loi du 30 juin 1838 – restée inchangée jusqu'à sa révision le 27 juin 1990 – que Gasparin, ministre de l'intérieur de l'époque, justifiait par des préoccupations sécuritaires : « Il faut préserver la Société des désordres que les malades peuvent commettre ». La loi de 1838 vient combler cette lacune en prévoyant de soigner malgré eux ceux que leur maladie empêche de demander et d'accepter des soins, sans introduire une procédure qui aboutirait à priver de leur liberté des citoyens qui n'auraient pas été condamnés de façon définitive par une autorité judiciaire légitime. Parallèlement, en soustrayant les « déments » à l'action de la justice, l'article 64 du Code Pénal pose inévitablement le problème de l'internement des aliénés qui ne relèvent plus de la prison.

C'est donc dans un souci de justice et d'humanisme – au premier chef en sauvant l'aliéné de la peine capitale, qui sévissait alors largement dans les cours d'assises – que le législateur de l'époque a d'une part consacré le principe de l'irresponsabilité pénale des malades mentaux (art. 64 du CP) et organisé d'autre part la psychiatrie asilaire (loi de 1838). La prison, lieu d'amendement et d'expiation, s'occupe des criminels et délinquants tandis que l'asile – plus tard l'hôpital psychiatrique – traite les aliénés ou malades mentaux. Le système juridique ainsi mis en place est dichotomique : malade ou délinquant, irresponsable (« dément ») ou responsable, interné ou incarcéré.

## **La théorie de la dégénérescence et la naissance de la criminologie**

L'abandon de la folie partielle cède la place au milieu du XIX<sup>e</sup> à la théorie de la dégénérescence élaborée par B.A Morel en 1840. Elle s'impose rapidement comme la pièce théorique majeure de la médicalisation de l'anormal et permet à la psychiatrie de se repositionner dans son rôle de défense sociale généralisée et de protection de l'ordre. Elle relance, selon les termes de M. Foucault (10), « le pouvoir d'ingérence des médecins en matière de responsabilité pénale ».

Le danger social se retrouve entièrement codé, telle une maladie ; la dégénérescence fait de la psychiatrie la juridiction médicale des troubles des conduites et impose le travail d'expertise comme indispensable à la détermination de la responsabilité pénale. Néanmoins, et jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'expertise psychiatrique est loin d'être systématique en matière de crime et la commande passée par la justice à la médecine mentale reste limitée. Les magistrats se méfient de cette nouvelle science en mal d'assurance et de dogmatisme, de ses nosographies encore imprécises et trop empiriques pour convaincre.

C'est pourtant à la même époque, en Italie, que naît sous l'impulsion des travaux d'anthropologie criminelle de Cesare Lombroso (1835-1909), professeur de Médecine Légale à Turin, une nouvelle discipline baptisée « criminologie » par le baron Raphaele Garofallo (1851-1914), magistrat de la Cour d'Appel de Naples auxquels il faut ajouter le nom d' Enrico Ferri (1856-1929), professeur de Droit Pénal à l'Université de Rome, ouvrant ainsi la voie à la doctrine positiviste italienne dont l'ambition est de reconstruire le droit pénal sur des bases scientifiques.

Si ce courant de pensée a été vivement critiqué et a été finalement abandonné en tant que tel car éminemment contestable, il a néanmoins permis le développement de l'individualisation de la peine, dans un but de sanction-punition mais avec l'objectif de la resocialisation et de la rédemption morale du criminel, alors que la doctrine classique avait jusqu'alors privilégié l'infraction – le fait criminel (cf Beccaria) – au détriment de la personne du délinquant (5). La criminologie était née.

## **Le développement de la psychiatrie et l'apport de la psychanalyse**

Les termes de psychiatre puis de psychanalyse ne sont apparus en France qu'au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle mais n'ont supplanté les mots d'aliéniste et de médecine ou pathologie mentale qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Cette évolution trouve sa correspondance sur le plan criminologique dans la circulaire Chaumié de 1905 qui se préoccupe en effet, à côté des aliénés proprement dits, des « anormaux mentaux » dont l'expert est désormais en demeure de préciser le degré d'irresponsabilité (ou de responsabilité partielle) susceptible de justifier à leur égard une certaine modération dans l'application des peines.

Par ailleurs, le début du XX<sup>e</sup> siècle est marqué par l'impact de la psychanalyse et la mise en évidence par Freud du rôle de l'inconscient dans les conduites humaines. Les conséquences de la psychanalyse sur la criminologie sont majeures si l'on admet que « certains actes, en apparence non intentionnels, se révèlent, lorsqu'on les livre à l'examen psychanalytique, comme parfaitement motivés et déterminés pour des raisons qui échappent à la conscience ». Cette « toute puissance » de l'inconscient va peu à peu infléchir la position de nombre de psychiatres et de certains experts vis-à-vis de la responsabilité, y compris pénale, du malade mental et de sa prise en charge.

## **L'évolution de l'institution et du système de soins psychiatriques**

La politique psychiatrique a longtemps consisté à enfermer les malades. L'ouverture s'est faite progressivement ; elle débute en 1922 avec Édouard Toulouse, créateur des

premiers dispensaires français de prophylaxie mentale. Il obtint le remplacement du terme « asile » par celui « d'hôpital psychiatrique ». Apparaît ainsi la première initiative pour un travail thérapeutique en milieu ouvert (11). Parallèlement, les conditions d'internement se sont modifiées après la seconde guerre mondiale. L'hôpital s'ouvre et, par l'alliance des volontés médicales et administratives, le principe de la sectorisation est officialisé par la circulaire du 15 mai 1960 (12). Cette politique appliquée à tout le territoire organise la prise en charge psychiatrique hospitalière et extra-hospitalière en fonction de secteurs géographiques et repose sur quatre principes : traiter à un stade aussi précoce que possible, assurer une postcure, séparer le moins possible le malade de son milieu et accueillir tous les patients d'une région donnée.

Le malade mental est donc redevenu « sujet de droit civil », et pour certains, le droit pénal doit suivre cette évolution pour que l'aliéné devienne enfin sujet de droit à part entière (13). L'intolérable de la violence est renvoyé à la psychiatrie, avec une dérive de la société qui exige d'elle de « soigner à tout prix ». Tout se passe comme si, dans l'inconscient politique, donner des soins était la contrepartie déculpabilisante de la sévérité accrue et implacable des peines. Beaucoup considèrent ou espèrent que l'intervention du psychiatre ou du psychologue serait susceptible de limiter chez tout individu l'influence de pulsions agressives sur son comportement. Or à ce jour, aucune étude validée ne peut confirmer une atténuation des risques de violence par une seule action sur le psychisme (14).

La prévention du passage à l'acte criminel ne peut être que le fruit d'une réflexion multidisciplinaire associant à la sanction que dicte la loi, une action socio-éducative et d'insertion et une prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique qui n'est déterminante que quand il existe une maladie mentale avérée. R.E. Kendell, soulève une question épineuse dans son article sur la distinction entre les troubles de la personnalité et la maladie mentale (14) : « à l'heure du principe de précaution, existerait-il une tentative de surresponsabiliser les psychiatres pour le maintien et le respect de la paix publique » ?

### **L'évolution de la procédure pénale et du rôle des experts**

Avec le code pénal de 1810 (art. 64), une seule question était posée aux aliénistes : « le sujet était-il en état de démence au temps de l'action » ? Cette évolution de la procédure pénale conduit donc à une modification progressive de la place et du rôle des experts dans leur relation avec la justice et avec le délinquant. Alors que la mission des aliénistes consistait initialement à déterminer si l'auteur de l'infraction pouvait ou non être jugé, les psychiatres sont progressivement interrogés non seule-

ment sur le problème de « l'état de démence au moment des faits », qui fonde leur intervention, mais encore sur la personnalité du délinquant dans ses rapports avec la société et avec la loi et notamment sur sa « dangerosité » éventuelle.

Depuis la loi du 17 juin 1998 relative aux agressions sexuelles et qui a mis en place le dispositif original de l'injonction de soins – incluse elle-même dans une nouvelle peine de « suivi socio-judiciaire » – l'expert psychiatre se voit désormais régulièrement interrogé sur l'opportunité de soins pénalement encadrés, qui semblent devoir prendre dans les prochaines décennies une importance croissante dans la pratique psychiatrique, en dépit des difficultés logistiques et éthiques qu'ils soulèvent.

### **Le contexte sociologique et psychiatrique de la révision de l'article 64 du Code Pénal**

Au cours des années 1970, le développement des thérapeutiques biologiques pose les problèmes de l'irruption de la pharmacologie et de la médecine organique dans le domaine du « psychique », de la prescription active et écrite s'ajoutant à la « neutralité bienveillante » de l'écoute. Ce nouveau pouvoir interroge sur l'espace de liberté qu'il laisse au malade, sur le « libre arbitre » qu'il faut lui consentir, sur les rapports entre les exigences sociales et la demande de soin. Mais avec la « camisole chimique », tout devient une question de dose, d'efficacité thérapeutique relative, l'image de la maladie se dénature et s'affadit, et du même coup les catégories nosographiques se diluent, les évolutions, autrefois considérées comme inéluctables, deviennent imprévisibles, les limites de la maladie mentale s'estompent en même temps que le thérapeute perçoit l'ambiguïté de son action (11).

Cette évolution, voire ce bouleversement, du fonctionnement de la psychiatrie et de la place de cette discipline au sein de la société, se traduit en particulier par une mise en cause du rôle des psychiatres dans le procès pénal : les journaux se font l'écho de certaines affaires de meurtriers ayant bénéficié de l'Art. 64 CP, internés pendant une durée qui semble scandaleusement brève, ou au contraire de sujets qui à la suite d'une bagarre passent des années en hôpital psychiatrique. Ailleurs, c'est l'abord sociologique de la déviance qui établit une concordance inquiétante entre la fonction de bouc émissaire du criminel et du schizophrène ou qui pose le problème nosologique de la psychopathie en stigmatisant la notion de « personnalité criminelle » (5).

Sont dénoncés pêle-mêle par les psychiatres eux-mêmes l'archaïsme de la notion de démence, la négation de l'infraction dans la formulation de l'Art. 64 CP, le clivage trop abrupt entre l'insensé et l'homme réputé sain d'esprit, la tendance à « psychiatriser » le criminel pour sauvegarder la société en le laissant seul face à une culpabilité morbide,

destructrice parce que non objectivable, l'écueil du dosage de la responsabilité, la manière « abusive et dévoyée » avec laquelle l'Art. 64 CP est employé, le fait qu'il « obère l'action thérapeutique », que l'expert a pour rôle de servir d'alibi en gommant les contradictions du « théâtre judiciaire », l'impossibilité pour le psychotique d'apparaître par son acte comme un sujet, pour la victime d'élaborer le vécu de l'événement et pour la famille d'accomplir le travail de deuil (11).

Sur le plan de la procédure, le non-lieu étant prononcé au stade de l'instruction, c'est-à-dire à un moment où l'inculpé est présumé innocent, certains juristes ou magistrats proposent que l'audience de jugement soit scindée en deux phases, la première consacrée à l'examen des charges, la seconde à l'étude de la personnalité du coupable éventuel (11). Sur le plan de la défense sociale enfin, si l'internement paraît être la conséquence logique du non-lieu chez un sujet « dément » ayant fait la preuve de sa dangerosité, il reste que l'application et le contrôle de cette mesure échappent à l'institution judiciaire puisque les arrêtés sont pris par l'autorité administrative.

### **L'article 122-1 du nouveau Code Pénal**

Les quatre lois du 22 juillet 1992 portant réforme du Code Pénal ont substitué au fameux article 64, né en 1810 avec le Code napoléonien et inchangé depuis, l'article 122-1 et ses deux alinéas, mis en application le 19 mars 1994 : « N'est pas pénalement responsable la personne qui est atteinte au moment des faits d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes. La personne qui était atteinte au moment des faits d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes demeure punissable ; toutefois, la juridiction tient compte de cette circonstance lorsqu'elle détermine la peine et en fixe le régime. »

La principale innovation de l'article 122-1 réside en réalité dans son second alinéa qui introduit pour la première fois dans la loi le concept « d'anormaux mentaux » (cf circulaire Chaumié) qui ont agi sous l'influence d'un trouble psychique ayant non pas « aboli » mais seulement « altéré » ou « entravé » leur discernement et le contrôle de leurs actes et demeurent de ce fait « punissables ». En revanche, il renonce à adopter à leur égard – comme l'avait préconisé il y a un siècle la circulaire Chaumié – une attitude univoque, en l'espèce celle consistant à leur accorder l'indulgence de la justice, dans la tradition des circonstances atténuantes de la loi de 1832, abandonnées par la réforme du Code de Procédure Pénale de 1958. (CPP)

Il ne s'agit plus en effet de leur appliquer systématiquement une atténuation de responsabilité et donc de la peine correspondante mais seulement de « tenir compte de cette

circonstance », ce qui laisse totalement ouvert le champ de l'interprétation et partant de la répression par les juges et les jurys populaires. De fait, bien qu'on ne dispose d'aucune statistique judiciaire émanant notamment des cours d'assises, les rapports de l'IGASS et l'IGSJ font état d'une tendance à la sur-pénalisation de la population concernée, au motif notamment d'une dangerosité accrue qui amplifie de ce fait les réponses corrélatives de défense sociale (incluant les soins sous contrainte).

### **Les conséquences judiciaires et médico-administratives du prononcé de l'irresponsabilité pénale (article 122-1 alinéa 1): la loi du 25 février 2008**

#### *Conséquences pénales*

L'irresponsabilité pénale d'un individu pour troubles mentaux peut être prise en compte par l'autorité judiciaire à différents stades de la procédure : au moment de l'enquête initiale, au terme de l'information judiciaire, lors de l'audience de jugement.

La modification de la procédure de déclaration d'irresponsabilité pour cause de trouble mental, afin de mieux assurer la reconnaissance de la douleur de la victime, consiste notamment en l'instauration d'une audience de l'instruction, publique et contradictoire. Cette audience devrait permettre à la victime de savoir ce qui s'est réellement passé, d'en débattre, d'entendre témoins, experts, parties, avocats et ministère public, la procédure pouvant s'achever par une « déclaration d'irresponsabilité pénale » (qui remplace le « non-lieu »).

La loi énumère une liste de mesures qui peuvent être prises par la juridiction pénale à l'occasion d'une déclaration d'irresponsabilité pour cause de trouble mental, à condition toutefois qu'elles ne constituent pas un obstacle aux soins et soient décidées après expertise (il peut s'agir par exemple d'une interdiction d'entrer en relation avec certaines personnes ou catégories de personnes, de paraître dans certains lieux, de détenir ou de porter une arme, etc.) Le décret du 16 avril 2008 relatif notamment aux décisions d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental précise que, devant le juge d'instruction et la chambre d'instruction, lorsqu'une personne (mise en examen ou sous détention provisoire) est atteinte d'un trouble mental qui « nécessite des soins et compromet la sûreté des personnes ou porte atteinte, de façon grave, à l'ordre public », le procureur de la République doit en informer le préfet, dès lors qu'une ordonnance d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental doit être prise.

Lorsqu'une personne est hospitalisée d'office et que la chambre d'instruction est saisie au moment du règlement de la procédure, le Président de la chambre d'instruction doit obtenir un certificat médical circonstancié portant sur la possibilité ou non de comparution de l'intéressé à l'audience.

C'est le procureur de la République, ou le procureur Général, qui avise le service du casier judiciaire national automatisé des jugements et arrêtés de déclaration d'irresponsabilité pénale. Ces dispositions sont immédiatement applicables aux procédures en cours.

### **Conséquences civiles**

**La loi (n°68-5) du 3 janvier 1968** relative au statut des incapables majeurs a inversé la règle traditionnelle au terme de laquelle l'irresponsabilité de l'aliéné valait au regard de l'action civile comme de l'action publique. **L'article 489-2 du Code Civil** déclare en effet, que « celui qui a causé un dommage à autrui alors qu'il était sous l'empire d'un trouble mental, n'en est pas moins obligé à réparation ».

### **Conséquences administratives : l'hospitalisation d'office**

L'hospitalisation d'office « judiciaire » n'est ni une obligation, ni une conséquence du non-lieu judiciaire. En cas de non-lieu judiciaire, nous assistons à un passage de relais au préfet, sorte de « juge administratif », qui prend la décision de l'hospitalisation d'office.

### **Conclusion**

La responsabilité pénale du « malade mental » ne peut se résumer, si l'on considère ce rapide survol de l'histoire du droit et de la psychiatrie légale, à une définition unique et arrêtée. Elle a su conserver tout au long de son évolution une enveloppe polysémique. L'évolution du concept rend compte de son profond enracinement dans la conscience morale des hommes, que cette morale ait été fondée suivant les époques par des « vérités » différentes : surnaturelle ou profane, philosophique ou scientifique. Elle est avant tout une notion constructive et prospective, à la fois ancienne dans l'élaboration de ses fondements et moderne

dans sa nécessité d'adaptation aux impératifs de protection sociale. Elle n'existe surtout que si l'homme est repéré dans son individualité, et s'il est affranchi de toute prédestination. La notion de responsabilité pénale ne prend sa réalité que par la réflexion et la concentration dans une conscience. Elle est une affaire d'intimité, fondée sur la jouissance du libre-arbitre et la philosophie de la conscience.

### **Bibliographie**

1. Bouley D., Massoubre C., Serre C., Lang F., Chazot L., Pellet J. *Les fondements historiques de la responsabilité pénale*. Ann Méd Psychol 2002 ; 160 : 396-405
2. Villey M. *Esquisse historique sur le mot responsable*. Arch. Phil. Droit 1984 ; 22 : 175-82
3. Saint-Augustin. *La Cité de Dieu*. XIX, 21, revu par JC Eslin. Paris : le Seuil ; 1994.
4. Aussel JM. *Confrontation de la théorie générale de la responsabilité pénale avec les données de la criminologie*. Paris : Dalloz ; 1969, 196 p.
5. Merle R., Vitu A. *Traité de droit criminel*. Paris : Cujas ; 1967, 1340 p.
6. Bouzat P., Pinatel J. *Traité de droit pénal et de criminologie*. Tome 1. Paris : Dalloz ; 1970, 882 p.
7. Villey M. *La formation de la pensée juridique moderne*. Paris : Montchrétien ; 1975
8. Barras V. *Folies criminelles au 18<sup>e</sup> siècle*. Gesnerus 1990 ; 47 : 285 – 302
9. Darmon P. *Médecins et assassins à la belle époque, la médicalisation du crime*. Paris : Le Seuil ; 1989, 122 p.
10. Foucault M. *Les anormaux, cours au Collège de France 1974-1975*. Paris : Gallimard 1999.
11. Chopard J.L *La criminologie clinique à l'heure du nouveau code pénal : objectifs et méthodes*. À propos de 476 dossiers d'expertises psychiatriques pénales. Thèse de Doctorat de l'Université de Franche-Comté en Sciences de la Vie et de la Santé. Faculté de Médecine et de Pharmacie de Besançon. 1994 N° 94-005
12. Masse G., Petitjean F, Caroli F. « *Le secteur de psychiatrie générale* » EMC Psy,2, 37915 A 10, 1987, 8 p.
13. Gappard P. *Folie et responsabilité juridique*. Inf. psychiat. 1977, 53 : 161 – 173
14. Granier-Thémines Julie. *Approche des rapports entre psychiatrie et justice*. Thèse pour le diplôme d'état de Docteur en Médecine-Université Toulouse III Paul Sabatier. Facultés de Médecine 2007 TOU 1521

## ■ Prévention de la violence et discours social

**Auteurs :** Dr THOMAS Agnès, chargée de mission de l'Association Réseau PREVIOS, BARDOUIL Nathalie, psychologue, criminologue, expert près la Cour d'Appel de Toulouse, Dr DELPLA Pierre André, MCU-PH Médecine Légale, psychiatre-expert près la Cour d'Appel de Toulouse.

### **Contact réseau PREVIOS :**

assocprevios.secretariat@yahoo.fr ;  
tél./fax : 05 61 14 56 13

Depuis le rapport HENRION (2001), la loi relative à la Politique de Santé Publique (L. n°2004-806 instaurant un Plan National Stratégique de Lutte pour limiter l'impact sur la santé de la violence) et certaines recommandations professionnelles sanitaires (SFMU 2004, HAS 2005 et 2007), les acteurs de santé sont appelés à intervenir, en partenariat, auprès des personnes en situation de violence.

Dans le champ de la prévention de la violence sur la santé, un partage d'expérience sur les accompagnements de terrain des personnes victimes et auteurs de violence est initié en Région Midi-Pyrénées par le Réseau PREvention VIolence et Orientation Santé (PREVIOS). L'ensemble des actions menées figurent dans le champ de l'évaluation clinique pluridisciplinaire des situations de violence, de la formation des professionnels, de la recherche action

auprès de ces mêmes professionnels et de l'expertise judiciaire. L'aspect innovant de ce projet réside :

- dans la création de lieux pluridisciplinaires d'accueil et d'évaluation des situations de violence favorisant le suivi des usagers concernés, la concertation entre les professionnels amenés à les prendre en charge et le recueil épidémiologique (Cf. encadré),
- dans la promotion des connaissances scientifiques relatives à la violence auprès des professionnels (de santé et autres),
- dans la définition de priorités d'évaluation et de prévention menés de façon multidisciplinaire,
- l'accompagnement de recherches actions ou la création de formations spécifiques sur la thématique de la violence.

Concernant les victimes de violences, les modes d'intervention visant à favoriser le développement de la résilience sont tout particulièrement développés, en s'intéressant aussi bien aux ressources intrinsèques de la personne et l'étayage familial qu'à l'impact du discours social dont les intervenants vont être porteurs au moment de l'accueil de la victime puis de son accompagnement.

Les « messages-clé » donnés aux personnes en situation de violence réalisent une guidance spécifique complémentaire aux soins et prises en charge traditionnellement dispensés. Ils doivent rester accessibles à toute personne, professionnelle ou non, en situation d'être aidant dans une situation de violence et peuvent être déclinés dans les programmes de prévention de la violence.

### **Consultations de Prévention de la Violence en Midi-Pyrénées**

#### **Unité d'accueil des victimes, Ariège (09)**

Centre Intercommunal du Val d'Ariège - 10 rue Saint Vincent 09100 Pamiers - Tél. 05.61.60.90.15 ; Fax. 05.61.05.90.16  
Horaires de consultation : lundi et vendredi de 9 h à 11 h  
Patients vus sur RDV ou non (prise de rendez vous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30)

#### **Consultation de Prévention de la Violence, Haute Garonne (31)**

Hôpital de Rangueil, Bât H 1, 2<sup>e</sup> sous-sol 1, avenue Jean Poulhès - TSA 50032 31059 Toulouse Cedex 9  
Tél. 05.61.32.37.17 ; Fax. 05.61.32.31.87 - E-mail : prevention.violence@chu-toulouse.fr - (Patients vus sur RDV)

#### **Consultation de Prévention de la Violence, Tarn-et-Garonne (82)**

Hôpital de Montauban, 100 avenue Léon Cladel 82000 Montauban - Tél. 05.63.92.89.68  
Horaires de consultation : lundi 10 h 30-12 h 30 et jeudi matin 9 h-12 h  
Patients vus sur RDV (prise de rendez vous du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)

# MUSIQUE : De la violence et autres dissonances

---

**Serge KRICHEWSKY**

Hautboïste à l'Orchestre National du Capitole de Toulouse et un des fondateurs de la saison de musique de chambre "Les Clefs de St-Pierre"

Il n'est pas certain que la musique savante occidentale soit le terrain de prédilection où la violence ait cherché à s'exprimer. Parmi les fonctions que l'art et la musique ont de tout temps souhaité remplir, on trouve plutôt l'apaisement, l'élévation spirituelle, la distraction (aux sens les plus variés), voire l'entraînement à la danse. A ceci, le romantisme a ajouté à partir des années 1810, la sphère féconde des états mélancoliques et dépressifs, mais également les dimensions poétiques du rêve, du mystérieux et du fantastique. Ce n'est que récemment, au XX<sup>ème</sup> siècle, que la violence, la brutalité ou l'agression ont trouvé les moyens de se faire entendre aux oreilles des auditeurs, que ce soit au concert, à l'opéra, ou même chez soi (à la radio ou au disque) où il est beaucoup plus facile d'y mettre fin.

« Je considère la musique, par son essence, comme impuissante à exprimer quoi que ce soit : un sentiment, une attitude, un état psychologique, un phénomène de la nature etc. L'expression n'a jamais été la propriété immanente de la musique<sup>1</sup> ». Posée depuis environ 250 ans par les théoriciens, cette question fondamentale d'esthétique a toujours divisé ceux qui ont souhaité l'affronter. Chaque auditeur, et a fortiori chaque compositeur, a trouvé une réponse à la mesure de sa réflexion ou selon la nature de son œuvre. En tous cas, qu'elle exprime, évoque, symbolise ou signifie, la musique occidentale semble bien avoir construit au cours de son histoire un *réseau de correspondances et d'analogies de formes dynamiques* entre l'affectivité humaine et les formes, rythmes et figures qu'elle-même utilise. Dès lors, reconnaissons-le, toute tentative de cerner ou de décrire les moments de violence dans l'art musical ainsi que leur perception ne pourra se faire qu'à travers le miroir déformant de l'histoire. Les modifications considérables des environnements socio-culturels depuis cinq siècles en Europe ont forcément influé sur la perception, la sensibilité et sur la manière d'écouter la musique. En postulant vraisemblablement qu'au moins ni l'appareil auditif, ni le système nerveux humain n'aient subi de changement notable depuis cette période, alors la seule réalité objectivement indéniable se trouve dans les moyens utilisés par les compositeurs pour exprimer ou produire de la violence.

Existerait-il une violence musicale détachée d'un argument (littéraire, chorégraphique), d'un texte (poétique, religieux) ou d'un livret d'opéra ? Autrement dit, n'y a-t-il de violence (subite ou graduelle) que descriptive, illustrative, outil parmi d'autres de l'arsenal du compositeur dramaturge ? De fait, peu de musiques dites *pures* (sonates, quatuors, symphonies, toutes formes instrumentales) antérieures au romantisme peuvent être considérées,

même fugacement, comme porteuses d'un discours violent. De même, la musique religieuse d'avant 1800, lieu plutôt de prière, de glorification ou de méditation, ne saurait céder à un quelconque débordement. Il faut attendre la symphonie beethovienne pour que l'apparition de véritables pics de violence orchestrale ouvre la voie aux compositeurs qui suivront. En particulier dans les troisième (1803), cinquième, sixième et neuvième, et dans quelques ouvertures – Coriolan, Egmont –, l'héroïsme ou le tragique, parfois combinés, contribueront à la naissance d'un langage d'une force expressive sans précédent. Cependant, chez Beethoven, la symphonie a déjà un programme, avoué ou non : dans la « pastorale » (sixième), c'est la description d'un orage qui donne lieu à un déchaînement sonore ; dans la neuvième, l'introduction du quatrième mouvement tire sa violence du texte de Schiller. Et rappelons-le, l'énergie nouvelle et irrésistible présente dans bon nombre de ses partitions fut aussi celle qu'il fallut à cette figure prométhéenne pour affronter son destin de compositeur sourd.

En revanche, la naissance de l'Opéra (aux environs de 1600) semble avoir joué un rôle important pour la constitution d'un réservoir de situations où la violence, ponctuellement ou de façon récurrente, trouvait à se décharger. Les scènes de folie, de tempête ou de combat, celles où apparaissent des démons infernaux donnaient aux compositeurs baroques et classiques (de Monteverdi à Gluck) l'occasion régulière d'exercer leur talent. Avant l'invention du concert (au sens actuel du terme), c'est à l'opéra que l'on disposait aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, des effectifs d'exécutants les plus importants (musiciens, chœurs, chanteurs, solistes) et très tôt, ce lieu fut celui des sensations fortes où l'on venait pour être impressionné. Certaines pages d'*Orphée* (Gluck, 1762), de *Médée* (Cherubini, 1797), voire de *Don Giovanni* (Mozart, 1787), de même que l'air de la Reine de la nuit (*La Flûte enchantée*, 1791), cet air de malédiction et d'incitation au meurtre durent bien être entendus comme violents. Mais le cadre classique fut, jusqu'à la Révolution, le garant d'un ordre auquel devait se soumettre, *in fine*, tout artiste digne de ce nom.

## Violence et passions

Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, plusieurs facteurs vont concourir à faire germer les éléments nécessaires à l'éclosion d'une violence musicale plus directe. Parallèlement à l'évolution des techniques de composition et indépendam-

---

I. Igor Stravinsky, *Chroniques de ma vie*, 1935.

ment des personnalités enclines ou pas aux émotions extrêmes, le goût musical va changer, le concert va peu à peu sortir des salons et de nouveaux auditoires vont apparaître. La période « Sturm und Drang » (1770-1790 - Haydn-Mozart) avait préparé les esprits à une esthétique (musicale, littéraire, picturale) où la sensibilité, les états d'âme et les mouvements de l'affectivité puissent trouver une place qu'assumera complètement le Romantisme. Pour beaucoup de compositeurs, la stature écrasante de Beethoven sera souvent source d'inhibition et de doute. Même un génie comme Johannes Brahms sentait et reconnaissait en permanence sa dette envers le maître. Dans sa musique, la violence qui peut nous emporter à tous moments est celle du lyrisme passionné de ses longues mélodies ou de leur rythme parfois hoquetant comme des sanglots. Non moins redevable de l'héritage beethovénien, Richard Wagner, à l'opposé de Brahms, trouva son salut dans le drame musical auquel sa carrière fut entièrement consacrée. Ses œuvres ont été composées sur ses propres poèmes, à partir de romans médiévaux ou d'épopées nordiques. Pour n'en citer que deux, *Tristan et Isolde*, qui exprime les déchirements d'une passion vouée à la « mort-d'amour » (Liebestod) et le *Crépuscule des Dieux*, miné par la félonie, la trahison et le parjure, recèlent plusieurs moments d'une rare violence. Sur le versant symphonique, Gustav Mahler assimile le gigantisme wagnérien et le transpose à l'orchestre, sans la scène mais avec chœurs et solistes. Dans ses longues symphonies, les conflits de l'âme prennent tour à tour l'aspect de cataclysme ou de moments de lévitation.

### Expressionnisme, futurisme et ...mélodrame

Le 14 janvier 1900, au Teatro Costanzi de Rome, eut lieu la création de l'opéra *Tosca* adapté de la pièce de V. Sardou. En cette date emblématique, à l'orée d'un siècle générateur de deux guerres mondiales et d'une période de 25 années de bouleversements quasi-ininterrompus du langage musical, les auditeurs purent entendre, au deuxième acte, ce qu'un compositeur de talent pouvait faire d'une scène de torture se terminant par un crime. « Plus le méchant est réussi, meilleur sera le film » déclara quelques années plus tard Alfred Hitchcock ; et Giacomo Puccini n'en était qu'à sa première réussite. Au-delà du mélodrame et des effets « coup de poing » qui lui furent reprochés, avant *Turandot la cruelle*, l'efficacité exceptionnelle obtenue par la musique fut unanimement saluée. Quelques années plus tard, Richard Strauss, déjà célèbre et qui, selon certains, était à Wagner ce que Puccini était à Verdi, obtint la censure de l'Opéra de Vienne pour *Salomé* (1905), jugé immoral, avant son triomphe mondial l'année suivante. Comme *Pelléas* de Maeterlinck quelque temps plus tôt, l'histoire de la décollation de St-Jean Baptiste demandée par Salomé après sa danse des sept voiles, réécrite par Oscar Wilde pour Sarah Bernhardt, avait



*Salomé*, par Oscar Wilde (1893). Dessins d'Aubrey Beardsley, Ed. Ressouvenances - Pleine page, 1991-1994.

fasciné les contemporains. Porté par le sujet, Strauss concentre en une heure quarante cinq minutes tout ce que son immense talent lui permet de mettre au service d'un érotisme morbide, très « fin de siècle » et déjà expressionniste. La violence est ici beaucoup plus *savante*, continue et à peine tempérée par les couleurs du contexte oriental. Un pas supplémentaire vers la tension et l'hystérie (cf. Freud, 1895) sera franchi avec *Elektra* (1909), la vengeresse de son père assassiné " en famille". Pendant ce temps à Paris, autre capitale des arts, l'heure est au ballet, et la nouvelle musique russe, elle-même si jeune (50 ans à peine), présente ses jeunes compositeurs. L'un d'eux est en train de préparer une « bombe », non pas contre l'ancien régime, lui qui ne remettra pas les pieds sur son sol natal avant 1966. « Aujourd'hui, le 17 novembre 1912, dimanche, avec un mal de dents intolérable, j'ai terminé la musique du *Sacre* ». A ce moment, les plus grands (Debussy, Ravel) parmi les premiers auditeurs des extraits en furent profondément bouleversés, tant cette musique remettait tout en question : le rythme, la mélodie, l'harmonie et jusqu'à la notion même de phrase ou de motif. Bien avant que Diaghilev ne lui en propose l'argument, « le spectacle d'un grand rite sacré païen » avait été imaginé par Igor Stravinsky. L'auteur du postulat de 1935 écrivait encore à cette époque une musique puissamment évocatrice : le résultat, véritablement inouï, et le succès dépassèrent de très loin Roerich le peintre, et Nijinski. A bientôt cent ans d'intervalle, après toutes les analyses et écoutes qu'il a pu susciter, *le Sacre* continue de nous

imposer sa violence magique. La secousse sismique du *Sacre* entraîna quelques répliques : les compositeurs les plus inventifs (Prokofiev, Bartok) surent garder leur style en cultivant eux aussi une esthétique de type barbare ; les autres grands repriront leur propre chemin après avoir marqué leur admiration.

### La révolution suivante : l'école de Vienne

Durant ces années débordantes d'énergie créatrice, juste avant et pendant l'effroyable conflit, l'histoire de l'art s'est considérablement enrichie de toutes ces révolutions (parfois très courtes). La prochaine grande rupture devait venir de Vienne, la plus conservatrice des capitales musicales européennes. La nécessité depuis longtemps ressentie de faire « table rase » trouva en Arnold Schoenberg son héros tant attendu. Ce viennois, élève de Gustav Mahler, et dont la musique procédait de Brahms, R. Strauss et du dernier Wagner, commença à partir de 1905, à saper cet héritage de façon systématique. L'emploi envahissant de la dissonance, justifié par un énorme travail sur les motifs, permit à Schoenberg, très lié avec les milieux de l'expressionnisme allemand, d'écrire une série d'œuvres (dites « atonales ») cinglantes pour les oreilles de l'époque. Vers 1920-23, ce grand pédagogue commit l'agression suprême de proposer un nouveau système d'organisation de la gamme, renversant ainsi une tradition et une pratique vieilles de 250 ans. Cette tradition, contestée régulièrement et ébranlée depuis *Tristan* de Wagner (1865), voulait qu'à toute dissonance<sup>II</sup> succède une consonance, qu'à toute tension harmonique (donc acoustique) succède une détente, un repos. La Tonalité, ce principe très simple basé sur trois gammes (une majeure, une mineure, une avec 12 demi-tons égaux, dite « chromatique ») aux connotations affectives fortes, avait généré un langage dont tous les paramètres distinctifs (rythme<sup>III</sup>, mélodie, orchestration<sup>IV</sup>) étaient en fait au service de la relation dissonance / consonance.

Parallèlement à Schoenberg, un autre axe d'agression se constitua avec les expériences des futuristes italiens (1909-12) et des dadaïstes (1916). Propice au renversement des idoles, l'époque ne se contentait pas des bruits de bottes et de canons. Les importantes modifications de l'environnement sonore des villes (trains, usines, tramways, automobiles, etc.) et l'élévation du nombre de décibels ambiants influencèrent les recherches des compositeurs, recherches dont l'émancipation de la dissonance ne fut qu'une des péripéties (majeures).

Nourri des travaux de Stravinsky et de Schoenberg, Edgard Varèse quitta la France pour les Etats-Unis où il produisit entre 1920 et 1930 une série d'œuvres courtes, cristallines et d'une grande densité. Elles anticipent de trente ans certaines questions que se poseront les compositeurs de l'après-(seconde) guerre. La violence que Varèse réussit à obtenir même de petits ensembles de musiciens (*Octandre*), sa maturité dans le maniement des instruments

à percussions, indiquent à quel point il était devenu impossible à partir des années 1930 de provoquer des effets très agressifs porteurs d'une expression intense et que le public les reçoive comme autant de gestes esthétiques justifiés par la dramaturgie de l'œuvre. Tous les grands compositeurs ou presque y ont cédé, à moins d'un refus délibéré de ce registre : Berg, Chostakovitch, Bartok, Britten, Ligeti ou Dutilleux pour n'en citer que quelques uns.

### Et après...

L'arrivée de l'électronique (de l'onde Martenot au synthétiseur), des moyens d'amplifications du son naturel « acoustique » (non sonorisé) et de la bande magnétique, a non seulement ouvert aux compositeurs de nouvelles voies, mais a aussi fondamentalement remis en question les manières 'traditionnelles' d'écrire. Des musiques utilisant et mixant des sons enregistrés au préalable dans la nature ou les villes, virent le jour vers 1950. Certaines musiques populaires devinrent tonitruantes puis assourdis-

---

II. **La dissonance** : Trop de dissonance tue la dissonance, cela semble évident. La violence intrinsèque de la dissonance se perd si elle n'est pas organisée avec soin. Entre 1600 et 1900, elle était le premier moyen pour obtenir un surcroît de tension ou d'expression. La non-résolution des notes étrangères aux accords 'classés' de la Tonalité, d'abord proscrite puis peu à peu tolérée habitua progressivement les oreilles à la présence des dissonances plus ou moins dures. En fait, comme dans les cas de la Perspective en peinture, ou du Roman en littérature, la fécondité débordante des principes de la Tonalité a rendu extrêmement difficile leur remplacement par d'autres lois de composition. Mise en danger de mort vers 1920 et avec d'autres moyens à partir de 1945, elle n'en est pas moins toujours utilisée par beaucoup pour toutes sortes de musiques.

III. **Le rythme** : De même que toute pièce de musique tonale comprend dissonances et consonances, toute phrase musicale a sa structure rythmique divisée en temps forts et temps faibles. Dans une valse ou un menuet, le premier temps est fort et les suivants sont faibles. Ainsi, placer une dissonance sur un temps faible augmentera encore son effet de surprise. La superposition de rythmes différents est une des manières sûres d'aboutir à des effets de chaos, très utile pour générer de la violence. Beethoven à plusieurs reprises utilisera ce procédé, ainsi que Brahms et Debussy (extrême fin de *La Mer*) jusqu'à ce que Stravinsky n'en devienne un des maîtres. Dans *Le Sacre*, il fut aussi le premier à systématiser une extrême instabilité rythmique qui place l'auditeur en état de suspension inconfortable.

IV. **L'orchestration** : Souvent comparée à l'art du peintre ou l'art culinaire, l'orchestration, bien avant Berlioz (considéré comme son inventeur), permettait aux compositeurs d'équilibrer, de souligner ou de renforcer un élément de leur texte. L'expansion des orchestres avec l'apparition d'instruments nouveaux (piccolo, tuba, contrebasse, percussions) favorisant l'extension des registres extrêmes (aigu et grave) enrichit la palette des couleurs et des effets possibles. Une combinatoire redéployée encourageant les musiciens à des alliages rares ou savants : stridences et sifflements, déferlements et martèlements, coups de poing à la mâchoire ou à l'estomac étaient au service de nouvelles violences, désormais à la portée du premier venu, pourvu que l'imagination et l'inspiration veuillent bien s'en mêler. Ainsi l'orchestrateur de talent pouvait noyer une dissonance, la laisser à peine ressortir, voilée, ou au contraire la faire éclater. Les partitions de Prokofiev et Stravinsky, de R. Strauss ; Berg ou Bartok, pour ne citer que les plus fameux, regorgent de ce type de procédés.

santes et cela sans effort – à part celui d’avoir à se boucher les oreilles (y compris pour pouvoir jouer) ! Dans ce contexte, le volume maximum d’émission d’un violon, d’une flûte ou même d’une trompette, se voyait relégué au rang du ridicule. Chacun s’orienta suivant sa nature puisque tous les styles pouvaient désormais cohabiter (à peu près) pacifiquement. La violence et l’agressivité sonore ne sortirent pas forcément vainqueurs de cette surenchère, l’oreille humaine ne pouvant guère, de toute façon, supporter plus que le son fortissimo d’un grand orchestre symphonique<sup>V</sup>.

La « sensation de violence » occupe dans l’éventail des affects provoqués par l’écoute d’une musique une place particulière, sinon extrême. En tant qu’affect, elle participe à la dramaturgie qui se joue dans l’imaginaire de chaque auditeur, sa réception subjective rendant sa définition, voire sa description, plus difficiles. Bien sûr, au cours des révolutions de son histoire, la musique eut recours, comme les autres arts, à une violence de provocation et d’agression pour faire bouger des structures dans lesquelles elle commençait à s’ennuyer. On a pu constater l’inclination à une violence qui pouvait être qualifiée de « barbare » ou « sauvage » chez les compositeurs allemands ou russes. Mais l’art des sons, que le critique Hanslick (1880) définissait comme des « formes sonores en mouvement » n’est pas, contrairement aux arts visuels (peinture, arts plastiques, cinéma) un art de représentation. Même s’il n’est pas non-figuratif, il ne tire pas ses formes et ses matériaux de la réalité où nous vivons. Cet art plutôt abstrait, plus proche de l’architecture (Une « architecture dans le temps », dira Arthur Honegger) a le plus souvent eu besoin d’un élément extérieur à lui-même et beaucoup

plus concret pour exprimer la violence ou la brutalité. Alors, la musique, le moins violent des arts ? Pas sûr, puisqu’elle peut nous envahir d’émotions et qu’elle parlera toujours plus à nos sens qu’à notre raison.

### Bibliographie

*Dictionnaire encyclopédique de la musique*, Université d’Oxford, Robert Laffont, 1988  
Etienne Souriau, *Vocabulaire d’Esthétique*, PUF, 1996  
Piotr Kaminski, *Mille et un opéras*, Fayard, 2003  
Christian Goubault, *Vocabulaire de la musique au XXème siècle*, Minerve, 2000  
Alain Poirier, *L’expressionnisme et la musique*, Fayard  
Charles Rosen, *Schoenberg*, Ed. de Minuit, 1979

---

V. *La Dynamique* : A priori, tout ce qui se rapporte au volume sonore d’une composition, avec ses fluctuations de niveau, pourrait être considéré comme l’élément *par excellence* pouvant générer de la violence. Crier brusquement au visage ou à l’oreille de quelqu’un doit probablement constituer l’exemple le plus original (sinon le plus répandu) de violence. En même temps que les révolutions esthétiques, l’augmentation de la taille des salles de concert, la fondation et l’élargissement des grandes formations symphoniques vers 1880, les progrès de la facture des instruments à vent, devenus plus puissants, alliés à l’emploi accru à partir de 1900 de la famille des percussions (celles par qui le *bruit* est entré dans l’orchestre) ont compté parmi les principaux facteurs qui permirent aux compositeurs d’augmenter le volume sonore moyen et l’impact émotionnel de leurs œuvres.

Les passions romantiques avaient donné l’occasion de mesurer l’effet des nuances sur l’affectivité de l’auditoire. Toute l’œuvre de Beethoven creuse la notion de contraste dynamique, l’opposition des blocs sonores par la nuance et l’orchestration devenant presque une signature. Même jubilatoire, le *crescendo* rossinien impressionnait les nerfs d’une façon rampante. La dissonance, intensifiée par la force ou la brusquerie renforçait encore sa toute-puissance expressive.

---

## NOUVELLE : La Sultane créole

---

**Dr Jacques POUYMAYOU**

Anesthésiste-Réanimateur, Toulouse.

En ce jour du mois d’août 1837 (an 1205 de l’Hégire), les eunuques de service au harem de Topkapi crurent d’abord à une hallucination. Ils ne tardèrent pas à réaliser que ce qu’ils voyaient était vrai et en furent encore plus terrorisés, pensant que Satan avait chassé Allah du Paradis et envoyé Gog et Magog sur terre apporter la fureur et la désolation des temps derniers. Un prêtre chrétien, en habits sacerdotaux entra au Harem, accompagné du Kislar Aga en personne pour apporter le Saint Viatique à la Valide Sultane gravement malade. Le Padishah était-il tombé au pied de la croix des Issaouites ?

Aimée Dubuc de Rivery naquit en 1763 à Pointe Royale en Martinique, terre depuis longtemps française. Issue d’une famille normande installée aux Antilles, elle cousinait avec une certaine Joséphine Rose Tascher de la Pagerie, une autre belle créole dont le chemin devait croiser plus tard celui d’un général, puis d’un petit corse lieutenant d’artillerie qui l’élè-

verait, un jour de décembre 1804, au rang d’Impératrice. C’est en 1776, lors d’une soirée fêtant l’arrivée de 300 esclaves amenés par un certain capitaine Dumas, qu’une mulâtresse, Euphémia David, fille d’une créole et d’un irlandais, prédit, dit-on, un destin glorieux aux deux cousines qui avaient bravé la peur et les barrières sociales pour la rencontrer. Si l’anecdote est vraie, quel écho avaient alors rencontré ces paroles dans le chœur des adolescentes à peine sorties de l’enfance ?

Aimée n’eut sans doute guère le temps d’y songer puisque l’année même, comme il était d’usage, elle quittait patrie et parents pour aller parfaire son éducation dans un couvent des environs de Nantes. Elle ne devait jamais plus les revoir. Au retour en effet, quelques années plus tard, son navire, surpris par une violente tempête dans le golfe de Gascogne (déjà) passa le détroit de Gibraltar pour se réfugier en Méditerranée. Là, les pirates barbaresques étaient à l’affût. Ils ne firent qu’une bouchée de l’équipage et emmenèrent cargaison et passagers à Alger.

Sa pauvre nourrice noire qui l'avait fidèlement suivie fut vendue comme esclave et disparut à jamais. Ce sort lui fut épargné en raison de sa beauté à couper le souffle, de ses cheveux blonds, de ses yeux aciers, de sa petite bouche et de son teint clair, fort prisés en pays barbaresque. Le chef des pirates jugea judicieux, pour sa carrière de l'offrir au Dey d'Alger, qui se hâta de l'envoyer en cadeau au Grand Turc, Abdulhamit I.

La prophétie était en train de se réaliser mais Aimée ne le savait pas encore et elle arriva tremblante dans le harem de Topkapi, au milieu des centaines de concubines du Sultan, « Ombre de Dieu sur Terre ». Il faut dire que la vie quotidienne dans le harem n'était pas aussi fantasmagorique que laissaient croire les écrits d'auteurs occidentaux rêvant de la beauté lascive des bayadères et autres odalisques.

Sous la rude direction de la Valide, ces pauvres créatures pouvaient passer le reste de leurs jours sans jamais voir personne d'autre que leurs compagnes d'infortune et les eunuques noirs, seuls mâles adultes autorisés, avec le Sultan, à pénétrer dans l'enceinte du harem. Leur existence se passait essentiellement à consommer des douceurs (parmi lesquelles la gomme à mâcher dont le manque d'approvisionnement causerait plus tard les « Massacres de Chio »), à ourdir cabales et complots et à essayer par tous les moyens de « taper dans l'œil » du Sultan (Gödzi), espérant être admises dans son alcôve (Ikbal) ou être attachées à toilette (Gedikli) et, qui sait, devenir concubine (Cariye) voire pour les plus chanceuses, favorite (Cadine), place de choix car réservée seulement à quatre élues. La chance suprême consistait à donner un fils au Sultan en espérant que cet enfant règnerait un jour faisant de sa mère la maîtresse absolue du harem, la Valide Sultane.

Mais la roche Tarpéenne est près du Capitole. Toute faute, toute disgrâce se payait chèrement et de nombreuses malheureuses finirent jetées dans un sac au fond du Bosphore par les eunuques pour avoir voulu échapper un temps à cette chape de plomb, avoir eu la malchance d'être au mauvais endroit, au mauvais moment, avoir parlé ou non ou simplement avoir déplu à la Valide.

De même, la succession donnait lieu, selon la règle en vigueur chez les sultans ottomans à la strangulation (avec un lacet de soie toutefois) de tous les frères du sultan en titre et de leur descendance afin d'éviter d'éventuels problèmes de succession. Quant aux femmes du harem du sultan défunt, elles étaient, au mieux exilées dans le vieux harem où elles achevaient cloîtrées leur misérable vie dans ce qu'on appelait « Le palais des larmes »...

Par chance pour Aimée, le sultan en titre Abdulhamit I était un homme bon et sensible aux « lumières » de l'Occident. Il avait aboli la terrible coutume successorale du Conquérant et établi une règle à l'européenne désignant l'aîné de ses fils comme son successeur et surtout faisant grâce de la vie aux autres et à leurs familles lors de son

décès, ce qui avait contribué à alléger l'atmosphère de la cour en général et du harem en particulier.

Bien que d'âge avancé, il remarqua la nouvelle arrivée et apprécia à leur juste valeur ses charmes physiques et ses manières policées.

Il faut croire qu'Aimée alliait dans sa personne une grande profondeur à son aimable superficie puisqu'elle gravit rapidement les échelons passant en peu de temps de Gödzi à Ikbal puis à Cariye pour finalement devenir quatrième Cadine en peu d'années ! Ses manières avenantes la firent rapidement apprécier dans le harem où elle prit le nom de Naksidil (« brodée sur le cœur ») lors de sa conversion à la religion musulmane.

Le décès de la deuxième Cadine laissait un petit orphelin Mahmut qu'Aimée prit en affection. Le jeune Mahmut s'attachait à sa mère adoptive qu'il considérait comme l'auteur de ses jours. Certains auteurs affirment que c'était sa vraie mère, mais la date de naissance du prince est antérieure à la capture d'Aimée par les pirates. Au demeurant, qu'importe puisque après le décès d'Abdulhamit le 6 avril 1789, c'est Mahmut deuxième du nom qui, après bien des vicissitudes (le conflit entre Mustapha IV et Sélim III aboutissant à l'assassinat par les janissaires de l'un et à l'exécution de l'autre avec en prime le sauvetage rocambolesque de Mahmut par sa vieille nourrice. Il n'oubliera jamais les janissaires) monta sur le trône en 1808. La demoiselle Dubuc de Rivery devenait Valide Sultane, entourée du respect de tous et de l'affection profonde et sincère du sultan qui toléra sa liaison avec Ali Efendi lieutenant des janissaires allant jusqu'à l'élever au rang de Pacha. C'est sans doute aussi cette piété filiale qui empêcha l'adhésion de la Sublime Porte à la coalition anti-française suscitée par les visées belliqueuses d'un cousin par alliance de la Valide, un certain Napoléon I. Et cela en dépit de l'expédition d'Égypte.

Aimée Dubuc de Rivery mourut d'une mauvaise fièvre en Août 1837 (probablement le 14) après que son sultan de fils n'eût pas voulu, comme c'était l'usage, faire venir de médecin pour respecter la volonté d'Allah (ce qui vaut sans doute mieux pour notre confrère qui aurait alors été responsable, sur sa tête, de la guérison de la Sultane...). Cependant, il avait accédé à sa demande de recevoir les derniers sacrements et fait amener un prêtre dans le harem de Topkapi, marquant par là, un respect filial hors du commun et source de scandale en terre mahométane. Elle repose sur la quatrième colline de Constantinople dans le complexe de la mosquée du Conquérant, tout près de sa femme Gulbahar, elle aussi d'origine française. Le sultan avait dissout le corps des janissaires en 1826, faisant massacrer tous ses membres. Ali Efendi avait dû, à l'amour de la sultane, de leur survivre. Mahmut le fit exécuter après la mort de sa mère. Et nul ne sait s'il fit mettre à mort le janissaire ou l'amant.

# CHRONIQUE

## Le destin contrarié d'une enfant du soleil

Pr Paul Léophonte

Pr Honoraire des Universités

Membre correspondant de l'Académie Nationale de Médecine



**Katherine Mansfield**

Il y a bien longtemps, alors que j'étais interne des hôpitaux, j'avais accueilli une jeune femme pour des crachements de sang menaçant sa vie. L'indication d'une ablation d'un lobe du poumon avait été portée. Atteinte d'une tuberculose à l'adolescence elle avait connu le sana et les traitements contraignants de l'époque, de succès inconstant. Au final les bacilles avaient été vaincus par les antibiotiques, au prix de séquelles qui par périodes la faisaient gravement saigner. C'était une jolie femme d'une trentaine d'années. J'avais passé du temps près d'elle la veille de l'intervention dont elle attendait une guérison, afin de l'aider à surmonter l'appréhension de l'acte chirurgical. Elle m'avait fait part de ses projets comme sur la fin d'un tunnel interminable, le jour se profilant dans un ovale de lumière, on songe au paysage qui va surgir.

Dans la nuit un saignement massif et incoercible l'emporta en quelques minutes. Cette mort brutale par hémoptysie et asphyxie n'était pas exceptionnelle chez les tuberculeux autrefois, par suite de la rupture au cours d'un violent effort de toux d'un petit anévrysme dans une caverne. Ce fut la mort de Molière.

Ce n'est que des années plus tard, en lisant le beau livre que Pietro Citati a consacré à Katherine Mansfield que je rapprocherai le destin tragique des deux jeunes femmes, l'écrivain rejoignant celle qui repose dans le petit cimetière du cœur où s'entretient le souvenir des malades perdus. C'est en pensant

à elle que j'ai commencé à lire les lettres et le journal de Katherine Mansfield, comme si ces témoignages participaient un peu de la postérité de ma jeune malade ; j'ai découvert ensuite à la lecture de ses œuvres de fiction l'une des plus attachantes nouvelles du XX<sup>e</sup> siècle.

Katherine Beauchamp (Kathleen ou Kass pour ses proches) est née à Wellington (Nouvelle-Zélande) en 1888, troisième fille d'une famille de cinq enfants. Elle prendra plus tard pour pseudonyme le nom de jeune fille de sa grand-mère maternelle. La famille appartenait à la riche bourgeoisie du pays.

Katherine fut une enfant rebelle, excentrique, encline à la mythomanie, éveillée précocement à la sexualité (sans distinction de sexe). Passionnée de lecture, bonne musicienne (elle était violoncelliste), elle eut dès l'âge de dix ans le goût d'écrire. Après un premier séjour scolaire en Angleterre entre 15 et 18 ans en compagnie de ses sœurs aînées, elle manifesta le désir de quitter la Nouvelle-Zélande et finit par obtenir de son père une petite rente annuelle et son accord pour poursuivre des études à Londres.

Elle a vingt ans quand elle débarque pour la deuxième fois en Angleterre. L'ère victorienne est sur le déclin, des changements sociaux s'opèrent, en particulier de la condition féminine avec le mouvement des suffragettes. Logée un temps dans une pension pour jeunes filles musiciennes, il lui apparaît assez vite qu'elle ne sera jamais la virtuose qu'elle avait un moment ambitionné d'être. Commence pour elle une période nomade, frivole, au cours de laquelle elle noue une liaison, devient enceinte. Sur un coup de tête elle contracte un mariage, qui durera l'espace d'une nuit, avec un professeur de chant qui n'est pas le père de son enfant. Sa mère, accourue de Nouvelle-Zélande, inquiète de ses inconséquences, tente de mettre un peu d'ordre dans sa vie et l'emmène en Bavière. Après son départ, Katherine fait une fausse couche spontanée. À quelque temps de là elle rencontre un jeune polonais épris de littérature. Ils deviennent amants. Une liaison désastreuse qui fait entrer la maladie dans sa vie ; elle ne la quittera plus.

Trois mois après son retour à Londres elle est opérée d'une péritonite compliquant l'infection génitale que lui a transmise l'amant polonais. Elle ne pourra pas avoir d'enfant désormais et développe un rhumatisme (conséquence de l'infection) dont elle éprouvera tout au long de son existence, par crises, des souffrances qu'elle qualifiera de « diaboliques ».

L'épisode en apparence guéri, elle mène une vie très libre. En décembre 1911, elle croise un jeune homme, d'un an son cadet, John Middleton Murry, étudiant à Oxford et rédacteur d'une revue littéraire trimestrielle. Il lui déclare son enthousiasme à la lecture d'une nouvelle qu'elle lui a envoyée.

C'est un beau garçon, ambitieux, mais tourmenté et faible, fluctuant. « En partie snob, en partie lâche, en partie sentimental », se jugera-t-il lui-même. Katherine qui lui a proposé de l'héberger chez elle lui déclare un soir : « Faites de moi votre maîtresse ». Elle dira plus tard qu'ils étaient comme des enfants. Inconstants, ils se quitteront, se retrouveront, se marieront ; liés indissolublement, éloignés souvent. Dans une période de distension de leurs liens elle rejoint en France, en pleine guerre, près du front, Francis Carco, dont elle est tombée amoureuse. Le futur écrivain de la bohème montmartroise, alors tout jeune et sous les drapeaux, conservera d'elle un souvenir merveilleux dont témoignent un petit recueil et un personnage d'un de ses romans.

Durant toute une période agitée, extravagante, souvent désargentée (entre 1911 et 1917) Katherine et John (qu'elle surnomme Jack ou Tig ou Bogey) sont accueillis dans les milieux intellectuels londoniens, dont *le groupe de Bloomsbury* et Virginia Woolf. Ils fréquentent intimement DH Lawrence et sa femme Frieda.

Deux dates capitales : le 7 octobre 1915, son jeune frère Leslie est tué sur le front ; et le 19 février 1918, marqué par la survenue d'une première hémoptysie.

La mort de son frère va infléchir son inspiration : le passé familial qu'elle occultait depuis qu'elle avait quitté la Nouvelle-Zélande refait surface avec le deuil. Elle transpose ses souvenirs d'enfance dans des nouvelles admirables de concision, de limpidité et de poésie. C'est par ces textes (*Prélude, La Garden party, Sur la baie...*) et par ses lettres, merveilleuses, qu'il faut découvrir l'œuvre et la personnalité de Katherine Mansfield.

La maladie rhumatismale qui périodiquement la fait souffrir s'intrique de troubles respiratoires. On lui découvre au décours d'une pleurésie « un voile au poumon droit ». Elle nie qu'elle soit devenue « poitrinaire », tout en redoutant la fatalité qui menace. « Il y a un grand oiseau noir qui vole au-dessus de moi, et j'ai grand peur qu'il ne se pose – tellement peur ! Je ne saurais dire à quelle espèce il appartient », écrit-elle. Son médecin lui suggère de passer l'hiver au soleil. Elle part pour Bandol où survient une première hémoptysie. « Je n'ai pas envie de m'apercevoir que ceci est de la vraie tuberculose », note-t-elle dans son Journal. Et dans une lettre à son mari : « Je sens que mon amour et ma sympathie pour le monde extérieur – je veux dire la nature – sont devenus soudain un million de fois plus forts. » Un regard ébloui qu'elle exprime avec des mots enchantés ; d'une acuité encore plus vive à mesure que la maladie diminue ses forces, étreint son souffle, transforme son corps, dira-t-elle, *en prison*.

Elle refusera de partir en sana. « Un autre genre d'asile de fous », déclare-t-elle sans appel. Elle alterne des séjours en Angleterre où elle assure la critique littéraire de la revue de son mari, et dans le midi : aux environs de Menton, de San Remo (Ospedalatti) et en Suisse (Montana sur Sierre) où

tantôt son mari la rejoint pour de brèves périodes, tantôt l'accompagne Ida Constance Baker, autant son amie (depuis la pension à Londres) qu'une servante qu'elle malmène ; dominatrice, voire par éclairs haineuse – sa face d'ombre. Sur la fin de sa vie, très amaigrie, essoufflée au moindre effort, toussant et crachant le sang, en proie à des douleurs paroxystiques intolérables, elle consulte à Paris un charlatan d'origine russe qui prétend la guérir par des séances de rayons X sur la rate, le docteur Manoukhine. Elle se soumet à plusieurs séances, se persuade qu'elle va mieux mais son état s'aggrave. Elle s'interroge, déraisonne sur la cause véritable de sa maladie. L'atteinte des poumons ne procéderait-elle pas d'une cause spirituelle ? d'une dysharmonie entre le corps et les désordres de l'âme ? d'un conflit du *moi* ? « Et si l'on était la cause de sa propre asphyxie », écrivait à la même époque Kafka, miné par la tuberculose ; confiant à son ami Max Brod : « Ma tête et mes poumons ont comploté contre moi derrière mon dos. » Un siècle plus tôt Laennec professait que la phtisie était *une maladie des passions tristes*, mais depuis un peu plus d'une trentaine d'années Koch avait démontré que la maladie était microbienne, due bacille qui porte son nom.

Elle écrit à son mari : « J'ai toujours été *désunie*. » Et note dans son Journal : « ... la vie chaude, ardente, vivante – m'y enraciner – apprendre, désirer, savoir, sentir, penser, agir. Voilà ce que je veux. Rien de moins. Et voilà à quoi je dois m'efforcer. »

On lui a parlé à Londres d'un maître spirituel susceptible de l'aider à accomplir *la renaissance* qu'elle appelle de ses vœux : George Ivanovitch Gurdjieff – mystagogue, mage, gourou, guérisseur, imposteur, selon les points de vue. C'est un russe d'origine gréco-arménienne au passé mystérieux, à la personnalité controversée (certains témoignages révèlent des mœurs grossières, un caractère brutal et despotique). Il a fondé dans l'ancien prieuré des Basses-Loges à Avon, près de Fontainebleau, un *Institut pour le Développement Harmonique de l'Homme*. Regroupant une centaine de disciples, russes la plupart, l'Institut est en large part commandité par la riche épouse d'un magnat de la presse londonienne. Le corps de doctrine de Gurdjieff repose sur la mise en harmonie des forces vitales, entre elles et avec l'ordre cosmique, afin pleinement d'*être*. Par des travaux manuels, des exercices mentaux, une thérapie de groupe, des séances rythmiques, des danses inspirées des derviches, l'objectif est d'affaiblir les conditionnements et d'obtenir un meilleur contrôle du corps. Une expérience dans laquelle certains trouveront le salut, quand d'autres en sortiront brisés.

Katherine Mansfield fut accueillie le 16 octobre 1922. Elle exprime de l'enthousiasme dans les lettres qu'elle écrit à son mari, reconnaissant toutefois : « Théoriquement c'est merveilleux, mais en pratique cela implique des souffrances. » Elle se plaint du froid dans une chambre minuscule et inconfortable, se lave à l'eau glacée, participe avec

une ingénuité pathétique aux travaux de la communauté. Elle épluche les légumes à la cuisine jusqu'à s'abîmer les mains, coud, lave le linge. Elle voudrait apprendre la menuiserie, travailler à la ferme mais elle est trop malade. Le maître lui prescrit de s'installer dans une galerie qu'il a fait construire au-dessus de l'étable, les murs et le plafond décorés de peintures à fresques qui tiennent du douanier Rousseau et du surréalisme avant l'heure. Elle demeure là des journées entières ; puis la nuit, sur un divan recouvert d'un tapis persan. *La stabulation* fut un temps préconisée par quelques médocastres pour traiter la phtisie : « Quel air plus avantageux que cet air lacté, si je puis parler ainsi, qu'on respire dans les étables à vaches ! » écrivait dans sa thèse de médecine un praticien du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Quelles thérapeutiques farfelues, contraignantes, parfois mutilantes, n'a-t-on imposées aux malheureux poitrinaires avant de disposer du traitement antibiotique efficace !

Dans une dernière lettre affectueuse et enjouée, Katherine Mansfield exprime le souhait que son mari la rejoigne pour quelques jours. Il arrive à Avon dans l'après-midi du 9 janvier 1923. Elle l'accueille « très pâle, mais radieuse ». Le soir en regagnant leur chambre elle a un violent accès de toux. Il la soutient jusqu'à son lit. « Soudain un grand flot de sang jaillit de sa bouche. Il parut l'étouffer. Elle suffoqua. Elle eut le temps de dire avant que son cœur cesse de battre : je crois... je vais mourir. » Elle avait 34 ans.

Il nous reste l'œuvre, les témoignages de ceux qui l'ont approchée, quelques photographies. La photo que je préfère date de 1914, avant que la tuberculose n'entreprenne de la détruire. Une marguerite fleurit le revers de son corsage. Elle a un air ravissant de poupée japonaise. Visage délicat de porcelaine, cheveux coupés à la jeune fille mangeant le front, de grands yeux noirs. « Un masque tranquille, plein de rire caché, de vivacité, de gaieté », dira son amie Brett. « Exquise dans toute sa personne », témoignera l'épouse de DH Lawrence. Pour Virginia Woolf qu'elle fascinait, elle était *une sorte de chat*... « J'étais jalouse de son travail, la seule dont j'aie jamais été jalouse », dira-t-elle. Son mari, Léonard Woolf, nous a laissé ce portrait : « De nature, il me semble, elle était gaie, cynique, amoral, grivoise, pleine d'esprit. »

Katherine Mansfield était tout en contrastes. Silencieuse, solitaire, fugitive. Et ardente, narcissique, ironique, excentrique. Elle refusait de se plier aux règles de la société ; tandis qu'une part d'elle-même désirait une existence bien conventionnelle : le mariage, des enfants, une jolie maison avec un jardin. « Je suis un être divisé, avec une inclination dans le sens de ce que je voudrais être, rien de plus », disait-elle ; mais aussi : « Je suis un être secret jusqu'au fond de moi-même. »

Avant tout elle était un écrivain : « Plutôt même que de causer, de rire, d'être heureuse, je voudrais écrire. » Tout au long de son Journal elle exprime ce besoin éperdu, « ce désir presque dément ». Trois recueils de nouvelles ont paru

de son vivant : *Pension allemande* (1911), *Félicité* (1920) et *La garden-party* (1922). Elle a désavoué *Pension allemande* dont un texte de jeunesse est un plagiat de Tchekhov. Les deux autres recueils et un troisième posthume (*Le nid de colombes*) (1923) sont proches de la perfection. L'art à son comble parce qu'il est invisible ; la prose lumineuse.

Le sujet de ses récits est ténu. Le lecteur fait effraction dans une scène, découvre une situation ; on ne sait rien au préalable des lieux, du ou des personnages ; un moment de vie est saisi : passage du temps pour quelques êtres ou temps retrouvé, sans que soit occulté jamais, en sourdine ou éclatant, le chant du monde. Pas d'effet dans la chute, de coup de théâtre, la vie continue. L'artiste procède par touches allusives ; avec une vision fulgurante du détail ; un humour plein de poésie ; une émotion à fleur de peau. Elle a des mots, des métaphores qui font penser aux perceptions ingénues et ravissantes, souvent si exactes, de l'enfant avant qu'il ne soit contaminé par la pensée dominante des adultes ; par le conformisme et les clichés. En même temps, et en tout, elle est délicieusement féminine. On a voulu établir une filiation avec Tchekhov qu'elle admirait ; qui l'a sans doute influencée à ses débuts ainsi que Maupassant. Mais si l'on excepte le premier recueil son art exquis n'appartient qu'à elle.

Moins de trois mois avant de mourir, l'avant-veille de son entrée au Prieuré d'Avon, percluse de douleurs, à bout de souffle, enlaidie, n'effectuant plus que quelques pas en s'appuyant sur une canne, elle écrit dans son Journal :

« Par la santé, je veux dire la capacité de mener une vie pleine, adulte, vivante, agissante, au contact étroit de ce que j'aime – la terre et ses merveilles – la mer – le soleil. De tout ce que nous voulons dire quand nous parlons du monde extérieur. Je veux y pénétrer, en être une part, y vivre, apprendre ce qu'il enseigne, perdre tout ce qui, en moi, est superficiel et acquis, devenir un être humain conscient et sincère. Je veux comprendre les autres en me comprenant moi-même. Je veux réaliser tout ce que je suis capable de devenir pour pouvoir être... (et ici je me suis arrêtée d'écrire, j'ai attendu, attendu encore, mais inutilement – une seule expression dit ce qu'il faut dire) *une enfant du soleil*. »

### Quelques lectures

*Les nouvelles de Katherine Mansfield ont été réunies en un volume aux éditions Stock. Un choix de lettres est disponible chez le même éditeur. Le Journal est accessible en collection de poche.*

*La meilleure introduction à la biographie et à l'œuvre de Katherine Mansfield est l'essai de Pietro Citati : « Brève vie de Katherine Mansfield » (Éditions Quai Voltaire), repris dans « Portraits de femmes » (Gallimard « L'arpeur »)*

*Deux biographies très complètes ont été publiées en français : « Katherine Mansfield ; l'œuvre et la vie » par Antony Alpers (Éditions Seghers) ; et « Katherine Mansfield, une vie secrète » par Claire Tomalin (Éditions Bernard Collaer).*

# L'ÉCOLE DU CIRQUE

Entretien préparé et présenté par le Dr Elie ATTIAS

Stéphane Dutournier (S.D.), jeune homme discret et sympathique découvre très jeune la passion du spectacle. Après une solide formation à la Maîtrise de l'Opéra de Lyon et un parcours scolaire classique, il intègre après deux années à l'école préparatoire aux arts du cirque de Chambéry, le centre des arts du cirque du Lido de Toulouse. Avec sa « partenaire-voltigeuse », ils ont créé un numéro « *La Main S'Affaire* »<sup>100</sup> et bien d'autres projets sont actuellement en préparation.

Nous le remercions d'avoir bien voulu, à travers cet entretien, nous faire connaître le parcours et la formation des élèves du cirque, « un centre où viennent se cristalliser les émotions des spectateurs en quête d'exceptionnel, de fantastique, d'extraordinaire et dont le renouvellement s'annonce, dans tous les pays du monde, par une révision des habitudes et des méthodes d'exploitation »<sup>101</sup>.

***Votre formation, vos maîtres, votre parcours et vos projets.***

**S.D :** Je découvre la passion du spectacle à l'âge de 7 ans, en intégrant jusqu'à l'âge de 12 ans la Maîtrise de l'Opéra de Lyon, formation unique avec un apprentissage du chant et de l'expression corporelle.

*La Maîtrise de l'Opéra de Lyon*, depuis sa création en 1990 poursuit un double objectif : former à la fois un chœur d'enfants de haut niveau et de jeunes chanteurs solistes. La formation musicale et scénique des enfants leur permet, à partir éventuellement du cours élémentaire, de participer à des concerts et à des spectacles conçus pour eux et à destination du jeune public. La Maîtrise participe aux productions de la saison et, en collaboration avec l'Éducation nationale, à plusieurs concerts, dans le cadre des programmes réservés à la formation du jeune public.

Le contenu pédagogique associe un enseignement musical (chant choral, technique vocale, formation et culture musicales, étude de rôles, initiation au piano, le solfège faisant partie intégrante de tous ces enseignements) à une formation scénique (expression corporelle, danse et claquettes) dispensés par des professionnels de la musique, de l'art lyrique et de la danse.

Depuis 1993, grâce à la convention signée entre le ministère de l'Éducation nationale et l'Opéra national de Lyon, les classes du CE1 à la 3<sup>e</sup> fonctionnent en horaires aménagés (CHAM) bénéficiant ainsi de l'enseignement musical au même titre que l'enseignement général, conforme aux programmes officiels et dispensé par les enseignants de l'Éducation nationale.

J'ai participé à de nombreux Opéras sur de nombreuses scènes françaises : Lyon, Paris Evian, Aix-en-Provence, en

tant que choriste (le songe d'une nuit d'été de Britten, création de Darius Milhaud...) et que soliste (dans le trio des trois garçons dans la Flûte enchantée de Mozart).

Dès l'âge de 10 ans, j'ai jonglé dans ma chambre jusqu'à l'âge de 18 ans. Devant l'intérêt que je portais à cet exercice, mes parents m'inscrivent à une association de quartier où je m'entraînais toutes les semaines. J'étais le plus jeune du groupe, la moyenne d'âge étant de 20 ans. J'ai également appris la clarinette au conservatoire dès l'âge de 8 ans jusqu'à 13 ans. À 16 ans, je me suis mis à apprendre pendant deux ans les percussions africaines et brésiliennes. J'étais membre de plusieurs groupes à Lyon.

Pour ce qui est du parcours scolaire, il reste classique. Après un Bac ES, j'ai eu très peu d'idées. Une seule me trottait dans l'esprit : tenter la sélection pour rentrer dans l'école préparatoire aux arts du cirque de Lyon Menival. Il en existe sept en France, Chambéry, Montpellier, Cannes, Lille..., qui nous préparent d'abord physiquement puis à passer les concours aux écoles « supérieures » (Chalon, Toulouse, Bruxelles, Stockholm, Montréal...) et à choisir une spécialité, l'acrobatie au sol, la danse classique et contemporaine, le théâtre, la musique...

Grâce à ma technique en jonglerie et à ma forte motivation, je suis sélectionné ! Un autre monde s'ouvrait à moi. Mais très vite, je me rends compte qu'en ce qui concerne la jonglerie, j'ai déjà fait le tour de la question. Je cherche alors une nouvelle discipline plus « physique » qui pourrait me correspondre. Je me mets donc aux exercices d'équilibre sur les mains, un peu d'acrobatie, mais là encore, je ne trouve pas ce qui me correspond le mieux.

Je décide alors de faire une deuxième année préparatoire à Chambéry. Dès mon arrivée à l'école, Laure, une fille de ma promotion vient me voir et me dit : « je souhaite être voltigeuse *en main à main* (ou portée acrobatique) et j'aimerais que tu sois mon porteur... ! Le numéro « main à main » est une discipline au sol. La voltigeuse fait des équilibres sur un ou deux bras, ou sur la tête. Sur les mains ou sur la tête de son porteur, il y a aussi toute la partie acrobatique de la discipline. Le porteur lance la voltigeuse en l'air, celle ci fait des figures, et le porteur la rattrape (du moins il essaye !)

À l'époque, je ne suis pas maigrichon, mais je suis loin d'être costaud ! Et surtout, je ne connais rien à cette discipline qui me fait plus peur qu'autre chose. Mais je lui réponds quand même : « écoute on peut essayer tranquillement pour s'amuser... »

Nous nous sommes entraînés, tous les deux, durant trois mois, pendant les moments libres, « pour le plaisir ». Puis,

100. [www.lamainsaffaire.com](http://www.lamainsaffaire.com)

101. Tristan Rémy, *Encyclopaedia Universalis*.

grisé par cette discipline, je lui dis « OK pour le duo ! » On s'y est mis à fond et on a préparé les concours des grandes écoles en tant que duo de « portées acrobatiques » car il faut avoir une discipline dominante pour être admis dans ces écoles.

À la fin de cette deuxième année préparatoire, nous avons tenté le concours dans trois écoles supérieures et nous avons été pris là où l'on souhaitait le plus aller, le centre des arts du cirque du Lido de Toulouse (rien à voir avec le Lido de Paris). Cette école met l'accent, durant trois ans, sur le développement de la « personnalité artistique » de l'artiste de cirque.

### **Parlez-nous de l'école du cirque.**

**S.D :** Le Lido, l'école des Arts du Cirque, qui se trouve à Toulouse est vraiment une école particulière. Elle fait partie des écoles supérieures du cirque et met l'accent sur le développement de l'identité propre à chaque artiste. Depuis 1988, le Lido œuvre en direction du jeune cirque contemporain. Il favorise l'enseignement des arts circassiens et la transmission d'un savoir tout en permettant la création et l'émergence de nouvelles formes culturelles. Reconnu par le ministère de la Culture, il peut se prévaloir de plus de 500 adhérents dans les différentes disciplines que compte le cirque. Pour mettre en avant ses talents, il organise chaque année deux festivals : *Le lido fait son cirque* et *Éclat de cirque*, plus axé sur les compagnies.

La formation dure trois ans. En plus des cours de technique de cirque, de théâtre et de danse [...], il y a une après midi par semaine qui est consacrée à la « recherche ». Chaque élève doit, une semaine sur deux, montrer une piste, une ébauche de numéro, un « essai de cirque », devant son professeur de recherche. Il doit ensuite expliquer et défendre son choix. Puis, les élèves et le professeur font des critiques constructives afin que l'élève qui a présenté son projet puisse avancer. Le but est d'arriver, au bout de deux ans et après plusieurs essais, à trouver l'activité qui correspond le mieux à chaque élève. C'est ainsi qu'il est confronté à un public, ce qui l'oblige d'innover sans cesse et de développer considérablement sa créativité.

L'ancien directeur et fondateur du Lido, Henri Guichard, décédé subitement en janvier 2009, a écrit un livre « Essais de cirque »<sup>102</sup> qui parle de toute la philosophie de son école qu'il a dirigée pendant 17 ans, depuis sa création, en 1988, à l'initiative de la mairie de Toulouse jusqu'à ses nouvelles installations aux Argoulets, sous un chapiteau permanent. Personnalité incontournable à Toulouse et dans la Région, « d'un engagement sans faille, des qualités humaines, une expérience et une passion partagée avec modestie et intelligence ». Pour Francis

Rougemont, aujourd'hui directeur du Lido, comme pour tous ceux qui l'ont côtoyé, Henri Guichard, « grand humaniste et d'une grande générosité », était une « véritable figure emblématique du cirque tant au niveau national qu'au niveau européen. Porteur d'une nouvelle pédagogie, grand visionnaire des arts du cirque, il aimait accompagner jusqu'au bout les artistes pour qu'ils puissent porter les couleurs de Toulouse dans le monde entier. Après 20 ans d'existence, le Lido se hisse aujourd'hui aux côtés des grands centres internationaux. Il a su propulser de nombreuses compagnies sur le devant de la scène. Ainsi, les compagnies Les Acrostiches, Vis à Vis, la Cie 111, la Compagnie Boustrephedon (coup de cœur, il y a 2 ans, du *off* du Festival d'Avignon), ou encore la toute jeune Compagnie d'Elles, lui doivent beaucoup. »

### **Y a-t-il un renouvellement du cirque ou un retour vers un spectacle traditionnel ?**

**S.D :** Depuis les années 1970-1980, il y a un fort renouveau. Le cirque se mélange à d'autres arts comme le théâtre, la danse. Il devient ainsi une vraie forme d'expression artistique et non plus seulement un enchaînement de prouesses. En effet, de nombreuses compagnies émergent et commencent à créer des spectacles avec une dramaturgie, une scénographie et une recherche d'identité propre à chacune d'elle. Ces spectacles se jouent sous un chapiteau mais commencent aussi à rentrer dans les salles de théâtre et parfois à sortir dans la rue. Même si le cirque traditionnel continue d'exister, le cirque « contemporain » prend une place de plus en plus importante en France, en Europe et dans le monde.



### **Pourquoi avoir choisi le cirque comme profession ?**

**S.D :** Parce que j'ai découvert, très jeune, le goût de la scène. Et puis je ne me voyais pas dans un parcours « classique ». Le cirque, c'est de l'inventivité, du travail, un peu de fantaisie, et sans doute un soupçon de magie.

### **Quels conseils donneriez-vous à un jeune qui souhaiterait intégrer l'école du cirque et choisir le cirque comme profession ?**

**S.D :** Être avant tout bien motivé car le cirque demande un engagement personnel et physique énorme. C'est un épanouissement quotidien. On voyage et on rencontre beaucoup de monde. Même si ce n'est pas tous les jours facile, le plaisir procuré par ce métier est tellement énorme que l'on est prêt à faire des sacrifices. Alors si l'on est sûr de sa motivation, on peut foncer !

102. Essais de cirque –Le Lido, centre des arts du cirque de Toulouse, Henri Guichard, Edition Privat, 222 pages.

103. www.lamainsaffaire.com

### Parlez-nous de votre spectacle.

**S.D** : Avec ma « partenaire-voltigeuse », nous avons créé, à la sortie de l'école, un numéro « *La Main S'Affaire* », un spectacle de neuf minutes que nous jouons dans des festivals, des cabarets ou pour des événementiels<sup>103</sup>.

Nous avons été sélectionnés pour participer à la création d'un nouveau spectacle avec la compagnie « *le cirque baroque* »<sup>104</sup>, une des premières compagnies à avoir fait du cirque moderne. Nous sommes actuellement en train de créer ce spectacle avec dix artistes, deux musiciens, et trois metteurs en scène. Le spectacle sera inspiré de l'Opéra des Gueux de John Gay écrit au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. La première est prévue le 6 juin au festival des Furies à Chalon, en Champagne. Il y a déjà une trentaine de dates prévues, en France et au Japon.

### Quel intérêt portez-vous à la culture en général ?

**S.D** : La culture est vitale et nécessaire pour l'homme sous n'importe quelle forme. L'art, c'est « la parole de l'imagination de l'homme ». C'est l'amour de la vie, des sens, des émotions, une infinité de formes et il appartient à tous. La culture n'est jamais assez mise en avant. On n'en a jamais assez. En cette période de crise, c'est peut être ce dont nous avons le plus besoin.

### Avez-vous une devise ou une philosophie de vie ?

**S.D** : Ne pas rester statique et toujours essayer de progresser dans l'art de vivre !

103. [www.lamainsaffaire.com](http://www.lamainsaffaire.com)

104. [www.lecirquebaroque.com](http://www.lecirquebaroque.com)

---

## LE CINÉMA EN DVD : à découvrir...

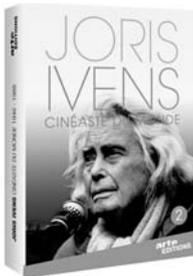
---

**Sophie Mirouze**

Festival international du film de La Rochelle

### ■ Joris Ivens, Cinéaste du monde

[www.arteboutique.com](http://www.arteboutique.com)



Vingt ans après sa disparition, Arte Vidéo édite 2 coffrets dvd réunissant les plus beaux films de Joris Ivens.

Cinéaste du Temps, Cinéaste Militant. Son œuvre documentaire couvre une grande partie des troubles du XX<sup>e</sup> siècle. Né en 1898 aux Pays-Bas, Joris Ivens s'est très tôt intéressé à la technique du cinéma et il réalisa son premier court métrage, un western

familial, à l'âge de 13 ans. Mais c'est à travers le cinéma documentaire qu'il va s'exprimer pendant près de soixante ans de carrière. Pour mieux témoigner des révoltes, dénoncer des conflits. Dès les années 1930 en URSS jusqu'à la Guerre du Vietnam en 1968, où il vivra caché quelques mois chez des paysans, le cinéaste hollandais s'interroge sur la condition humaine à travers l'Histoire.

Cinéaste du Monde, Cinéaste des Éléments. Si Joris Ivens filme des villes comme Paris, Valparaiso ou Rotterdam, c'est toujours avec l'eau de la Seine, les tempêtes de la « Vallée Paradis » ou le remous du port hollandais. Même si c'est en réalité le vent qu'il a toujours cherché à capter. Un cinéaste asthmatique à la recherche du souffle, du vent, de la vie.

En 1988, dans son dernier film *Une histoire de vent*, il se met en scène et inscrit ces quelques mots en prologue :

« *Le Vieil Homme qui est le héros de cette histoire est né à la fin du siècle dernier dans un pays où les hommes se sont toujours efforcés de dompter la mer et de maîtriser le vent. Il a traversé le XX<sup>e</sup> siècle, une caméra à la main, au milieu des tempêtes de l'histoire et de notre temps. Au soir de sa vie, à 90 ans, ayant survécu aux guerres et aux luttes qu'il a filmées, le vieux cinéaste part pour la Chine. Il a mûri un projet insensé : capturer l'image invisible du vent.* » Le film-testament d'un grand cinéaste, d'un grand homme.

### ■ Michelangelo Antonioni : La Chine

[www.carlottafilms.com](http://www.carlottafilms.com)



C'est en 1972 que la RAI, célèbre chaîne de télévision italienne, propose à Michelangelo Antonioni de tourner un film sur la Chine.

Le réalisateur de *L'Avventura* et de *Blow Up* accepte alors une aventure humaine et cinématographique extraordinaire : parcourir et filmer un pays qui, dans les années 1970, est très replié sur lui-même. Pourtant, malgré son enthousiasme,

Antonioni se retrouve face à la pression du gouvernement chinois qui exige des images célébrant la révolution culturelle, alors à son apogée. Le temps de tournage est réduit à seulement 22 jours, l'itinéraire déterminé par les autorités chinoises et le contrôle permanent. Pour le cinéaste italien et ses trois collaborateurs, les négociations commencent. « D'ordinaire, un réalisateur regarde puis tourne. Mais si c'est en Chine, il regarde et tourne ce qu'on le laisse regarder et filmer », déplore Antonioni.

Malgré toutes ces contraintes de temps et surtout de liberté

de tournage, il parvient à détourner le projet du gouvernement de Mao en filmant le quotidien des chinois. Sa vision humaniste et sa sensibilité se portent sur les chinois plutôt que sur la Chine. Avec l'aide de son chef opérateur, la caméra à l'épaule, il capte les images et surtout les visages. Certains inquiets et curieux dans des villages peu traversés par les étrangers, ou d'autres surpris par la présence d'une caméra, à Shanghai comme à Pékin.

Le regard d'Antonioni sur ce peuple opprimé est tellement humain et bienveillant que les chinois se sont recon-

nus dans ce film, certainement plus que dans les nombreuses images de propagande des années Mao. Le gouvernement a interdit toute diffusion de ce documentaire exceptionnel pendant plus de trente ans. L'édition DVD de Carlotta permet non seulement de découvrir ce film de 4 heures mais aussi, à travers deux interviews d'un proche d'Antonioni et d'un correspondant de Libération à Pékin, de mieux connaître le contexte politique de l'époque.

---

## LES LIVRES

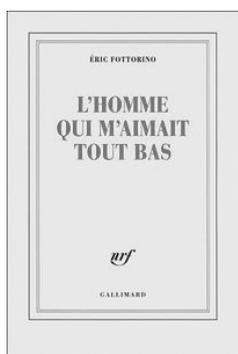
---

Dr Elie ATTIAS

Pneumo-Allergologue, Toulouse

### ■ *L'homme qui m'aimait tout bas* : lecture et commentaire

D'Éric Fottorino (Gallimard) 148 pages



« L'Homme qui m'aimait tout bas » est un roman, un livre simple et beau, un hommage à ce père volontairement disparu le 11 mars 2008, d'un coup de fusil, sur un parking de La Rochelle, une réflexion sur la filiation choisie – « est-on fils par le sang ou par l'esprit, et père parce qu'on a engendré ou choisi ? »<sup>105</sup> – et sur la culpabilité personnelle :

« Qu'est-ce que j'aurais dû, ou pu, dire et faire pour empêcher son suicide ? »

Éric, le futur directeur du Monde a été adopté, très jeune par Michel Fottorino, l'époux de sa mère, exilé de Tunisie, qui à l'âge de dix ans, l'a accueilli et lui a transmis son nom, son goût pour l'effort et le Tour de France, sa perception des choses simples, son affinité avec le soleil.

Cet homme était lumineux et aimable, taciturne et hédoniste, sportif, vivant, courageux et volontaire. « Kiné » de campagne, il travaillait « à l'ancienne », ne s'exprimait qu'avec les mains, au besoin par le regard. Il avait appris le sens du contact, des mains qui soulagent, du parfum d'huile d'amande douce dont il usait pour masser un dos ou un mollet douloureux. Il ne s'encombrait ni de livres, ni de machine, ni d'ordinateur. Il refusait tout contact avec les « administrations ». Seulement des mains, des mollets, des gâteaux tunisiens et un sourire ravageur. Secret, il préféra toujours le silence aux paroles, y compris à l'instant ultime où s'affirma sa liberté, sans explication. « Ce

sont les mots qu'ils n'ont pas dits qui font les morts si lourds dans leur cercueil », écrivit un jour Montherlant. Cet homme, sans doute, au seuil de la vieillesse, s'accorda une ultime liberté : mourir « en forme », à la façon des Anciens qui, lorsque la faiblesse ankylosait leurs membres et triomphait de la vie, décidaient d'en finir avant que la lente érosion des jours ne les consume tout à fait. Comme un sportif qui 'raccroche' sans en faire tout un plat.

L'homme qui m'aimait tout bas est non pas le livre du deuil mais celui de la douleur apprivoisée, sans céder au chagrin. Pour se souvenir, rendre hommage, essayer de comprendre, retrouver le fil d'une histoire humaine et lui dire combien il reste encore avec lui, Éric Fottorino redonne la parole dans ce livre attachant et intime. Il a eu besoin d'édifier ce qu'il appelle « *le contraire d'un tombeau* », ce « *monument de papier en bric-à-brac* » : souvenirs revenus, sensations retrouvées en fouillant les archives, les photos, les objets, les lieux traversés ensemble à vélo dans les Charentes d'une enfance sportive, et ce faisant nous narre sa propre histoire. « *J'ignore ce qui me pousse à écrire ces quelques lignes, et à continuer. Tout est à la fois si confus et si clair. Mon père qui m'avait tant donné, à commencer par son nom, a choisi d'en finir ainsi.* »

« *Aurais-je pu l'empêcher ?* » Éric Fottorino se pose la question des survivants. « Au fond de moi, je crois que oui. Et c'est horrible de vivre avec cette pensée. » Cette culpabilité, rien ne peut l'attester ni la démentir. Témoigner contre la mort ? Non, témoigner pour la vie, laisser trace à celui qui était un père plus vrai que « vrai père ». En somme, de la part du fils, une adoption définitive publiquement proclamée. Une reconnaissance. Et surtout, un chant de vie à travers le portrait d'un homme courageux, décidé, volontaire. Un homme libre, tout simplement.

---

105. Jean-Paul Enthoven, La Monde du 7 mai 2009.

## ■ À Lire



**Les Éclaireurs**, d'Antoine Bello (Éditions Gallimard), 480 pages.

Le livre, comme l'écrivain, sont assez surprenants. C'est l'histoire de Sliv, jeune Islandais, idéaliste, intelligent, rationnel, qui n'hésite pas à se remettre en cause et même à jouer sa vie pour chercher la vérité. Il est embauché presque malgré lui au Consortium de falsification du réel (CFR), organisation secrète internationale, qui tente d'influer sur l'histoire des hommes, afin de manipuler l'opinion et dont l'existence est brutalement remise en cause un certain 11 septembre 2001. Le texte est donc une sorte de curiosité littéraire, une assez jolie mécanique, non dénuée de panache, à mi-chemin entre le roman d'aventures et la science-fiction. C'est, d'une certaine façon, l'histoire du siècle qui vient.



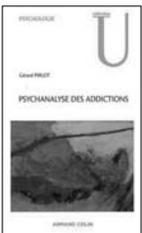
**Cultures adolescentes, entre turbulence et construction de soi** de David Le Breton (Éditions Maintenant) 179 pages.

Les adolescents d'aujourd'hui ne dépendent plus de traditions, de chemins tout tracés ou d'idéologies, et nul ne vient plus leur dicter leur conduite. L'école et la famille, les deux premières instances de socialisation, sont en pleine mutation et font l'objet de débats intenses. La sociabilité juvénile n'est pas toujours heureuse, les relations entre garçons et filles sont souvent tendues, les incivilités, les rackets, les rapports de force sont relativement courants. Pour une partie de jeunes, les difficultés familiales ou sociales génèrent un mal de vivre, des conduites à risque qui traduisent leur sentiment de ne pas réussir à trouver leur place dans le monde. Les adolescents d'aujourd'hui vivent dans un monde de représentations, sur une scène, dans la peur du jugement des autres. L'adolescence est une période culturellement et socialement spécifique qui précède l'entrée dans la vie et se traduit par un va-et-vient entre turbulence et construction de soi.



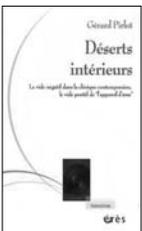
**Chair à vif** de David Le Breton, (Éditions Métailié), 264 pages.

La leçon d'anatomie autrefois, le prélèvement d'organes aujourd'hui provoquent l'horreur des proches ou hantent les dernières heures de l'existence. Un sentiment de violation suscite la culpabilité de n'avoir pu empêcher la mutilation du corps de la personne aimée. Le greffé lui-même n'est pas indemne de troubles personnels après la transplantation. Le « don » qu'il reçoit est subtilement empoisonné d'exquise ou de cruelle façon. Le corps établit la frontière de l'identité personnelle ; brouiller cet ordre symbolique qui fixe la position précise de chaque individu dans le lien social, revient à effacer les limites identitaires du dehors et du dedans, du moi et de l'autre. Les limites du corps dessinent à leur échelle l'ordre moral et signifiant du monde. Un trouble introduit dans la configuration du corps est un trouble introduit dans la cohérence du monde. Ce champ de forces où s'opposent des valeurs que l'histoire n'a jamais réconciliées, est ici abordé sous l'angle de l'anthropologie, c'est-à-dire en s'efforçant de comprendre l'homme en tant qu'homme, acteur social, producteur de significations et de valeurs, inventeur de son univers propre dans la pluralité du monde possible.



**Psychanalyse des addictions** de Gérard Pirlot (Armand Colin éditeur et poche), 224 pages.

Le terme d'addiction recouvre les conduites de toxicomanie, d'alcoolisme et toutes celles entraînant une dépendance avec ou sans toxique (boulimie, anorexie, addictions aux jeux, à la sexualité, au travail, etc.). L'ouvrage montre combien la question des « passions addictives », qui s'enracine dans l'œuvre de Freud, légitime une approche psychanalytique et psychosomatique, tout à fait en phase avec celle, aujourd'hui, neurobiologique. Elle permet de mieux saisir les conflits, souffrances et drames cachés sous-jacents à ces conduites de dépendance, et de mettre à jour les enjeux psychiques et psychosomatiques à l'oeuvre dans leurs prises en charge psychothérapeutiques.



**Déserts intérieurs** de Gérard Pirlot (Éditions érès), 229 pages.

L'auteur mène une lecture « croisée », à la fois psychopathologique et sociologique, sur les troubles actuels dominés par le « vide psychique » : addictions, somatisations, état-limite, violences adolescentes, troubles du comportement de l'enfant, automutilations, T.O.C., anorexie-boulimie, etc. En contrepoint à ces « déserts négatifs » propres au narcissisme postmoderne, il évoque la « positivité des déserts intérieurs » trouvée au sein de certaines expériences philosophiques, psychanalytiques ou scientifiques conduisant à l'acceptation du vide intérieur en soi indispensable au développement de la subjectivité et de la créativité.



**Le temps des pollens. Guide de l'allergie aux plantes** de Michel Miguères, Corinne Brossard, Laurence Ladevie (Édition Privat), 126 pages.

Classée au quatrième rang mondial des pathologies, l'allergie respiratoire est aujourd'hui reconnue comme un vrai problème de santé publique. Cet ouvrage, conçu comme un guide, répond aux nombreuses interrogations du lecteur : pourquoi dénombre-t-on de plus en plus d'allergies aux plantes ? Comment établir un diagnostic ? De quelles solutions thérapeutiques dispose-t-on ? Le Temps des pollens est un guide pratique à l'usage du grand public désireux d'informations claires et précises sur ce fléau des temps modernes, l'allergie pollinique.

## *Nous remercions tous les intervenants qui ont bien voulu participer à la rédaction de la revue Médecine et Culture*

**Pr Jacques Amar**, INSERM 558, Service de Médecine Interne et d'Hypertension Artérielle, Pôle Cardiovasculaire et Métabolique CHU-Toulouse ; **Pr François Carré**, PU-PH, responsable de l'UPRES EA 3194, Université de Rennes 1, Hôpital Ponchaillou; **Pr Alain Didier, Drs Roger Escamilla, Christophe Hermant, Marlène Murriss, Kamila Sedkaoui** : Service de Pneumo-Allergologie, Clinique des voies respiratoires, Hôpital Larrey, CHU Toulouse; **Pr Julien Mazières, Valérie Julia, Anne Marie Basque** :Unité d'Oncologie Cervico-Thoracique Hôpital Larrey, CHU-Toulouse ; **Dr Sandrine Pontier**, Service de Pneumologie et Unité des Soins Intensifs, Clinique des voies respiratoires, Hôpital Larrey, CHU Toulouse; **Dr Bruno Degano**, Hôpital de Montauban ; **Dr Hervé Dutau**, Unité d'endoscopie thoracique, CHU de Sainte Marguerite, Marseille ; **Pr Meyer Elbaz**, Service de cardiologie B, Fédération cardiologie CHU Rangueil Toulouse; **Pr Michel Galinier**, Pôle cardiovasculaire et métabolique CHU Rangueil Toulouse; **Pr Yves Glock**, Chirurgie cardio-vasculaire, CHU Rangueil Toulouse; **Pr Jean-Pierre Louvet, Pierre Barbe, Antoine Bennet**, UF de Nutrition, Service d'Endocrinologie, Maladies métaboliques et Nutrition, CHU Rangueil Toulouse. **Pr Mathieu Molinard**, Département de Pharmacologie, CHU Bordeaux, Université Victor Segalen, INSERM U657; **Pr Jean-Philippe Raynaud, Marie Tardy**, Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, CHU de Toulouse-Hopital La Grave; **Pr Daniel Rivière, F. Pillard, Eric Garrigues**, Service d'Exploration de la Fonction Respiratoire et de Médecine du Sport, Hôpital Larrey, CHU Toulouse ; **Drs Fabienne Rancé, A.Juchet, A.Chabbert-Broué, G.Le Manach**, Hôpital des Enfants, Unité d'Allergologie et de Pneumologie Pédiatriques, Toulouse ; **Drs Thierry Montemayor, Michel Tiberge**, Unité des troubles du sommeil et Epilepsie, CHU Rangueil Toulouse; **Pr Norbert Telmon**, Service de Médecine légale, CHU Rangueil Toulouse ; **Gérard Pirlot**, Professeur de psychopathologie Université Paris X, Psychanalyste, Membre de la Société psychanalytique de Paris, Psychiatre adulte, qualifié psychiatre enfant/adolescent. **Pr Jean-Jacques Voigt**, chef de service d'Anatomie et Cytologie pathologique, **Dr Richad Aziza**, service de Radiologie. **Pr Elizabeth Cohen-Jonathan Moyal**, département des radiation, **Christine Toulas**, Laboratoire d'oncogénétique, **Laurence Gladieff**, service d'oncologie médicale, **Viviane Feillel**, service de radioséologie: Institut Claudius Régaud, Toulouse ; **Pr Rosine Guimbaud**, Oncologie digestive et Oncogénétique, CHU Toulouse et Institut Claudius Régaud.

**Edmond Attias**, ORL, chef de service au C.H. d'Argenteuil; **P. Auburgan**, Médecine du Sport, Centre hospitalier de Lourdes; **Maurice Benayoun**, Docteur en sciences odontologiques, Toulouse; **André Benhamou**, Chirurgien dentiste, Toulouse, Directeur d'International Implantologie Center; **Stéphane Beroud**, Médecine du sport, Maladies de la Nutrition et Diététique, Tarbes; **Jamel Dakhil**, Pneumo-Allergologue, Tarbes, praticien attaché hôpital Larrey ; **P.Y Farrugia**, kinésithérapeute, La Rochelle ; **Françoise Fournial**, Pneumologue, Isis médical, Toulouse; **Gilles Jebrak**, service de pneumologie et de transplantation, hôpital Bichat, Paris ;**Michel Miguères**, Pneumo-Allergologue, Nouvelle Clinique de L'Union-Saint-Jean; **Laurence Van Overvelt**, chercheur Laboratoire Stallergènes ; **Nouredine Sahraoui**, Laboratoire Teknimed, Toulouse ; **Marie Françoise Verpilloux**, Recherche Clinique et Développement, Novartis Pharma; **Bernard Waysenson**, Docteur en Sciences Odontologiques .

**Laurence Adrover**, pneumologue ; **Franc Berthoumieu**, chirurgie thoracique et vasculaire ; **Daniel Colombier, Michel Levade**, Radiologues; **Benjamin Elman**, Urologue; **Christophe Raspaud**, Pneumologue; **Jacques Henri Roques**, Chirurgie générale et digestive; **Michel Demont**, Médecine du Sport; **Anne Marie Salandini, Florence Branet-Hartmann, Christine Rouby, Jean René Rouane**, neuro-endocrinologie; **Jean-Paul Miquel, Nicolas Robinet, Bernard Assoun, Bruno Dongay, Cardiologie; Bruno Farah, Jean Fajadet, Bernard Cassagneau, Jean Pierre Laurent, Christian Jordan, Jean-Claude Laborde, Isabelle Marco-Baertich, Laurent Bonfils, Olivier Fondard, Philippe Leger, Antoine Sauguet**, Unité de Cardiologie Interventionnelle; **Jean-Paul Albenque, Agustín Bortone, Nicolas Combes, Eloi Marijon, Jamal Najjar, Christophe Goutner, Jean Pierre Donzeau, Serge Boveda, Hélène Berthoumieu, Michel Charrançon**, service de Rythmologie ; **Daniel Portalez**, Radiologie ; **Thierry Ducloux**, Médecine Nucléaire ; **Raymond Despax**, oncologie ; **Dr Philippe Dudouet**, service de Radiothérapie ; Clinique Pasteur, Toulouse.

**Jacques Arlet**, Professeur des Universités, Ecrivain; **Laurent Arlet**, Rhumatologue, Toulouse ; **Elie Attias**, Pneumo-Allergologue, Toulouse; **Paul Bellivier**, artiste-peintre ; **Jean-Jacques Brossard**, chercheur associé, centre d'études et recherches sur la police ; **Hamid Demmou**, Université Paul Sabatier; **Pascal Dupond**, Professeur agrégé de Philosophie ; **Arlette Fontan**, Docteur en philosophie, Enseignante à l'ISTR de Toulouse; **Alain B.L Gérard**, Juriste, philosophe; **Jocelyne Deschaux**, Conservateur du Patrimoine écrit à la B.M de Toulouse ; **Didier Descouens**, ORL, Toulouse; **Nicole Hurstel**, Journaliste, écrivain; **Serge Krichewsky**, haoboïste à l'Orchestre National du Capitole de Toulouse; **Hugues Labarthe**, Enseignant à l'université, Saint Etienne ; **Vincent Laurent**, Doctorant en droit privé, UT1 Toulouse; **David Le Breton**, Pr. de sociologie à l'Université Marc Bloch de Strasbourg, Membre de l'UMR "Cultures et sociétés en Europe"; **Paul Léophonte**, Professeur des Universités, correspondant national (Toulouse) de l'Académie de Médecine ; **Isabelle Le Ray**, Peintre, créatrice de Tracker d'Art; **Christian Marc**, Comédien; **Jean Miguères**, Professeur honoraire des Universités; **Sophie Mirouze**, Festival International du Film de la Rochelle; **Morué Lucien, Domingo Mujica**, alto-solo, orchestre national du Capitole de Toulouse ; **Henri Obadia**, Cardiologue Toulouse; **Sophie Pietra-Fraiberg**, Docteur en philosophie ; **Laurent Piétra**, Professeur de philosophie; **Jacques Poumayou**, Anesthésiste-Réanimateur, Institut Claudius Régaud, Toulouse ; **Lucien Ramplon**, Procureur général honoraire, "Président des toulousains de Toulouse"; **Claire Ribau**, Docteur en éthique médicale ; **Guy-Claude Rochemont**, Professeur, membre fondateur, ancien président et membre de Conseil d'administration de l'Archive; **Nicolas Salandini**, Doctorant en philosophie; **Stéphane Souchu**, Critique de cinéma; **Pierre-Henri Tavoillot**, Maître de conférence en philosophie morale et politique à l'université Paris-Sorbonne, président du Collège de Philosophie ; **Ruth Tolédano-Attias**, Docteur en chirurgie dentaire, en Lettres et Science Humaines; **Emmanuel Toniutti**, Ph.D. in Théologie, Docteur de l'Université Laval, Québec, Canada; **Shmuel Trigano**, Professeur de sociologie-Université Paris X Nanterre, Ecrivain Philosophie ; **Jean Marc Vergnes**, DRE INSERM-U825 ; **Muriel Werber**, Dermatologue, Toulouse.